

RAPPORT DU JURY session 2021

Concours de recrutement des professeurs de sport



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines

Concours de recrutement des professeurs de sport (PS)
SESSIONS 2021

Rapport établi par Frédéric MANSUY, président des jurys
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

En collaboration avec les coordonnatrices et coordinateurs des épreuves

Partie statistique établie par le bureau des concours des personnels administratifs,
techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques, des ITRF et des personnels de direction,
des IA-IPR et des IEN
(DGRH D5)
Source : Cyclades

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1. DONNÉES GÉNÉRALES	6
1.1. Concours CAS interne, CAS externe et CTS externe	6
1.1.1. Calendrier du concours.....	6
1.1.2. Nombre de postes	6
1.1.3. Nombre de candidats	7
1.1.4. Résultat final	8
1.2. Concours réservé aux sportifs de haut-niveau.....	8
1.2.1. Calendrier du concours.....	8
1.2.2. Nombre de postes	8
1.2.3. Nombre de candidats	8
1.2.4. Résultat final	8
2. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.....	9
2.1. Épreuve écrite n°1 « note »	9
2.1.1. Cadre réglementaire	9
2.1.2. Attentes du jury.....	9
2.1.3. Résultats Concours CAS interne, CAS externe, CTS.....	10
2.1.4. Modalités d'évaluation du jury	13
2.1.5. Analyse des résultats.....	14
2.1.6. Conseils aux candidats et aux formateurs.....	16
2.2. Épreuve écrite n°2 « projet »	19
2.2.1. Cadre réglementaire	19
2.2.2. Modalités d'évaluation	20
2.2.3. Projet d'entraînement.....	20
2.2.4. Projet de formation	25
2.2.5. Projet de développement	29
2.2.6. Analyse des résultats.....	32
2.3. Épreuve écrite du concours réservé aux sportifs de haut-niveau	32
2.3.1. Projet d'entraînement.....	32
2.3.2. Projet de formation	36
2.3.3. Projet de développement	36
2.3.4. Analyse des résultats.....	38
3. ÉPREUVES D'ADMISSION	39
3.1. Épreuve orale n°1 « anglais »	39
3.1.1. Cadre réglementaire	39
3.1.2. Fonctionnement du jury	39

3.1.3.	Les textes.....	39
3.1.4.	Modalités d'évaluation	39
3.1.5.	Analyse des résultats.....	40
3.2.	Épreuve orale n°2 « entretien »	41
3.2.1.	Cadre réglementaire	41
3.2.2.	Fonctionnement du jury	41
3.2.3.	Modalités d'évaluation	42
3.2.4.	Commentaires généraux sur les conditions d'organisation de l'épreuve.....	42
3.2.5.	Analyse quantitative des résultats	42
3.2.6.	Prestations des candidats	43
3.2.7.	Conseils aux candidats et aux formateurs.....	45
3.3.	Épreuve orale n°3 « vidéo »	45
3.3.1.	Cadre réglementaire	45
3.3.2.	Déroulement de l'épreuve.....	46
3.3.3.	Attentes du jury.....	47
3.3.4.	Analyse des prestations des candidats.....	47
3.3.5.	Points forts et points faibles :	48
3.3.6.	Conseils aux candidats et aux formateurs.....	49
Conclusion	50
ANNEXES	52
Annexe 1	53
ANNEXE 2	59
ANNEXE 3	62
ANNEXE 4	65
ANNEXE 5	66
ANNEXE 6	67
ANNEXE 7	99
ANNEXE 8	103

INTRODUCTION

Après deux années sans concours, l'édition 2021 du concours de recrutement de professeurs de sport était particulièrement attendue.

Elle est intervenue après un changement de périmètre ministériel, les champs de la jeunesse et du sport ayant été rattachés au ministère de l'éducation nationale, et d'interlocuteurs tant au niveau central que territorial. C'est notamment pour cette raison que l'annonce de l'ouverture des concours s'est faite tardivement, et celle du nombre de postes offerts encore plus.

De ce fait, les candidats ont pu avoir quelques difficultés à se former ou se préparer d'une manière optimale, d'autant que les centres de préparation au concours étaient également dans l'attente de consignes.

Cette difficulté s'est surajoutée, pour certains sportifs de haut-niveau concernés, au bouleversement de leur emploi du temps en raison de leur participation aux jeux olympiques et paralympiques de Tokyo.

Pour toutes ces raisons, le nombre de candidats est assez faible, voire très faible dans certaines spécialités.

Si la mise en place des concours a dû être rapide, tout a néanmoins été fait pour que la qualité du jury et, partant, de l'évaluation soit similaire aux sessions précédentes. À ce titre, le rôle des coordonnateurs d'épreuves, une spécificité historique de ce concours, a montré tout son intérêt : par leur connaissance des différentes épreuves et de leurs spécificités, ils ont su réagir très rapidement et permettre la mise en place de concours en tout point conformes à ce que l'on est en droit d'exiger.

Les modalités d'organisations des épreuves d'admission ont également été similaires aux précédentes éditions, avec l'accueil à l'INSEP pour les oraux du concours réservé aux sportifs de haut-niveau (du 22 au 23 juin) et au CREPS de Reims pour les oraux du concours externe et interne (du 5 au 9 juillet).

Ces deux établissements, en dépit des conditions sanitaires imposées, ont su offrir aux candidats et aux jurés une excellente qualité d'accueil, propice à des prestations de bon niveau.

Les chiffres qui suivent dans le présent rapport et les commentaires qui les accompagnent en témoignent.

1. DONNÉES GÉNÉRALES

1.1. Concours CAS interne, CAS externe et CTS externe

1.1.1. Calendrier du concours

Inscriptions : du 5 mars au 2 avril 2021

Épreuves écrites : 29 et 30 avril 2021

Corrections des écrits : du 17 au 21 mai 2021

Épreuves orales : du 5 au 9 juillet 2021

Réunion d'admission : 9 juillet 2021

1.1.2. Nombre de postes

37 postes sont ouverts au titre des concours CAS interne, CAS externe et CTS externe se répartissant ainsi :

Concours	Nombre de postes
CAS EXTERNE	22
CAS INTERNE	3
CTS BASKET BALL	1
CTS ÉQUITATION	1
CTS FOOTBALL	1
CTS GYMNASTIQUE	1
CTS HANDBALL	1
CTS LUTTE	1
CTS NATATION	1
CTS RUGBY	1
CTS SKI	1
CTS TENNIS DE TABLE	1
CTS VOILE	1
CTS VOLLEY-BALL	1
TOTAL	37

Si on compare aux 14 postes ouverts en 2018, les concours de 2021 marquent une augmentation très sensible des recrutements, en particulier pour le concours CAS externe.

Il convient toutefois de préciser que l'annonce du nombre de postes ouverts est intervenue très tardivement (arrêté publié au journal officiel du 24 avril soit 3 semaines après la date limite d'inscription).

Cela n'a pas été sans conséquence sur le nombre de candidats, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant et, par la suite, sur le ratio nombre d'inscrits / nombre de postes ouverts.

1.1.3. Nombre de candidats

	Inscrits	Présents épreuve 1	Présents épreuve 2	Ratio postes/présents
CAS EXTERNE	187	93	94	23,66%
CAS INTERNE	70	33	/	9,09%
CTS BASKET BALL	8	4	4	25,00%
CTS ÉQUITATION	7	7	7	14,29%
CTS FOOTBALL	27	11	11	9,09%
CTS GYMNASTIQUE	11	9	9	11,11%
CTS HANDBALL	24	11	11	9,09
CTS LUTTE	7	5	5	20,00
CTS NATATION	19	12	12	8,33%
CTS RUGBY	22	11	12	8,33%
CTS SKI	37	17	17	5,88%
CTS TENNIS DE TABLE	9	6	6	16,67%
CTS VOILE	13	10	10	10,00%
CTS VOLLEY-BALL	12	5	5	20,00%
TOTAL	453	234		

Il est essentiel de remarquer que le nombre de candidats ayant composé est, à une exception près (le concours de CTS Équitation), inférieur voire très inférieur au nombre d'inscrits. Il y a là une déperdition à laquelle il semble difficile de trouver une raison univoque. Si l'éventualité d'inscriptions simultanées à plusieurs concours peut être retenue s'agissant des concours « généralistes », CAS en particulier, on peine à comprendre ce qui peut conduire une personne à s'inscrire à un concours spécialisé sur une discipline et ne pas concourir.

Il est également intéressant de noter et comparer le ratio nombre de postes / nombre de candidats qui diverge considérablement d'une spécialité à une autre : avec moins de 4 candidats pour un poste, les spécialités CAS externe, CTS basket-ball, CTS lutte et CTS volley-ball, présentent des chiffres très favorables aux candidats. En revanche, certains postes de CTS et ceux de CAS interne sont beaucoup plus disputés.

1.1.4. Résultat final

Concours	Liste principale	Liste complémentaire
CAS EXTERNE	22	8
CAS INTERNE	3	2
CTS BASKET BALL	1	2
CTS ÉQUITATION	1	2
CTS FOOTBALL	1	1
CTS GYMNASTIQUE	1	2
CTS HANDBALL	1	2
CTS LUTTE	1	1
CTS NATATION	1	3
CTS RUGBY	1	1
CTS SKI	1	2
CTS TENNIS DE TABLE	1	2
CTS VOILE	1	3
CTS VOLLEY-BALL	1	1
TOTAL	37	32

La totalité des postes ouverts ont été pourvus, en dépit parfois d'un nombre assez faible de candidats, sans pour autant réduire l'exigence du concours. Du reste, le bon niveau du concours et la proximité des notes de certains candidats ont conduit le jury à proposer une liste complémentaire assez conséquente.

1.2. Concours réservé aux sportifs de haut-niveau

1.2.1. Calendrier du concours

- Inscriptions : du 5 mars au 2 avril 2021
- Épreuves écrites : mardi 27 avril 2021
- Corrections des écrits : du 17 au 21 mai 2021
- Épreuves orales : les 22 et 23 juin 2021
- Réunion d'admission : le 23 juin 2021

Il est important de noter que les dates des épreuves du concours réservé aux sportifs de haut-niveau sont différentes de celles du concours externe et interne, ce qui permet aux candidats éligibles de s'inscrire aux deux concours.

1.2.2. Nombre de postes

Trois postes ont été ouverts au titre de ce concours

1.2.3. Nombre de candidats

66 candidats se sont inscrits à ce concours et 51 ont composé dans l'unique épreuve d'admissibilité. Il est à noter qu'avec un ratio postes / candidats de 4,55%, ce concours apparaît comme le plus disputé de toutes les spécialités, ce qui semble contraire à la volonté affirmée de faciliter l'accès au corps des professeurs de sport pour les sportifs de haut-niveau. De ce fait, l'inscription simultanée au concours réservé aux sportifs de haut-niveau et au concours externe semble à préconiser pour ce public.

1.2.4. Résultat final

Trois candidats ont été admis sur liste principale et quatre sur liste complémentaire.

2. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Une nouveauté est à signaler, cette année : la correction dématérialisée des écrits au moyen d'une plateforme sécurisée. Les concours de professeurs de sport n'avaient pas encore bénéficié de cette procédure, à la différence de ceux de CEPJ ou d'inspecteurs. Le bilan qu'il est possible d'en tirer semble montrer que les conditions de correction n'ont pas eu à souffrir, bien au contraire, de cette façon de procéder.

2.1. Épreuve écrite n°1 « note »

Rappel : cette épreuve ne concerne pas les candidats du concours réservé aux sportifs de haut-niveau

2.1.1. Cadre réglementaire

« Épreuve de rédaction d'une note s'appuyant sur un dossier documentaire relatif au domaine du sport. Le traitement du sujet doit permettre de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse, de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des préconisations concrètes s'appuyant sur des connaissances scientifiques, techniques et une culture sportive. » (Durée de l'épreuve : quatre heures ; coefficient 2.)

Le dossier documentaire, qui peut comporter des parties littéraires, des tableaux, des éléments chiffrés ou cartographiques, n'excédera pas 30 pages. (Extrait de l'annexe 2 de l'arrêté du 3 octobre).

2.1.2. Attentes du jury

Objectifs de la note

Elle est adressée à un destinataire : le sujet est rédigé de telle sorte qu'il puisse être traité en position de CTS dans une fédération ou de CAS dans un service déconcentré. Le choix est ouvert quel que soit le concours (CAS ou CTS) auquel le candidat se présente, de s'adresser au chef de service ou au DTN.

Le candidat doit tirer de la base documentaire les éléments référencés permettant d'éclairer le contexte particulier choisi.

La note constitue une aide à la décision : elle doit faire apparaître des solutions priorisées, argumentées, étayées par les connaissances du candidat dans divers champs.

Elle doit avoir un caractère stratégique : les propositions et orientations doivent avoir un lien significatif avec le sujet.

Les propositions et pistes de réflexion présentées dans la note doivent avoir un caractère opérationnel. Elles ne doivent donc pas être une redite des éléments de la base documentaire ou l'inventaire de dispositifs existants mais suggérer des solutions adaptées au contexte choisi et au destinataire identifié pour faciliter la décision de l'autorité administrative et sportive.

Formalisme de la note

La nature même de l'épreuve peut paraître contradictoire : elle se veut professionnelle donc pouvant s'affranchir des conventions scolaires et universitaires appliquées aux notes de synthèse, résumés ou encore dissertations. Néanmoins, elle doit permettre aux correcteurs d'évaluer le candidat, ce qui impose malgré tout un certain formalisme :

- nombre de pages : limité pour permettre au destinataire une lecture rapide ;
- plan de la note : alors qu'une dissertation comprend généralement une introduction, un développement et une conclusion, la note n'obéit pas à un plan type, mais doit comprendre l'organisation des éléments de contextualisation, une présentation des propositions, une orientation des choix, l'ensemble devant être cohérent et lisible.
- le point de vue du candidat doit apparaître : la note est une alternance de faits et de propositions où le « je » peut trouver sa place. Dans cette perspective, il est attendu du candidat qu'il mobilise

son expérience personnelle et professionnelle ainsi que les connaissances qu'il peut avoir pour éclairer et justifier ses propos ;

- références : le jury doit retrouver tout ou partie des idées tirées de la base documentaire. La référence et le renvoi à cette documentation sont indispensables (la précision de l'auteur et du texte sont acceptés, *a minima*), mais non suffisants à eux seuls au traitement du sujet ;
- l'utilisation de tableaux et de schémas est possible.

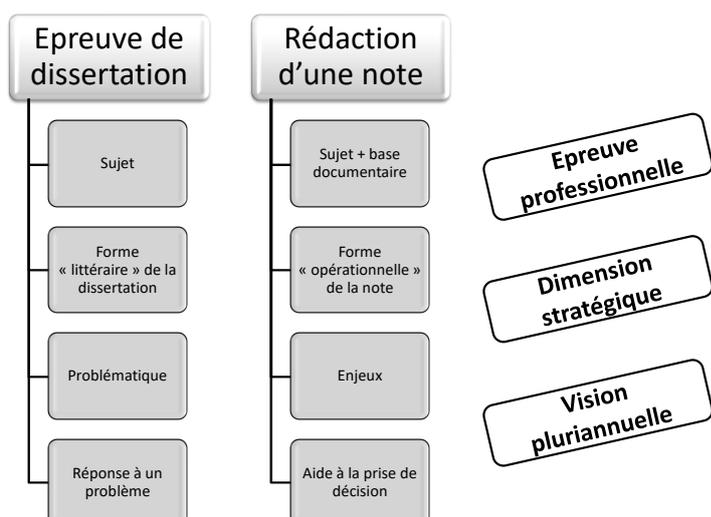
Compétences attendues

Elles concernent principalement la capacité de chaque candidat à aider son chef de service ou son directeur technique national à prendre une décision stratégique. Elles peuvent se résumer de la façon suivante :

- le jury a pour consigne de se placer dans le rôle du destinataire et il doit se sentir prêt à décider ;
- les outils pour prendre la décision sont fournis ;
- l'impact, le risque estimé et les changements induits sont mesurables, ainsi que leurs conséquences et leur gestion ;
- le caractère convaincant, innovant, efficace, synthétique est attendu ;
- la dimension éthique des propositions est incontournable.

Le contenu de la note doit permettre d'identifier le candidat comme un futur cadre de catégorie A de la fonction publique, c'est-à-dire comme un personnel de conception.

En résumé, les principales différences avec une dissertation peuvent schématiquement se présenter ainsi :



2.1.3. Résultats Concours CAS interne, CAS externe, CTS

2.1.3.1 Sujet

« La crise sanitaire de 2020, au-delà de la mise en œuvre de mesures compensatoires de soutien, invite à questionner à moyen terme le modèle de développement des associations et clubs sportifs.

Votre chef de service ou votre directeur technique national vous demande d'étudier une stratégie permettant d'accompagner les structures sportives dans une transition prenant en compte cette situation inédite et ses conséquences.

À partir des documents joints, vous rédigez au destinataire de votre choix mentionné plus haut, une note présentant une analyse de la situation et qui fera émerger des éléments de décision et d'orientation stratégiques adaptés. »

La base documentaire de 27 pages (en annexe) comporte des documents de source et de nature diversifiées apportant des données chiffrées et qualitatives sur divers états des lieux ou pistes de réflexion :

- Généraux sur le sport ces dernières années (Doc 2 : modèle économique des associations ; Doc 3 : la situation du sport : disparition du ministère, effritement du mouvement sportif, ...)
- Contextualisés sur ce qu'a provoqué la crise (Doc 1, baisse de la pratique du sport ; Doc 5 = diminution de l'activité de la filière sport ; Doc 10 : la pratique pendant le confinement, la visibilité des sportifs loisirs tout comme les sportifs HN)
- Des aides et solutions apportées pendant la crise (Doc 7 et 8 sur les aides) ;
- Des changements qui s'amorcent, des leviers et pistes d'évolution pour l'avenir (Doc 4 : inversion de tendance, sport au service de l'entreprise, impulser et incarner la relance ; Doc 6 : les nouvelles motivations, tendances, envies ; Doc 9 : les nouveaux leviers : diversifier les publics...).

L'intention de ce sujet est de tenir compte à la fois du faible temps de préparation des candidats depuis l'annonce de l'ouverture du concours, de la complexité, de la volatilité du contexte et de la période dans lesquels évoluent ou sont appelés à évoluer les futurs professeurs de sport.

2.1.3.2 Éléments de traitement envisageables

Les mots clés pourraient être :

- *Questionner à moyen terme* : le traitement ne peut se limiter à envisager une solution à court terme dans le cadre du plan de relance ; il doit s'ancrer dans les problématiques de l'époque et ne pas céder à la tentation d'une fiction déconnectée de la réalité.
- *Accompagner dans une transition* : ces termes invitent à considérer cette évolution comme inéluctable en opposition à l'idée qu'un retour à une situation antérieure serait réaliste et suffisant.
- La notion de *structure sportive* invite (en fonction du destinataire de la note) à ne pas se limiter au secteur associatif et à envisager la place des structures marchandes et leur contribution possible au développement du sport.
- Concernant *l'analyse de la situation*, la référence aux mesures compensatoires (la plupart économiques) ne doit pas limiter le propos à ce seul domaine.
- Concernant la posture que doit adopter le candidat, la notion « *d'éléments de décision et d'orientation stratégiques adaptés* » est l'occasion de rappeler que cette épreuve ne se résume pas à une note de synthèse mais suppose que le candidat s'implique et démontre son engagement personnel dans la rédaction d'une stratégie en appui sur une vision des enjeux et de la problématique.

Les contextes choisis par les candidats peuvent être très divers en fonction des disciplines sportives et des territoires choisis. Certaines copies peuvent donc témoigner de peu de difficultés pour le développement de la pratique et de leurs activités.

On attend que le candidat ne tombe pas dans le catastrophisme ou le sur-optimisme, mais qu'il présente une analyse mesurée, factuelle de cette crise qui, quels que soient la discipline ou l'environnement, a profondément modifié le quotidien de tous.

Il est souhaitable que le candidat parvienne à témoigner d'un esprit d'engagement et d'un dynamisme dans ses propositions de nature à susciter l'adhésion du commanditaire de la note et des potentiels usagers.

Différentes entrées sont possibles

Une proposition de stratégie progressive :

- Axée dans un premier temps sur l'information des acteurs du monde sportif aux nouveaux dispositifs, outils et mesures pour faire face à l'urgence.

- Tournée, dans un second temps (ou en parallèle), vers l’engagement d’actions de formation, d’accompagnement des acteurs sur l’ingénierie, l’évolution du modèle économique des structures sportives, la transformation des formats et offres de pratique.

Une autre approche peut prendre en compte les spécificités générationnelles, en faisant émerger des propositions associant attentes et aptitudes, pour les confronter à la nature de l’offre actuelle dans une perspective de changement.

Il est intéressant d’envisager une réponse hors champ traditionnel des pratiques licenciées, en prenant en compte tous les publics, identifiés ou non comme prioritaires pendant la crise sanitaire.

Sur ce point on peut attendre une réflexion qui dépasse la logique de l’adéquation offre/demande et qui permette d’envisager comment, sans nécessairement s’écarter de son « cœur de métier », l’activité de la structure (en particulier associative) constitue par elle-même une contribution à la construction d’un monde sportif adapté aux défis nouveaux. Quels impacts (social, économique, éducatif) sont susceptibles d’être valorisés ? Relégués derrière l’exigence de professionnalisation de l’encadrement et de la gestion, comment la vision associative, l’engagement des bénévoles peuvent reprendre demain une place centrale dans l’évolution du modèle de développement ?

Les conséquences sociales, sociétales, psychologiques et financières sont déjà visibles mais pas complètement mesurables puisque la crise n’est pas terminée. On ne connaît pas encore toutes les répercussions de celle-ci et de son évolution, puisque nous sommes aujourd’hui toujours dans une recherche de stabilisation de la situation avec notamment la vaccination ou l’apprentissage de la vie « avec » le virus.

Les candidats peuvent néanmoins aisément évoquer les conséquences déjà visibles : isolement, sédentarité, diminution de la pratique sportive, contexte anxiogène ainsi que la tension actuelle entre :

- Conserver au travers de la pratique sportive du lien social, nécessaire à la préservation de la santé alors même qu’il est proscrit de s’approcher ;
- Considérer qu’autrui puisse être perçu comme un « danger potentiel » de contamination.

Cette problématique interroge donc la notion de prévention, de gestion du risque voire le rapport à l’existence.

Des pistes de préconisations variées :

Imaginer des offres en réponse à des attentes qui évoluent (ex : pratique en famille, combinaison entre les dimensions socio-éducatives, sportive et la convivialité). Cette période a fait apparaître de nouvelles organisations de pratiques si l’on regarde le côté créatif et innovant que l’incertitude du contexte a fait émerger. Elle a remis au cœur des discussions les notions de prévention, de santé, mais interroge également le rapport au temps, au travail, à l’essentiel. De ce point de vue, la crise est-elle une opportunité ou une menace ?

Questionner la notion de développement et un modèle économique reposant sur la qualité et la diversité de l’offre plutôt que sur l’accroissement des volumes de pratiques traditionnelles peut être également une façon d’aborder la problématique : la référence à la cible des 3 millions de pratiquants peut à ce propos être abordée mais doit être discutée en intégrant l’ensemble des « cibles » : pratiquants non captifs, « initiés perdus », nouveaux publics (« cibles » ou non).

Il convient également de prendre en compte les enjeux environnementaux et l’évolution de la sensibilité du public en la matière, l’intérêt accru pour « l’outdoor » offre des pistes de préconisations variées.

Le télétravail, l’usage du numérique, la valorisation de la proximité, des circuits courts... peuvent être également pris en compte pour évoquer des solutions innovantes, attractives afin de pallier les contraintes sanitaires et anticiper de possibles nouvelles crises (pratique en extérieur, nouveaux formats nouvelles, offres avec moins de rassemblements...), tout comme imaginer la place possible des pratiques « e-sport », dans une autre perspective que la concurrence avec les pratiques traditionnelles (hybridation des pratiques, intégration du virtuel dans les cursus des pratiquants...).

Il paraît incontournable d'évoquer les conditions nécessaires au déploiement des mesures. À ce titre, il semble nécessaire d'envisager l'évolution en matière de formation des élus et des professionnels de l'encadrement des structures (diversification des compétences d'éducateur/animateur, formation aux problématiques environnementales, à la multi activités, au sport santé...).

Ces évolutions s'envisagent à court terme pour le déploiement quasi instantané des mesures d'urgence et à moyen terme pour :

- Accompagner une réflexion de fond sur la notion de clubs, mieux ancrés dans leur territoire et plus adaptés aux besoins des citoyens (lieu de vie, formats d'activités plus souples, réseau d'éducateurs, mutualisation des outils et besoins avec d'autres structures de son écosystème...);
- Former des dirigeants aux différents formats de structures et d'organisation (franchise, SCIC, associations, entreprises, autoentrepreneur), aux différents modèles économiques et dispositifs issus notamment de l'économie solidaire ou encore à des modalités de gouvernance nouvelles, afin de permettre la montée en compétences des différents acteurs du mouvement sportif ;
- Inciter à l'organisation d'actions mêlant plusieurs structures – appels à projet d'actions, mutualisation pour la création d'emploi (ESQ, emploi ANS, apprentissage...).

2.1.4. Modalités d'évaluation du jury

Modalités de fonctionnement du jury

234 copies ont été corrigées :

- 108 pour les concours CTS externes (12 disciplines),
- 126 pour les concours CAS externe et interne.

L'équipe chargée de la correction était composée de 7 doublettes (14 correcteurs) et 2 coordonnateurs.

La composition des doublettes a été réalisée au regard de la parité, de la diversité des statuts, des fonctions et de l'ancienneté en tant que jury dans l'épreuve ou dans le concours.

Les copies ont été réparties de telle manière que chaque discipline soit prise en charge par une même doublette afin de garantir la meilleure hiérarchisation possible par concours. Une seule doublette a pris en charge la correction du concours CAS Interne.

33 ou 34 copies ont été corrigées par doublette ; une cinquantaine de copies ont été régulées par les coordonnateurs.

Il convient de noter que la première ½ journée des corrections a été consacrée intégralement à l'harmonisation quant aux attendus de l'épreuve. Durant la session, des réunions quotidiennes de régulation ont eu lieu.

Outils d'évaluation

Les correcteurs ont disposé de plusieurs outils d'évaluation :

- un document de présentation et d'harmonisation quant aux attendus de cette épreuve tenant compte des contributions des coordonnateurs en charge de la conception du sujet et des correcteurs ;
- une fiche de repères de notation facilitant la discrimination des candidats sur l'ensemble de l'échelle de notes ;
- une grille d'évaluation adaptée à cette épreuve.

2.1.5. Analyse des résultats

Analyse quantitative

Répartition des notes	0 à 6	6,5 à 8	8,5 à 10,5	11 à 13	13,5 à 15,5	16 à 20	Total
Nb notes CAS ext	46	14	13	13	6	1	93
%	49%	15%	14%	14%	6%	1%	100%
Nb notes CAS int	26	3	2	2	0	0	33
%	79%	9%	6%	6%	0%	0%	100%
Nb notes CTS	38	26	20	18	6	0	108
%	35%	24%	19%	17%	6%	0%	100%

Résultats et moyennes par concours et spécialités :

CONCOURS CAS EXTERNE : moyenne 07,29/20, les notes s'échelonnant de 00,00 (rupture d'anonymat) à 16,00.

CONCOURS CAS INTERNE : la moyenne est de 03,89/20, les notes allant de 01,00 à 13,00.

CONCOURS CTS EXTERNE

Les notes s'échelonnent de 02,00 à 15,00.

Les moyennes /20 sont les suivantes :

- CTS Basket Ball : 07,77
- CTS Équitation : 09,25
- CTS Football : 07,59
- CTS Gymnastique : 06,11
- CTS Handball : 07,55
- CTS Lutte : 05,70
- CTS Natation : 07,29
- CTS Rugby XV : 07,95
- CTS Ski : 08,94
- CTS Tennis de table : 08,88
- CTS Volley Ball : 07,60
- CTS Voile : 08,90

Analyse qualitative

Le sujet a pu paraître difficile par sa dimension actuelle, complexe et évolutive, qui requiert des capacités à cerner les problématiques et à faire des choix en fonction de sa culture et de son environnement. Il a permis aux correcteurs d'utiliser pleinement l'échelle de notation afin de hiérarchiser les candidats et d'identifier rapidement les copies de qualité.

Le libellé s'inscrit dans l'actualité et est au cœur des réflexions sur l'évolution du mouvement sportif. Il nécessite de se projeter mais également de bien connaître l'environnement et le contexte professionnel (territorial et/ou fédéral), ce qui a mis en difficulté un certain nombre de candidats.

Les termes du sujet n'ont pas posé de difficulté de compréhension notable aux candidats car ils renvoyaient aux éléments de la base documentaire et à des connaissances plus personnelles (territoriales, fédérales...)

Les ressources documentaires se sont avérées riches et bien ciblées. Elles ont permis aux candidats de construire leur argumentaire sur des éléments de contextualisation voire de préconisations, de choisir des données de temporalités différentes, couvrant plusieurs champs du monde sportif.

Compréhension et traitement de la commande

Peu de copies ont proposé une analyse réelle du sujet : de quelle transition parle-t-on ?

La note stratégique impose d'adopter une posture d'agent de l'État dont le devoir est de conseiller, d'alerter si nécessaire, sans se départir d'une neutralité et d'une réserve à l'égard des orientations à décliner et mettre en œuvre en soulignant les opportunités et les contraintes qui s'y attachent, notamment financières.

Pour pouvoir répondre à cette exigence, une connaissance précise, actualisée de l'environnement professionnel choisi au niveau du destinataire est attendue. L'intérêt de ce format, au-delà de son caractère professionnel, est qu'il offre à chaque candidat la possibilité de faire valoir son recul, sa créativité et son libre arbitre.

La note constitue un travail qui autorise voire incite à une lecture personnelle et qui invite à formuler des propositions innovantes et priorisées, signaler des opportunités, proposer une ou des stratégies et en anticipant leur impact, constituer une aide réelle à la décision pour le supérieur hiérarchique ou le DTN.

Traitement du sujet :

Peu de candidats semblent s'interroger sur l'utilité finale de leur note du point de vue du destinataire.

Les mots clés du sujet impliquent différentes dimensions dans la réponse, sans forcément les définir pour rester dans l'esprit d'une note d'opportunité.

Les préconisations proposées sont trop souvent standardisées ou calquées sur des mesures déjà existantes voire sans lien direct avec le contexte de crise sanitaire. La mise en évidence de partenariats possibles est quasi inexistante.

Si la contextualisation a pu être plus ou moins bien traitée à l'aide de la base documentaire, quelques candidats ne l'ont absolument pas utilisée.

Pour nombre de copies, la teneur de la note n'est pas utile au destinataire. Dans les éléments de proposition de nombre de candidats, la place des élus, les dimensions politiques et stratégiques sont totalement oubliées

Culture professionnelle

Une faible part de candidats démontre des connaissances dans le cadre de leur discipline, du territoire ou du contexte de travail choisis.

Très peu de copies font preuve d'une connaissance de la vie associative. La connaissance minimale (à défaut de maîtrise) des politiques publiques et des dispositifs qui l'accompagnent est très superficielle.

Le fonctionnement fédéral est très souvent mal connu, avec de nombreuses confusions dans les rôles respectifs des clubs, des ligues et des fédérations (niveau de pouvoir décisionnaire).

Peu de candidats parviennent à mettre en évidence des connaissances liées à leur culture sportive professionnelle. Cette notion dépasse la capacité à mobiliser son expérience de pratiquant, d'encadrant ou de dirigeant. Elle suppose une connaissance de « l'écosystème » dans lequel évoluent les associations et des logiques (politiques et réglementaires notamment) des acteurs avec lesquels elles interagissent.

Au-delà, sur un sujet traitant aussi largement de « la dimension économique », et compte tenu des débats qui agitent la société et des évolutions à l'œuvre, une culture générale de citoyen est parfois utile pour éclairer les données, sérier les axes prioritaires et suggérer des stratégies. C'est cette culture plus large qui permet d'éviter de réduire le sujet, par exemple, à une problématique de recrutement et de fidélisation des pratiquants et de formation des dirigeants.

C'est elle également qui permet, dans une approche du général vers le singulier, de trier la base documentaire et d'y faire des choix, puis de recourir à d'autres sources pour spécifier le contexte choisi. C'est à ce prix que le candidat peut ancrer son propos sans le réduire, spécifier les enjeux sans en perdre la portée.

Forme de la note

Les copies sont, pour la majorité d'entre elles, rédigées à l'attention d'un supérieur hiérarchique. Cependant l'ensemble reste souvent plus proche d'une dissertation ou d'un projet et rares sont les productions qui mettent au cœur du propos l'aide à la décision. Le cœur de la note est l'appui stratégique, les lignes qui y sont consacrées doivent être rédigées avec soin, avec clarté et chaque mot bien pesé. La base documentaire, l'argumentaire, les connaissances personnelles doivent être utiles et au service de ces propositions.

La question du non-respect de l'anonymat est toujours d'importance puisque, cette année encore, il a entraîné l'élimination d'un candidat. Si dans le traitement du sujet et particulièrement de sa contextualisation il est nécessaire d'évoquer des fonctions, il faut éviter de nommer les personnes qui les occupent et s'interdire de citer son propre nom.

La note doit être d'une lecture aisée, voire agréable, avec des articulations, des paragraphes, des titres et sous titres, des tableaux, un fil conducteur avec un argumentaire ouvrant sur des propositions.

Points forts

Sur le fond, la contextualisation institutionnelle apparaît dans une majorité de copies. Les meilleures prestations ont su lier leur analyse de la base documentaire au contexte professionnel choisi et dégager quelques perspectives d'accompagnement des associations dans cet objectif de transition.

Quelques copies ont montré la capacité à faire des choix pertinents dans la base documentaire et parfois à la compléter de données spécifiques au territoire étudié ou à la fédération concernée.

Le point fort majeur de quelques candidats réside dans leur capacité à aborder le sujet en lien direct avec leur environnement professionnel et à regarder le monde qui les entoure avec lucidité. Leur culture personnelle est un point d'appui pour conforter les stratégies définies.

Points faibles

L'exercice est encore trop souvent scolaire (dissertation), loin de l'outil professionnel d'aide à la décision.

Le fait d'avoir choisi un positionnement particulier (par exemple CTS dans le concours CAS ou inversement) n'est pas exploité dans la contextualisation et l'argumentation, ce qui nuit au candidat.

Les éléments de la base documentaire sont utilisés inégalement : de l'utilisation partielle en guise d'état des lieux, à l'exploitation non contextualisée des pistes de remédiation.

Un nombre important de copies révèlent un déficit de culture professionnelle (contexte hiérarchique, décisionnaire). Les prestations mettent souvent en évidence une vision trop convenue, trop traditionnelle en matière de prospective, de fonctionnement des structures sportives et proposent des « innovations » qui existent déjà. Ce point est à mettre en lien avec la carence en matière de culture professionnelle déjà évoquée.

2.1.6. Conseils aux candidats et aux formateurs

Conseils aux candidats

En premier lieu, lire les précédents rapports de jury.

S'exercer à la note avec un véritable chef de service, pressé et désireux de décider : ce doit être court, percutant, et accompagné d'annexes permettant d'approfondir et de comprendre. Il faut s'interroger sur l'utilité finale de chaque note rédigée en entraînement pour prendre conscience des inventaires généralistes peu utiles à la prise de décision du commanditaire et les éviter.

Il convient également de s'interroger sur le sujet : la première étape d'une démarche projet c'est de questionner la commande. Il s'agit là du rôle d'un cadre d'État que de questionner, prendre du recul, redonner du sens, prioriser et hiérarchiser. La discussion des termes du sujet, ici « transition », « accompagnement » doit être systématique afin de proposer une analyse critique et personnelle, et non de

plaquer les actions réalisées dans les services sans en comprendre leur inscription dans un contexte particulier.

Il faut enfin s'approprier la notion de « stratégie » pour que la capacité à systématiquement proposer des priorités de choix et de mise en œuvre dans le temps ou dans l'espace devienne un réflexe, sans omettre la contextualisation du choix d'un domaine professionnel bien identifié à partir duquel le candidat pourra construire son argumentation, sa stratégie d'actions et des préconisations concrètes, évaluables.

Pour comprendre l'épreuve :

- Concevoir que la note est un exercice particulier qui ne s'apparente pas aux types d'écrit auxquels on est en général confronté dans le parcours scolaire et universitaire.
- S'efforcer de se projeter dans la situation professionnelle en tentant de se mettre à la place du professeur de sport et surtout du destinataire de la note. Le correcteur lui-même se projette dans cette situation et l'essentiel de ses attentes sont celles qu'aura le chef de service ou le DTN dans la « vraie vie » professionnelle.
- Comprendre que la forme est essentielle pour ce qui concerne la lisibilité et le caractère synthétique de la note mais qu'aucun formatage n'est requis, laissant la place pour des mises en forme variées en fonction de ses propensions personnelles à modéliser et synthétiser sa pensée
- Le positionnement initial conditionne le traitement du sujet et la façon d'aborder la problématique, le sujet, de prioriser.

Pour s'y préparer :

- S'approprier les grands domaines et modalités d'intervention de l'État dans le champ du sport.
- Maîtriser l'organisation nationale et territoriale en matière d'accompagnement des politiques publiques (État, collectivités) et comprendre le lien avec la sphère privée (associative et marchande).
- Se tenir informé des évolutions en cours en matière de gouvernance et d'organisation du sport en France.
- Approfondir la connaissance de « l'écosystème » dans lequel on a prévu de composer, de se positionner pour cet écrit (CAS/CTS) : chiffres clés, politique fédérale, données territoriales... et s'efforcer de décrypter les logiques à l'œuvre et les relations, les partenariats qui existent entre les acteurs qui y gravitent, prendre en compte les évolutions en cours en matière de gouvernance et de financement.
- Pour cela, aller à la rencontre des personnels dans les services et les fédérations en s'efforçant de prendre la mesure des fonctions occupées par les agents, mesurer les nouveaux périmètres mouvants de leurs interventions, interroger et se familiariser avec cette « posture d'agent de l'État » qui est attendue.
- Diversifier ses lectures (rapports, textes réglementaires, articles et dossiers, données statistiques) et s'efforcer d'interroger son contexte personnel actuel ou celui qu'a priori on choisira pour déployer son analyse pendant l'épreuve, au regard des problématiques balayées.
- S'entraîner à lire rapidement un corpus documentaire, à prendre des notes sans paraphraser systématiquement le texte.
- S'entraîner à gérer le temps, car la durée de l'épreuve est contrainte eu égard à la complexité de l'exercice.
- S'approprier la notion de « stratégie » est essentiel pour que la capacité à systématiquement proposer des priorités de choix et de mise en œuvre dans le temps ou dans l'espace devienne un réflexe.

Pour l'aborder le jour « J » :

- Prendre le temps de bien lire le sujet, circonscrire de son propre point de vue les enjeux attendus, leur actualité et les résonances avec sa propre culture et ses expériences personnelles.
- Quelle que soit la stratégie retenue pour aborder la base documentaire, mesurer en quoi les documents enrichissent, abondent ou remettent en question sa représentation du sujet, suggèrent et mettent en tension des préconisations possibles en lien avec le sujet.
- Garder son esprit critique en éveil dans la phase d'analyse comme dans l'élaboration des préconisations.
- Personnaliser son devoir en faisant émerger des éléments concrets et une identité propre.
- Ne pas se dispenser de questionner et formaliser l'impact de la ou des stratégies et préconisations envisagées pour éviter l'écueil de tomber dans le déroulé d'une démarche projet.
- Se rappeler que la note impose de faire des choix, voire de renoncer à exploiter certains documents pour approfondir certaines pistes de travail et ainsi répondre à la commande.
- S'astreindre à ne pas reproduire ou décrire certaines parties des documents fournis mais en synthétiser les lignes de force et en donner de façon synthétique la source.
- Garder quelques minutes pour se relire.

Conseils aux formateurs

- Proposer un plan type ne rend pas service aux candidats, surtout s'ils n'en ont pas compris le sens.
- Il faut intégrer le principe de rédaction d'une « note » qui n'est que trop rarement respecté alors que c'est la base de cette épreuve.
- Il faut se former à l'élaboration stratégique de solutions et à une vision *a minima* à moyen terme : certains candidats ne proposent que des actions « court-termistes » et ratent donc l'exercice d'une projection pluriannuelle stratégique.
- Mettre les candidats en situation de destinataire pour mesurer l'utilité en termes d'aide à la décision.

Pour aider à comprendre l'épreuve :

- Insister sur la nature stratégique de la note, sur son caractère personnel et sur l'exigence de lisibilité et de concision ou tout au moins sur la rapidité d'appropriation qu'elle doit permettre au lecteur.
- Privilégier pour commencer l'analyse des termes du sujet, la discussion autour des éléments qui le compose : que me demande-on ? quelle pertinence du sujet au regard de l'environnement ? quels enjeux ?
- Présenter la note en regard de l'écrit projet pour l'en distinguer et aider à concevoir la note comme un préalable professionnel à la mise en place d'un projet.
- Bien expliquer aux candidats que les correcteurs de l'épreuve sont formellement les destinataires de la note ; lors des temps d'entraînement, se mettre éventuellement en position de destinataire pour en envisager la pertinence et l'utilité.
- Enfin, la commande propose de permettre aux supérieurs hiérarchiques de faire des choix. Il faut donc aider les candidats à se projeter sur des stratégies possibles permettant aux décideurs de trancher.

Pour aider à améliorer la culture et les connaissances professionnelles :

- Proposer une bibliographie limitée, actualisée et diversifiée couvrant les thématiques et actualités du ministère et plus largement celles des acteurs du sport en France.
- Inviter les candidats à « travailler » leur contexte professionnel ou sportif pour l'éclairer.

- Poser le périmètre d'intervention (droits et devoirs du professeur de sport).
- Organiser des rencontres dans les services et fédérations et si possible les animer pour aider les candidats et les personnes rencontrées à cibler leurs échanges autour des exigences des épreuves d'admissibilité.
- Étoffer les connaissances de l'environnement professionnel du candidat est nécessaire de manière continue, afin d'éviter l'accumulation de données non digérées. Cela suppose de les confronter entre elles au sein de son environnement (par exemple au sein de sa fédération), puis de comparer avec l'environnement plus éloigné (autres fédérations, autre région...).

Pour aider à progresser sur le plan méthodologique :

- Mettre à disposition des notes réalisées dans le cadre de différents services ou fédérations.
- Proposer différents outils permettant de synthétiser sa pensée en la rendant à la fois plus claire et plus concise.
- Inviter les candidats à s'exercer à les utiliser et à identifier ceux qui leur conviennent dans le cadre de travaux pratiques.
- Sérier les objectifs de la préparation en alternant un travail avec ou sans base documentaire, sans pour autant laisser penser que le devoir pourrait comporter deux parties strictement distinctes
- Multiplier les commandes de productions succinctes (plans, notes sur des sujets divers, y compris très éloignés de leur pratique quotidienne...).
- Éviter de s'appuyer sur une méthodologie de note de synthèse pour limiter le risque d'une mise à distance de l'exigence de positionnement personnel.
- Insister sur la gestion du temps et travailler de façon ludique sur des exercices de lecture rapide et questionnement à suivre.

Pour stimuler l'engagement et la créativité des candidats :

- Inviter les candidats à questionner leurs conceptions de l'action publique et le sens qu'ils seraient susceptibles de donner à leur action dans le cadre du métier de professeur de sport.
- Susciter des échanges et débats contradictoires entre candidats autour des enjeux mis en avant par des sujets d'annales.
- Pointer la démarcation qui existe entre une prise de position politique ou polémique et une position stratégique en tant que conseiller technique ou conseiller d'animation sportive.

2.2. Épreuve écrite n°2 « projet »

Rappel : cette épreuve ne concerne pas les candidats du concours interne

2.2.1. Cadre réglementaire

« Épreuve permettant d'apprécier la capacité du candidat à construire, dans le domaine du sport, un dispositif et à en prévoir les modalités d'évaluation (durée de l'épreuve : quatre heures ; coefficient 3).

Le candidat choisit sur table un des trois exercices suivants :

- - élaboration d'un projet d'entraînement ;
- - élaboration d'un projet de formation ;
- - élaboration d'un projet de développement des activités physiques et sportives. »

(Extrait de l'arrêté du 3 Octobre 2011).

« Un projet ne peut être dissocié du contexte dans lequel il s'inscrit. Cet écrit doit conduire le candidat à construire et à délimiter un champ problématique à partir duquel il va devoir finaliser et développer une démarche de projet. Le candidat doit donc entrer dans une dynamique de résolution de problèmes. »

(Extrait de l'annexe 2 de l'arrêté du 3 Octobre 2011).

2.2.2. Modalités d'évaluation

Outils d'évaluation

Comme pour les autres corrections d'écrits, les correcteurs de l'épreuve écrite n°2 disposaient des outils d'évaluation suivants :

- le référentiel de correction correspondant à chacune des trois questions de cet écrit ;
- la fiche de repères de notation devant faciliter l'attribution des notes dans un ensemble hiérarchisé ;
- une grille d'évaluation à renseigner par chaque correcteur, pour chaque copie.

Éléments de régulation

La régulation comprend 3 étapes initiales :

- Collectivement, étude et appropriation des outils d'évaluation (fiche d'évaluation et repères de notation) ;
- Présentation et appropriation des référentiels de correction ;
- Première lecture de copies, suivie d'un temps d'échange collectif et de régulation pour amendements sur les référentiels et partage des critères en fonction des typologies de copies.

Par la suite, pendant la correction, la régulation s'est poursuivie :

- à la demande des doublettes ;
- à l'initiative des coordonnateurs pour les doublettes n'ayant que peu de copies dans l'un des trois sujets ;
- à l'initiative des coordonnateurs ou des doublettes (classement des copies par concours).

2.2.3. Projet d'entraînement

2.2.3.1 Sujet

« La préparation physique fait partie intégrante de l'entraînement sportif.

Responsable d'une structure sportive de haut niveau inscrite dans le projet de performance fédéral de votre discipline, vous êtes sollicité(e) par la direction technique nationale pour élaborer et mettre en œuvre un projet annuel d'entraînement pour les plus jeunes prenant en compte cette dimension.

En justifiant votre démarche, présentez l'élaboration de votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation. »

Définition des termes

Il était attendu du candidat qu'il définisse le champ du sujet en s'appuyant sur les mots clés :

La préparation physique

Partie intégrante de la préparation sportive, de l'entraînement sportif, la préparation physique (P.P.) est l'espace méthodologique qui étaye l'approche spécifique de l'entraînement. C'est la somme des registres d'intervention qui, autour de la dimension technico-tactique, contribuent au développement de la capacité de performance du sportif en traitant les moyens physiques nécessaires à sa discipline.

La qualité de la préparation conditionne la progression du sportif à la réalisation d'une performance lors d'une échéance sportive. La progression sportive naît d'une combinaison entre la gestion des charges d'entraînement associées aux préparations techniques, tactiques, physiques et mentales. Les processus d'adaptation corporelle du sportif vont permettre le progrès notamment pendant la phase de repos qui suit l'application de la charge d'entraînement.

Responsable d'une structure sportive de haut niveau inscrite dans le projet de performance fédéral de votre discipline.

Il était attendu des candidats qu'ils connaissent et précisent le projet de performance fédéral (PPF) de leur discipline. Les éléments de contexte qu'ils sont amenés à décrire devaient ainsi illustrer la situation de la structure de haut niveau choisie et la situation des sportifs concernés au sein du PPF. Chaque candidat était invité à se positionner comme responsable de la structure, le libellé du sujet proposé n'exigeait pas obligatoirement de se positionner en tant que professeur de sport dans l'hypothèse où les exigences du PPF de la discipline étaient respectées.

Projet annuel d'entraînement

Le projet d'entraînement met en relation des objectifs de résultats visés et les moyens mobilisés pour les atteindre. Il était attendu du candidat qu'il respecte la précision du sujet en inscrivant la durée et les évaluations de son projet dans cette temporalité d'une année. Le projet d'entraînement dans la pratique du haut niveau incite le candidat à proposer le fonctionnement d'un système, d'une organisation tendant à créer les conditions les plus favorables pour obtenir les résultats escomptés lors de l'échéance sportive de référence choisie. Le candidat pouvait donc, au bénéfice de sa démonstration, choisir la compétition de son choix, y compris éloignée de la période de préparation ciblée.

Pour les plus jeunes

Les sportifs concernés par le projet devaient impérativement être choisis parmi les jeunes appartenant à la structure. La présentation d'un projet visant à préparer des publics jeunes afin de les accompagner pour intégrer le PPF de la discipline, ne correspondait pas aux attendus des correcteurs. La connaissance du PPF, et plus largement des particularités observées chez les jeunes sportifs en devenir de la discipline, devait être maîtrisée.

2.2.3.2 Délimitation du sujet et analyse de la commande

Un projet ne peut être dissocié du contexte dans lequel il s'inscrit. Cet écrit doit conduire le candidat à construire et à délimiter un champ problématique à partir duquel il va devoir finaliser et développer la démarche de projet choisie. Le candidat doit donc entrer dans une dynamique de résolution de problèmes en adossant sa démonstration sur la dimension physique, un des piliers de la performance avec la technique, la tactique, le psychologique.

Cela supposait qu'il manifeste la capacité à :

- procéder à une analyse sociale, socio-économique du contexte de départ : la structure, les acteurs, le PPF... ;
- problématiser le sujet en mobilisant des savoirs de référence : savoirs scientifiques, techniques, expérientiels liés à l'entraînement des jeunes de la structure ;
- expliciter la place de la préparation physique dans les différents facteurs de la performance de la discipline dans son expression au plus haut niveau ;
- concevoir, formaliser et opérationnaliser une démarche de projet ;
- justifier ses réponses, c'est-à-dire en démontrer le bien-fondé et la pertinence eu égard au diagnostic de départ et aux objectifs qui en ont découlé.

En matière d'entraînement, le candidat devait pouvoir faire référence, notamment à des domaines de connaissance relatifs à :

- la méthodologie d'élaboration d'un projet ;
- la définition des objectifs, des choix et priorités en fonction du public de jeunes inscrits dans une démarche de haut niveau et des échéances compétitives envisagées ;
- la planification de l'entraînement ;
- la place de la préparation physique en fonction du niveau et de l'âge des sportifs ;

- l'évaluation des actions et des personnes.

Il était attendu du candidat qu'il puisse, au gré du développement de son projet annuel d'entraînement, expliciter la place de la préparation physique dans sa discipline pour répondre aux exigences de la très haute performance. Le sujet précise que la problématique à poser devait cibler les plus jeunes sportifs de la structure. Il ne s'agissait pas nécessairement d'enfants : c'est la parfaite connaissance des réalités fonctionnelles des structures de haut niveau de la discipline qui permettait d'identifier les sujets pris en compte pour répondre à la démarche de résolution de problèmes. Il s'agissait de programmer la stimulation des ressources organiques et fonctionnelles du sportif en planifiant les périodes de traitement de chacune des ressources, et en veillant à leur articulation dans la dynamique des charges d'entraînement. Si l'écart entre le niveau du sportif et les exigences de l'épreuve détermine les besoins, les objectifs de performance et le calendrier de compétitions, quant à eux, déterminent la marge de planification. Une question était de savoir combien de temps accorder à la préparation physique et comment l'organiser dans le respect des attentes propres au public visé avec l'objectif de les conduire vers la réalisation de performances de très haut niveau dans les compétitions de référence majeures de la discipline.

Le sujet invitait le candidat à explorer l'axe énergétique des progressions dans sa discipline, en organisant le paramétrage des efforts et le calibrage des séances visant le traitement de chaque filière énergétique et en explicitant les particularités associées au développement de la filière spécifique ainsi que l'influence de l'entraînement sur les autres filières.

D'autres axes à prendre nécessairement en compte étaient ceux d'incontournables de la préparation physique : le renforcement musculaire et les étirements, la prophylaxie et la réathlétisation. La traumatologie spécifique à une pratique sportive doit ainsi orienter la dimension prophylactique des contenus : proprioception, gainages articulaires, rééquilibrations et étirements musculaires, procédures de récupération active. Dans ce registre des méthodes actives de prévention, le préparateur physique et le kinésithérapeute travaillent en synergie auprès du sportif, notamment après blessure.

De plus, prendre en compte les spécificités d'une discipline sportive, avec l'intégration des aspects techniques et bio-informationnels dans la préparation physique, nécessite de bien mesurer les effets et dosages en fonction du public et de la période.

L'énoncé du sujet souligne l'importance de la préparation physique dans la construction d'une performance sportive et amène le candidat à se questionner sur son intégration dans la planification annuelle du projet de performance ainsi que sur les facteurs et les moyens permettant de l'optimiser. Le candidat devait donc évoquer la nécessité d'imbriquer la préparation physique dans l'optimisation de son programme de performance tout au long de sa production écrite. Le sujet ne peut se limiter à un traitement théorique par le candidat. Le sujet permet une analyse et un traitement personnalisés invitant le candidat à prendre position sur la thématique de la préparation physique, l'incitant ainsi à faire des choix stratégiques et argumentés. Fort d'une connaissance et une expérience concrètes de la discipline choisie, il a été apprécié que le candidat montre toute la capacité d'adaptation, de réaction et de créativité d'un responsable d'entraînement respectueux d'une forte volonté de répondre aux exigences du public choisi pour sa démonstration.

Au-delà du modèle d'entraînement choisi, le sujet invitait d'abord à mettre en avant la nécessité d'une préparation physique intégrée dans la conception de l'entraînement répondant à l'affirmation de l'énoncé du sujet « la préparation physique fait partie intégrante de l'entraînement sportif. ».

L'évaluation du projet d'entraînement devait permettre au candidat de définir les objectifs et les différents indicateurs de réussite, de décrire l'échéancier de l'évaluation avec les différentes étapes du processus, de définir les observables pour mesurer les effets de la préparation physique dans la progression des sportifs, l'adaptation et la régulation de la charge d'entraînement en fonction des feedbacks observés.

En raison des exigences de la haute performance, les jeunes sportifs sont de plus en plus exposés à des charges de travail élevées au cours de leur parcours sportif. La programmation et les conditions de l'entraînement doivent donc être ajustées sur la base de connaissances fondamentales et appliquées qui sont

spécifiques à l'âge et au niveau du sportif. Il s'agit de poursuivre des objectifs associant une préparation vers des résultats de très haut niveau et une volonté affirmée de préserver l'intégrité des jeunes.

La notion de progressivité doit être intégrée en fonction de la capacité de gestion de la charge d'entraînement propre à chacun et également dépendante de l'expérience dans la discipline. Une approche préventive et prophylactique est attendue. L'identification des signes de fatigue et la mise en œuvre d'évaluations permettant de repérer les risques de surentraînement et de limiter leurs conséquences pouvaient être évoqués.

Le sujet permettait de questionner les dialectiques de quantification, de volume et d'organisation des phases d'entraînement par rapport à la préparation physique en vue d'optimiser la réussite du sportif sur une échéance sportive mais également en projection de son avenir dans la haute performance. L'implication participative du sportif au regard de la construction du projet pouvait permettre au candidat d'explicitier les principes d'investissement inhérents à la pratique du sport de haut niveau jusqu'aux processus motivationnels liés à l'atteinte des objectifs. Elle permettait également de poser les questions de la communication et de la compréhension autour de la construction du projet d'entraînement pour optimiser son engagement. Le candidat pouvait aborder l'intérêt et les limites de la construction d'un projet de performance partagé avec les sportifs entraînés comme un élément de compréhension permettant l'adhésion et l'autonomie.

Dans le contexte du sport de haut niveau, la forte concurrence nationale et internationale, les avancées scientifiques ainsi que le développement de différents modèles d'entraînements tout aussi spécifiques à chaque discipline conduisent, pour permettre la réalisation d'une performance, à agir pleinement dans la préparation quotidienne des sportifs. La charge d'entraînement est un facteur complexe qui réagit sur les systèmes fonctionnels fondamentaux mais aussi sur les fonctions psychologiques. La responsabilité de l'entraîneur (et de son staff) est toute aussi engagée que celle du sportif dans le projet.

Au-delà du ou des modèles d'entraînements choisis, le sujet invitait d'abord à mettre en avant la place de la préparation physique dans la conception de l'entraînement puisqu'il affirme qu'elle est essentielle dans la construction de la performance sportive de haut niveau. Cependant, le risque de se limiter à une présentation du projet d'entraînement en n'évoquant que l'importance de la préparation physique était bien existant, positionnement qui pouvait sembler réducteur par rapport au sujet puisqu'il s'agissait bien de présenter son articulation au sein du processus d'entraînement.

Le sujet amène le candidat à se positionner pour présenter un projet d'entraînement vers un projet de performance de haut niveau. Le candidat va ainsi préciser le contexte de son projet qui pouvait, au choix, prendre en compte les sportifs qui performant jeunes ou les sportifs repérés pour s'affirmer dans la haute performance plus tard mais en argumentant les choix stratégiques mis en œuvre en matière de préparation physique.

Le sujet ne permet pas de se limiter à un traitement théorique par le candidat. Le sujet permet une analyse et un traitement personnalisés invitant le candidat à prendre position sur la thématique de la préparation des sportifs. La prise en compte des dispositifs existants et l'analyse de leurs résultats, l'apport éventuel d'informations liées à l'observation des dispositifs mis en œuvre à l'étranger pouvaient venir enrichir les argumentaires permettant de justifier les projets d'organisation de dispositifs particuliers pour accompagner et préparer les jeunes détectés.

Pour cela, le candidat se devait de définir l'équipe d'encadrement autour du projet de performance pour l'ensemble des mises en place autour de la préparation physique (qui intervient ? avec quels moyens ? Comment sont organisées les régulations ? Comment sont organisés les groupes de travail ?). Le projet annuel doit être cohérent avec l'objectif énoncé par le candidat. Il peut ainsi être plus aisément partagé par tous les acteurs mobilisés à sa réussite. Le responsable de la structure étant le maître d'œuvre de ce projet, il doit le manager avec son équipe d'encadrement.

L'évaluation du projet d'entraînement devait permettre au candidat de définir les objectifs et les différents indicateurs de réussite, de décrire l'échéancier de l'évaluation avec les différentes étapes du processus, de

définir les observables pour mesurer les effets de la préparation physique mise en œuvre et jalonner les étapes de la progression vers le plus haut niveau de performance.

2.2.3.3 Attentes du Jury

Si la thématique classique de conception et de conduite de projet d'entraînement paraissait inévitable, celle de la prise en compte des objectifs à long terme et de leur interaction sur la phase de conceptualisation et surtout de régulation du projet semblait incontournable.

Le candidat pouvait, en perspective, enrichir son analyse en montrant :

- l'articulation des entraînements, la place accordée à la préparation physique dans une logique de progression et de transfert à long terme ;
- comment justifier les choix effectués, quelles priorisations respectueuses des orientations du PPF sont effectuées, quelles compétitions sont choisies ? comment sont-elles positionnées et comment est organisée la dynamique de préparation physique à l'approche des compétitions pour justifier leur utilisation ?;
- l'utilisation des évaluations au sein du projet (indices d'observation, critères utilisés, transfert dans la spécificité, rapport avec le court terme, rapport avec le long terme, etc.).

Il convenait notamment de :

- rappeler les éléments clés du projet d'entraînement proposé et de la démarche mise en œuvre ;
- prendre en compte les rôles des acteurs et leur coordination dans le cadre du projet ;
- ouvrir une réflexion prospective sur l'évolution du projet en rapport avec l'objectif principal annuel et les limites de son opérationnalisation par rapport à l'objectif à long terme.

Cela supposait que le candidat dispose de connaissances et références dans les domaines suivants :

- connaissance approfondie du PPF de la discipline ;
- maîtrise du management de projet appliqué au champ de l'entraînement sportif et finalisé sur la préparation de sportifs vers des objectifs de très haute performance ;
- connaissance de l'ingénierie de la planification, de la périodisation, de la programmation et de l'évaluation du projet d'entraînement ;
- des connaissances scientifiques et spécifiques liées à l'optimisation de la performance et aux caractéristiques du public.

2.2.3.4 Analyse des résultats

Analyse qualitative

Points forts :

On trouve de bonnes, voire de très bonnes copies.

- les meilleures copies maîtrisent la méthodologie du projet et expriment une très bonne connaissance du PPF disciplinaire permettant une analyse approfondie des liens existant entre le projet annuel (au sein d'un programme structuré, planifié, avec des repères d'évaluation concrets) et la perspective de formation vers la très haute performance ;
- l'analyse est fine et l'opérationnalisation réaliste (avec un budget identifié), les rôles et fonctions des acteurs sont identifiés.

Points faibles :

- pour les plus mauvaises copies, la simple évocation du terme « projet d'entraînement » semble suffire à justifier les actions évoquées. Bien souvent alors, le projet n'existe pas réellement : il s'apparente plus à une simple programmation ou planification ;

- parfois l’activité n’est pas clairement définie et le PPF méconnu. Les connaissances associées aux caractéristiques de la discipline sont superficielles ;
- malgré un travail effectif sur la méthodologie du projet, beaucoup de copies montrent un manque d’analyse du sujet, voire une ignorance totale du libellé notamment dans la thématique de la commande, d’où une problématisation du sujet incomplète avec deux dérives « type » :
 - des devoirs qui plaquent un projet pré formaté hors commande ;
 - des devoirs qui n’explicitent pas le contexte, présentent un diagnostic simpliste et dont la phase de conceptualisation du projet est illusoire ;
- quelques copies amorcent un début de projet (analyse diagnostique, problématique), mais ne lient pas les différentes étapes entre elles ;
- certaines copies manifestent des difficultés à argumenter le bien fondé du programme planifié en lien avec le public choisi et donc s’éloignent du sujet. Les propositions d’actions se résument souvent à un catalogue d’intentions sans que l’on comprenne le « comment » et le « pourquoi » ;
- d’autres ne situent pas clairement le rôle de responsable de la structure ;
- les copies les moins performantes cumulent (en plus) un nombre important de fautes d’orthographe ;
- les choix stratégiques devaient être affirmés et toujours adossés au contexte et au diagnostic effectué. Rendre opérationnelle une action, c’est être en mesure d’évaluer en quoi elle va permettre de résoudre les problèmes rencontrés.

2.2.4. Projet de formation

2.2.4.1 Sujet

« Depuis 2001, la formation à distance est une modalité reconnue de la formation professionnelle. Elle est mise en œuvre dans des actions réalisées en partie ou totalement à distance. Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national vous demande d’élaborer un projet de formation qui intègre cette modalité et la positionne comme un point fort. En justifiant votre démarche, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation. »

Mots clés à définir

Il était attendu que le candidat définisse les mots clés du sujet :

La formation à distance : il existe plusieurs formes de « formation à distance ». Des contenus proposés à un large public, organisés pour permettre l’acquisition de connaissances comme le MOOC (Massif Open Online Course) pouvant se rapprocher d’un cours type "universitaire" (connaissances universelles) ou le SPOC (Small Private Online Course), ouvert également à un large public mais dont la visée est plus restreinte que le MOOC, en s’adressant à des personnes évoluant dans un contexte professionnel particulier (connaissances professionnelles). Enfin, la FOAD relève plutôt d’une modalité pédagogique d’une formation professionnelle, diplômante. Elle s’adresse à un public plus restreint en termes de compétences et de nombre. La présence et le travail sont obligatoires et nécessitent, de ce fait, un suivi pédagogique par un formateur.

Après la 1^{ère} circulaire de 2001, et la modification du code du travail en 2014 et 2016, celle de 2018 issue de la loi du 05 septembre 2018 et du décret du 28 décembre 2018 relatifs aux actions de formation précise que *« la mise en œuvre d’une action de formation en tout ou partie à distance comprend :*

1° Une assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours ;

2° Une information du bénéficiaire sur les activités pédagogiques à effectuer à distance et leur durée moyenne ;

3° Des évaluations qui jalonnent ou concluent l’action de formation. »

Dans le cadre de l'habilitation des formations certifiantes, l'utilisation de la modalité de formation à distance doit être prouvée par le respect de ces critères. Dans le cas contraire, les temps de formation estimés ne peuvent pas être comptabilisés dans le nombre d'heures en centre.

La formation professionnelle : La formation professionnelle est un processus d'acquisition de connaissances et de compétences requises dans des métiers spécifiques, ou plus largement, sur le marché de l'emploi. Elle permet de se former tout au long de son parcours professionnel, pour développer ses compétences et accéder à l'emploi, se maintenir dans l'emploi ou encore changer d'emploi. Ce processus peut intervenir en cours de formation initiale ou de formation continue. Elle peut être financée et dans ce cadre, elle doit répondre à des critères. La loi du 05 septembre 2018 *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* définit l'action de formation comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Les modalités pédagogiques peuvent varier : en présentiel, à distance, en situation de travail.

Projet de formation : Il s'agit d'un projet opérationnel de développement ou d'adaptation des compétences des personnes qui vont le vivre. Le projet de formation doit permettre à l'individu d'acquérir les compétences lui permettant d'exercer le métier auquel il se destine. Il s'agit d'identifier comment l'individu progressera dans le cadre du dispositif de formation conçu, de créer les conditions d'apprentissage du stagiaire en formation.

La définition des mots clés doit permettre d'orienter la problématique. Elle est un outil au service de la problématisation du devoir.

2.2.4.2 Traitements possibles du sujet

Le positionnement :

Le candidat doit se positionner en qualité de responsable d'une formation et en préciser le cadre (CREPS, fédération, ligue, ...) et le public.

Il doit également préciser la formation choisie, le type et le niveau de la formation n'étant pas indiqués dans le sujet. Toutefois, il est préférable que le choix de ladite formation soit en lien avec le champ de la formation professionnelle. Il peut s'agir d'une formation diplômante inscrite au RNCP, d'une formation initiale, continue...

Tout projet de formation qui intègre une réelle modalité à distance, c'est-à-dire qui ne se limite pas à une succession de contenus à disposition, peut s'envisager.

Problématisations envisageables :

La question est de savoir en quoi la formation à distance, en tant que modalité pédagogique, permet de mieux adapter la formation au public visé.

Si la formation est mixte, à distance et en présentiel, il faut prendre en compte l'articulation cohérente entre les deux modalités et préciser quels sont les éléments permettant de réaliser les choix des phases à distance et celles en présentiel. Si la formation se déroule entièrement à distance, la question est de savoir comment la rendre pertinente et assurer l'accompagnement du public vers les acquisitions envisagées.

L'animation de la formation doit être réelle, le rôle du formateur doit être explicite.

Pour que la formation respecte le champ professionnel et qu'elle puisse être financée, elle doit respecter des critères qui précisent aux stagiaires les moyens d'organisation, d'accompagnement et d'assistance, pédagogique et technique, les activités à réaliser et les évaluations qui jalonnent la formation.

La nature du projet :

Analyse des demandes et des besoins en formation :

Pour faire une analyse du contexte, le candidat doit :

- Identifier la structure, préciser la commande et le supérieur hiérarchique ainsi que son rôle en tant que responsable de formation au regard des partenaires, de l'équipe pédagogique et des stagiaires.
- Définir le public visé, ses caractéristiques et son statut (apprentis, stagiaires, salariés, demandeurs d'emploi). En fonction de ce statut, le financement peut être précisé (OPCO, conseil régional, CPF...). La modalité à distance n'est peut-être pas adaptée à tous les types de stagiaires selon leur expérience, leur niveau d'apprentissage et leurs connaissances techniques. La formation doit remplir des critères de présence, de suivi et d'accompagnement que ce soit en présentiel ou à distance.
- Préciser l'intérêt d'intégrer la modalité de formation à distance : points forts pour le public (aménagements horaires, déplacement, autonomie, individualisation...), pour l'organisme de formation (adaptation, anticipation, accompagnement, innovation...). Il convient donc de préciser les éléments à mettre en avant.
- Définir les objectifs de la formation au regard des compétences à construire en adéquation avec le métier.
- Identifier les partenaires potentiels et constituer l'équipe pédagogique.

La conception du projet de formation

L'objectif est de construire un parcours de formation intégrant la modalité de formation à distance.

Le candidat doit donc définir le contexte de la formation qu'il propose, en précisant les compétences attendues en fonction des besoins professionnels et du public accueilli.

Il est attendu qu'il présente, en fonction des objectifs pédagogiques qu'il aura déclinés, les éléments suivants :

- Les contenus de formation qu'il élabore ; ce qu'il veut faire apprendre aux individus en lien avec les certifications.
- Comment il positionne les stagiaires en début de formation, notamment au regard de la formation à distance (compétences techniques nécessaires, matériel, capacités ...) et des freins et préalables.
- Les modalités et leur articulation en fonction des contenus : système multimodal permettant d'alterner les temps de formation à distance et en présentiel, système uniquement à distance. Il est nécessaire de présenter l'architecture des contenus en fonction des modalités ainsi que les liens entre eux.
- Comment il met en œuvre la formation à distance :
 - Quels sont les objectifs spécifiques ?
 - Quel outil support il utilise : plateforme LMS (Learning Management System), ... ?
 - Comment former l'équipe pédagogique à cette modalité ?
 - Comment les conditions sont présentées aux stagiaires : durée, activités à réaliser (collectives, en groupes, individuelles), leur durée, leur mise en ligne, temps synchrones / asynchrones, assistance technique, accompagnement pédagogique (tutorat), système d'évaluation des acquisitions ?
 - Quels types de parcours de formation sont proposés pour permettre les apprentissages à distance : cours, exercices, productions, évaluations ? Quel est le déroulé pédagogique, le scénario ? Quels outils sont utilisés (écrit, vidéo, classe virtuelle, classe inversée ...) ? Quelle démarche pédagogique ? Il faut également donner des exemples : accueil, consignes, objectifs, contenus, évaluations...
 - Quel accompagnement pédagogique spécifique est mis en œuvre ? Comment organiser le tutorat (induit par les situations pédagogiques, corrections individuelles, visio dédiées

collectives ou en groupes restreints...) afin de renforcer l'individualisation des parcours et de réguler en fonction de la progression des stagiaires ?

- L'évaluation du projet, et notamment l'analyse de l'efficacité des contenus proposés à distance dans l'acquisition des compétences : quelle plus-value cette modalité apporte-t-elle pour le stagiaire (individualisation renforcée, organisation du temps, ...) ? Quels types d'évaluation sont mis en œuvre (réussite aux évaluations, questionnaires des parties prenantes, stagiaires, formateurs, tuteurs, financeurs ...) ?
- Les éléments budgétaires notamment liés à la mise en œuvre des temps de formation à distance (conception et actualisation des contenus, tutorat, plateforme, logiciels éventuels...).

Le candidat doit montrer comment son projet va permettre une meilleure adaptation au public, comment le public va vivre une formation à sa mesure grâce à cette modalité. Il doit également préciser les freins et les préalables incontournables à la mise en place de cette modalité de formation.

La mobilisation des connaissances

Il est attendu du candidat qu'il fasse preuve de connaissances relatives aux domaines abordés, et particulièrement :

- Textes réglementaires de la formation professionnelle.
- Code du sport.
- Diplômes du champ du sport.
- Actions du ministère chargé des sports dans ce domaine.
- Méthodologie des projets de formation.

2.2.4.3 Analyse qualitative des résultats

Le sujet proposé paraît plutôt précis, tout en laissant place à des choix de la part du candidat. La définition des termes du sujet permet de délimiter les contours de l'exercice, mais ce point est souvent absent des copies. La formation à distance est rarement définie.

Il convient également d'établir un diagnostic précis permettant de mettre en avant les enjeux que le candidat choisit de traiter au regard de la thématique de la formation à distance.

Cette dernière a parfois été uniquement considérée comme une conséquence de la situation sanitaire.

La démarche de projet est globalement présente mais apparaît souvent incomplète et peu structurée. En particulier, l'opérationnalité du projet n'est pas toujours évidente et les propositions faites dans le cadre du projet d'intervention manquent parfois de réalisme et de précision.

Points forts identifiés dans les meilleures copies :

- Une connaissance du champ de la formation.
- Un contexte posé.
- Une connaissance des outils de la formation à distance.
- Des propositions pédagogiques opérationnelles.
- Des références illustrant les propos.

Points faibles :

- Des difficultés à bien définir les termes du sujet.
- Une analyse du contexte souvent succincte et ne servant pas réellement le développement du sujet.
- Une mauvaise appréhension de la méthode projet, souvent incomplète.
- Des devoirs uniquement descriptifs.
- Un manque d'opérationnalité du projet de formation.

- Une orthographe parfois défailante.

2.2.5. Projet de développement

2.2.5.1 Sujet

« Le renforcement de la pratique sportive des séniors est un axe fort porté par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national vous demande d'élaborer, en partenariat, un projet qui réponde à cet objectif.

En justifiant votre démarche et en la contextualisant, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation. »

Mots clés à définir

Il était attendu du candidat qu'il définisse le champ du sujet en s'appuyant sur les mots clefs et les questionnements correspondants :

- Le renforcement : cela suppose qu'une pratique existe, l'idée étant de la décupler, de la démultiplier et la faire grandir.
- La pratique sportive des séniors : dans quelles mesures cette pratique est-elle spécifique ? En prenant en compte le fait qu'elle diffère selon les fédérations et les territoires, quels types de pratiques ce public cherche-t-il ?
- Les séniors : à quel âge parlons-nous de « sénior » ? Quelles sont les caractéristiques de ce public en termes de physiologie, sociologie, d'attentes relatives à la pratique sportive ?
- Axe fort porté par le ministère : pourquoi ce thème est-il une politique publique ? Quels sont les enjeux sanitaires et sociaux ? Quels sont les actions existantes et les moyens mis en place par l'administration et les fédérations pour la pratique de ce public ?
- Supérieur hiérarchique/ directeur technique national : il convient de préciser le prescripteur de la commande, le supérieur hiérarchique selon le positionnement.
- Partenariats : il s'agit d'une association entre deux ou plusieurs entreprises ou entités qui décident de coopérer en vue de réaliser un objectif commun, dans un cadre de travail partagé.
- Projet : le projet est un but que l'on se propose d'atteindre, que l'on présente dans ses grandes lignes, et dont on estime les modalités de réalisation.
- Justifier et contextualiser : rendre quelque chose de légitime, appuyer la réalité par des preuves. Contextualiser renvoie à la notion de remettre dans un contexte, dans un cadre, dans une situation donnée.

2.2.5.2 Traitement possible du sujet

Cette épreuve oblige le candidat à présenter, sous forme écrite, un système d'intervention (ensemble d'actions organisées en projet) au sein d'un environnement professionnel. Elle reste centrée sur le « comment faire pour », c'est-à-dire sur le travail de formalisation en amont de l'action proprement dite.

Il s'agit donc de trouver une articulation, pensée théoriquement et opérationnellement entre :

- Un objectif à atteindre : « élaborer, en partenariat, un projet qui prenne en compte une évolution ».
- Les spécificités d'une discipline, d'une fédération voire d'un territoire géographique.
- Une structure dans laquelle le projet se met en œuvre : la commande émane du « supérieur hiérarchique ou du directeur technique national ». Par conséquent, le candidat pourra se positionner au sein d'un service déconcentré ou au sein d'une fédération au niveau national ou territorial.

- Le cadre partenarial : il est ici attendu du candidat qu’il évoque les partenaires majeurs tels que le mouvement sportif (fédérations et organes déconcentrés, mouvement olympique), les collectivités territoriales, les autres services de l’État, le secteur privé.

Les questionnements qui entourent le sujet

- Comment définir, dans un cadre donné, le public « sénior » ?
- Quelle est la situation, au sein d’une fédération ou d’un territoire, de la pratique des séniors ?
- Cette pratique des séniors a-t-elle tendance à s’intensifier ? S’essouffler ? Comment permettre un développement plus important ?

Les attentes autour du sujet

Il est attendu des candidats, dans un premier temps, une certaine maîtrise de la méthodologie de projet : contexte, état des lieux, planning, moyens mis en œuvre, partenariats et évaluation envisagés.

Les candidats doivent faire montre d’une connaissance avérée du contexte de la discipline cadre dudit projet, qu’elle soit déjà orientée vers la pratique des séniors et dispose d’une politique de développement dans cette thématique ou, *a contrario*, ne prenne peut-être pas assez en compte ces évolutions. Cela suppose qu’*a minima*, le candidat puisse disposer d’une connaissance actualisée de cette discipline, incluant son organisation fédérale et les effectifs de licenciés séniors.

Pour les candidats CAS, une réflexion éventuellement plus globale est attendue (en dépit du fait que les candidats peuvent tout à fait se positionner sur une seule discipline) en fonction d’un contexte local à définir.

Il est également attendu que les candidats mettent bien en avant le réseau de partenaires ainsi que les moyens disponibles sur un tel projet.

Enfin, le développement ne peut faire abstraction de la réglementation liée aux établissements d’activités physiques et sportives.

Les attentes du jury

Le traitement du sujet doit nécessairement tenir compte de la méthodologie classique de conception et de conduite de projet. En cela, le candidat ne peut faire abstraction d’un contexte, d’une commande, d’un état des lieux, d’une mise en œuvre dans le temps en fonction d’indicateurs ainsi que d’une évaluation finale.

De plus, le sujet peut être rapproché de la question des politiques de sport santé, même si cela ne constitue pas l’essentiel de la question posée.

Le candidat peut enrichir son devoir avec :

- Une photographie à un instant donné de la situation de sa discipline quant à la pratique des séniors ainsi que de la politique fédérale mise en œuvre ou non.
- Une présentation des difficultés à capter ce type de public. Le candidat pouvait démontrer, *a contrario*, que le plan fédéral ne souhaitait pas ou ne pouvait pas prendre en compte ces nouvelles formes, en justifiant ses choix.
- L’utilisation des évaluations au sein du projet (indices d’observation, critères utilisés, évaluation terminale...) : sur quel constat démarre le projet, quels sont les objectifs réalistes atteignables ?
- La mise en relation, durant les étapes du projet, de l’action partenariale et des moyens utilisés (humains, financiers, institutionnels...) : avec quels partenaires le projet peut-il se mettre en œuvre ? Pourquoi le choix de tel ou tel partenariat ? Quels sont les moyens réalistes, humains et financiers, mobilisables ?
- Des remédiations possibles au projet initial : prévoir des évaluations intermédiaires, des alternatives possibles au projet de départ en fonction de critères retenus.
- Une évaluation finale montrant la réussite potentielle du projet annoncé : c’est l’étape finale du projet afin de montrer sa réussite ou son échec.

Le candidat peut, après un bref rappel des axes forts de son devoir, faire preuve de prospection quant au devenir de la pratique des publics séniors, des potentielles menaces ou opportunités que cela peut représenter dans un futur proche et, bien évidemment et de façon fort appréciée, faire état d'un véritable positionnement sur sa discipline.

La mobilisation des connaissances

Il est attendu du candidat qu'il fasse preuve de connaissances relatives aux domaines abordés, et particulièrement :

- Textes réglementaires de référence (code du sport).
- Connaissance du mouvement sportif et de l'organisation territoriale de l'État en la matière.
- Actions du ministère chargé des sports dans ce domaine.
- Méthodologie des projets de développement.

Quelques éléments pouvant être pris en compte

- Selon « Santé Publique France » 71% des 55-59 ans déclarent pratiquer un sport. Ils ne sont plus que 56% à 60-65 ans et 25% au-delà de 75 ans.
- Le bénéfice du sport sur la santé, le mental et la mémoire, démontré par de nombreuses études.
- Le développement des maisons sport santé et le pôle ressource sport santé bien être au CREPS de Vichy témoignent de l'engagement public sur cette thématique.
- La stratégie nationale sport-santé 2019-2024.
- Le sport sur ordonnance
- Des fédérations dynamiques sur ce public (FF sport pour tous, notamment) et une fédération spécifique (FF de la Retraite Sportive avec 92 000 licenciés)
- Des services déconcentrés du ministère qui œuvrent sur cette problématique.
- Des partenaires multiples et variés : collectivités, ARS, maisons de retraite, éducateurs sportifs formés etc.
- Des rapports sur le sujet parmi lesquels on peut citer : « *Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé* » (OMS) ; « *Dispositifs d'activités physiques et sportives en direction des âgés* » (rapport sous la présidence du professeur Daniel Rivière, 2013).

2.2.5.3 Analyse des résultats

Analyse qualitative

Points forts identifiés dans les meilleures copies :

- Une connaissance certaine de la discipline.
- Un contexte posé.
- Une connaissance de ce type de public.
- Quelques références judicieuses illustrant les propos.

Points faibles :

- Un traitement uniquement centré sur la santé des séniors.
- Des difficultés à bien définir les termes du sujet et un contexte trop flou.
- La méthode projet pas toujours bien appréhendée.
- Une orthographe parfois très défailante.

Conseils aux candidats :

- Évoquer toutes les phases du projet dans le devoir.
- Ne pas hésiter à prendre position en argumentant.

- Bien définir le contexte de son intervention.
- Valoriser son expérience personnelle et professionnelle.
- Faire preuve de curiosité concernant le champ professionnel, ses activités, son cadre réglementaire.
- Se tenir au courant de l'actualité sportive et des grandes thématiques relatives au sport.
- Acquérir des références scientifiques et pédagogiques.
- Soigner la qualité de l'écriture et de la présentation du devoir.
- S'entraîner en réalisant plusieurs devoirs afin de ne pas être pris de cours par la durée de l'épreuve.

Conseils aux formateurs :

- Éviter le plan et l'organisation trop formatés.
- Permettre un traitement individualisé des sujets au regard des expériences du candidat.
- Insister sur la capacité du candidat à se positionner et à proposer une stratégie.
- Inciter le candidat à connaître une discipline, un territoire et à se tenir au courant des évolutions.
- L'inciter à mieux s'informer sur les activités des services, établissements et fédérations.

2.2.6. Analyse des résultats

Répartition des notes	0 à 6	6,5 à 8	8,5 à 10,5	11 à 13	13,5 à 15,5	16 à 20	Total
Nb notes CAS	30	14	20	15	8	7	94
	32%	15%	21%	16%	9%	7%	100%
Nb notes CTS	35	22	22	18	9	3	109
	32%	20%	20%	17%	8%	3%	100%

Les résultats par concours sont les suivants :

CAS externes : moyenne de 08,80, notes s'échelonnant de 01,00 à 19,00

CTS : moyenne de 08,43, notes s'échelonnant de 02,00 à 17,00

2.3. Épreuve écrite du concours réservé aux sportifs de haut-niveau

2.3.1. Projet d'entraînement

2.3.1.1 Sujet

« Les conditions sanitaires liées à l'épidémie de la covid19 vous conduisent à repenser votre projet d'entraînement. »

Responsable d'une structure de haut niveau, vous êtes chargé(e) par la direction technique nationale de proposer un projet d'entraînement qui tienne compte de cette situation.

En justifiant votre démarche, présentez l'élaboration de votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation, pour une période située à l'approche d'une compétition de référence. »

Mots clés :

Conditions sanitaires liées à l'épidémie de la covid19

Avec la COVID, qu'est-ce qui change ?

- Le concept de bulle sanitaire qui amène à repenser :
 - Les espaces ;
 - La logistique : trouver des lieux adaptés et comment se déplacer ;
 - Les entrées et sorties de chacun des participants, les rapports humains ;
 - Des procédures, test, vaccins, une équipe médicale disponible ;
 - Des règles internes au groupe (fédérales, internationales, du CIO). Des sanctions collectives sont-elles possibles ?

Comment font les collègues des autres structures et autres disciplines ? il faut chercher de l'information, ce qui suppose de :

- Avoir une cellule de veille et de crise avec des process préparés.
- Prévoir et anticiper les scénarii, mais aussi des métarègles quand on ne sait pas quoi faire.
- Partager une information et des règles claires et transparentes pour tous.

Tout cela amène de l'incertitude qui doit être prise en compte collectivement. De plus, le confinement en bulle augmente le « *vivre ensemble* » : il faut alors explorer le « *mieux se connaître* », avec une démarche collective, en faisant en sorte que l'organisation soit « *soutenante* ».

Principal impact de la crise sanitaire sur les projets sportifs : l'incertitude et sa conséquence, la nécessaire adaptation du cadre pour gérer la situation et les rebondissements divers :

- Pour les athlètes et les membres de l'encadrement :
 - Possibilité d'être cas Covid, ce qui suppose absence à l'entraînement, retour avec protocole médical nécessitant quelque fois une logistique conséquente (cardiologue etc.) ;
 - Possibilité d'être cas contact avec une période d'absence variable.
- Pour les athlètes mineurs : périodes régulières d'absence pour cause de cours en distanciel si les sportifs sont hébergés en établissement scolaire et non en CREPS ou école nationale. Le retour en famille peut être inévitable et exige alors de mettre en place des adaptations.
- Format des organisations de compétitions : annulation, report, reprogrammation de certaines compétitions de façon aléatoire (ex : sports collectifs, avec 2 matchs par semaine sur des périodes d'entraînements dont la charge n'est plus maîtrisée...)

La connaissance des différents guides diffusés par les ministères pouvait servir d'appui aux argumentations mais les correcteurs ont choisi de ne pas exiger des candidats qu'ils connaissent ces guides.

La gestion des compétitions dans une situation de bulle sanitaire (cadres autorisés à suivre le sportif, déplacements pour les entraînements et compétitions, isolement souvent seul dans sa chambre d'hôtel) et la gestion, dans ce contexte, de la préparation de la compétition sur les aspects technique, physique et psychologique constituent des points essentiels.

La vigilance sur l'environnement du sportif doit être accrue afin d'anticiper les éventuels problèmes liés aux domaines suivants :

- Optimisation de la performance ;
- Environnement socio professionnel ;
- Suivi médical.

Il faut aussi appréhender les compétitions sans public, pouvant largement amoindrir *l'avantage du terrain*.

Repenser le projet d'entraînement :

- Gestion de la charge non linéaire et surtout non maîtrisée (nombreuses absences), réadaptation constante, nécessaire individualisation tenant compte des absences et présences réelles.
- Gestion de l'entraînement à distance des athlètes cas contact : naissance des « entraînements en visioconférence » et de ce que ça induit (isolement des athlètes, perte de précision dans la

prise d'information directe pour l'entraîneur et baisse de la motivation des différents acteurs en particulier).

- Gestion des groupes imprévisible : d'un jour à l'autre, un groupe complet peut se retrouver décimé par les absences.
- Gestion des sorties en compétitions (maintien, report, annulation, compétitions des sports « mesurables » possibles en visio ...).
- Gestion de la forme de pratique : avec ou sans contact (évolutions régulières des consignes, même pour les publics dits prioritaires relevant du PPF).

Les propositions, en la matière, seront clairement de se « réinventer » :

- Entraînements en visio, programme à distance en cas d'isolement.
- Ajustement constant des contenus d'entraînement (nombre d'athlètes à l'entraînement, état de forme...).
- Proposition de « nouveaux contenus » ou contenus peu utilisés en temps normal : valorisation de la préparation mentale, analyses vidéo... Pour les plus jeunes : découverte de l'histoire et de la culture de son sport...

La récupération du sportif post COVID, qui peut être longue, nécessite une attention particulière portée à la surveillance cardiologique tel que cela est précisé dans les textes.

Responsable d'une structure de haut niveau

Coordonnateur ou entraîneur principal : les fortes sollicitations liées à la crise COVID rajoutées à la vie habituelle de la structure, ont pu conduire le responsable à participer à des groupes de travail de niveau régional ou national, (en lien avec les établissements, la direction des sports, l'Agence nationale du sport), à organiser des tests PCR en « masse », à assurer un lien plus étroit encore avec les familles et les établissements scolaires...

La situation professionnelle des cadres est liée aux capacités financières des structures ou des clubs. Il convient d'être attentif à ce point afin d'anticiper des problèmes de contrat de travail liés aux difficultés financières associées à la crise sanitaire.

Il est nécessaire de prévoir des scénarii en présence de cas positifs ou de cas contacts des cadres, sportifs, partenaires, parents, avant ou pendant la période choisie pour la mise en œuvre du projet ou pendant la compétition.

Pour le responsable de structure, la prise en considération du risque de voir l'ensemble des sportifs de la structure contaminés est réelle, particulièrement pour les sports ne pouvant pas conserver des règles de distanciation. Il aura la responsabilité de la gestion des contrôles PCR (rythme et organisation) afin de réagir rapidement pour la gestion de cas positifs. L'appui et le rôle d'un médecin dévolu à cette mission peut être envisagé sous condition de bien préciser les périmètres et attributions de chacun : le responsable de la structure ne peut traiter le sujet en « évacuant » l'analyse des problématiques au prétexte que tout est géré par le médecin.

Ceci nécessite une connaissance des règles sanitaires dans les différents espaces d'entraînements ainsi que des contraintes de chaque établissement (créneaux, effectifs maximaux, procédure à suivre en cas de fermeture d'un établissement ...). La gestion et l'animation à distance des entraînements peut être due aux cas contacts (isolement), aux espaces d'entraînement fermés ou aux problèmes de déplacements liés aux confinements.

Planification et gestion de la charge d'entraînement doivent également tenir compte des modifications ou annulations de compétitions.

Projet d'entraînement

Le projet d'entraînement met en relation des objectifs de résultats visés et les moyens mobilisés pour les atteindre. Il était attendu du candidat qu'il précise la période choisie en amont de la compétition de référence ciblée et les évaluations à chacune des étapes de son projet. Le projet d'entraînement, dans la pratique du haut niveau, incite le candidat à proposer le fonctionnement d'un système, d'une organisation tendant à créer les conditions les plus favorables pour obtenir les résultats escomptés lors de l'échéance sportive de référence choisie.

Compétition de référence

Cette précision dans le libellé du sujet exigeait des candidats qu'ils soient extrêmement précis dans le choix de la compétition. Les compétitions de référence prises en compte ne pouvaient être autres que celles précisées dans le projet de performance fédéral de la discipline ou référencées par le ministère chargé des sports ou l'Agence nationale du sport.

2.3.1.2 Délimitation du sujet et analyse de la commande

Le sujet est d'actualité et ouvert. Il ouvre des perspectives de réponses multiples qui peuvent faire appel au vécu des candidats.

Le sujet invite les candidats à repenser le projet : cette idée suppose d'explicitier le projet envisagé initialement.

Les objectifs de « repenser » et de viser une « période située à l'approche » demandaient toutefois au candidat de réaliser une mise en perspective parfois difficile. En effet, le sujet invitait les candidats à expliciter les ajustements, évaluations, remédiations attendus dans un projet « traditionnel » et celui que le nouveau contexte, le diagnostic afférent et les situations nouvelles liées à la crise conduisaient à produire.

Les candidats qui se sont distingués l'ont fait en alternant les notions théoriques, scientifiques, réglementaires avec une approche très pragmatique de terrain.

2.3.1.3 Attentes du Jury

Si la thématique classique de conception et de conduite de projet d'entraînement paraissait inévitable, celle de la prise en compte de la nouvelle contrainte de crise sanitaire et les adaptations nécessaires ne devait pas minorer l'importance de l'objectif précisé dans le sujet, avec la nécessité de circonscrire la temporalité à la phase de l'approche d'une compétition de référence. De manière assez traditionnelle, il était attendu du candidat qu'il considère la phase de conceptualisation et surtout de régulation du projet comme incontournable.

Le candidat pouvait, en perspective, enrichir son analyse en montrant :

- l'articulation des entraînements, la place accordée au sportif lui-même, mais également à chacun des acteurs en illustrant les adaptations associées aux contraintes ;
- comment justifier les choix effectués : quelles priorisations respectueuses de l'évolution du contexte et des diagnostics conduits ? quelle incidence et quels moyens de substitution ont éventuellement été mis en œuvre pour compenser le manque de compétitions préalables à la compétition de référence visée ? L'hypothèse d'une modification du calendrier habituel pour la tenue de la compétition de référence pouvait permettre d'exprimer les nouvelles stratégies envisagées ;
- l'utilisation des évaluations au sein du projet (indices d'observation, critères utilisés, transfert dans la spécificité, rapport avec le court terme, rapport avec le long terme, etc.).

Il convenait notamment de :

- rappeler les éléments clés du projet d'entraînement proposé et de la démarche mise en œuvre ;
- prendre en compte les rôles des acteurs et leur coordination dans le cadre du projet ;
- ouvrir une réflexion prospective sur l'évolution du projet en rapport avec la crise.

Connaissances et références :

- connaissance approfondie du PPF de la discipline ;
- maîtrise du management de projet appliqué au champ de l'entraînement sportif, finalisé sur la préparation de sportifs vers des objectifs de très haute performance ;
- connaissance de l'ingénierie de la planification, de la périodisation, de la programmation et de l'évaluation du projet d'entraînement ;
- connaissances scientifiques et spécifiques liées à l'optimisation de la performance et aux caractéristiques du public.

2.3.2. Projet de formation

Un seul candidat ayant fait le choix de cette thématique, il ne sera pas présenté de bilan de l'épreuve afin de garantir l'anonymat. Les conseils aux candidats et aux formateurs émis pour les autres épreuves pourront néanmoins utilement être consultés.

2.3.3. Projet de développement

2.3.3.1 Sujet

« La lutte contre les violences dans le sport est un axe fort porté par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national vous demande d'élaborer, en partenariat, un projet qui réponde à cet objectif. En justifiant votre démarche et en la contextualisant, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation. »

Mots clés à définir

Il était attendu du candidat qu'il définisse le champ du sujet en s'appuyant sur les mots clés :

Violence

Utilisation de la force ou de pouvoir, physique ou psychique, pour contraindre, dominer, tuer, détruire ou endommager.

La lutte contre les violences :

Faire diminuer les actes de violences, envisager de les éradiquer complètement.

Les violences dans le sport :

Il existe plusieurs formes de violences : violences physiques, psychologiques ou mentales, qui peuvent s'exercer dans différents cadres (pôles, associations etc.) et concerner différents acteurs (entraîneurs, athlètes, dirigeants, accompagnateurs ...).

Axe fort porté par le ministère

Pourquoi ce thème est-il une politique publique ? Quels sont les enjeux en termes de sécurité publique ou de sécurité sanitaire ? Quelles sont les actions existantes et les moyens mis en place par l'administration et les fédérations ?

Supérieur hiérarchique/ DTN : Il convient de préciser le prescripteur de la commande, le supérieur hiérarchique selon le positionnement.

Partenariats : il s'agit d'une association entre deux ou plusieurs entités qui décident de coopérer en vue de réaliser un objectif commun, dans un cadre de travail partagé.

Projet : le projet est un but que l'on se propose d'atteindre, que l'on présente dans ses grandes lignes, ou dont on estime les moyens pour sa réalisation.

Justifier et contextualiser : rendre quelque chose de légitime, appuyer la réalité par des preuves.

Contextualiser renvoie à la notion de remettre dans un contexte, dans un cadre, dans une situation donnée.

2.3.3.2 Traitement possible du sujet

Cette épreuve oblige le candidat à présenter, sous forme écrite, un système d'intervention (ensemble d'actions organisées en projet) au sein d'un environnement professionnel. Elle reste centrée sur le « comment faire pour », c'est-à-dire sur le travail de formalisation en amont de l'action proprement dite.

Il s'agit donc de trouver une articulation, pensée théoriquement et opérationnellement, entre :

- un objectif à atteindre : « élaborer, en partenariat, un projet qui prenne en compte une évolution »,
- les spécificités d'une discipline, d'une fédération ;
- une structure dans laquelle le projet se met en œuvre : la commande émane du « supérieur hiérarchique ou du DTN ». Par conséquent, le candidat pouvait se positionner au sein d'un service déconcentré ou au sein d'une fédération, au niveau national ou territorial ;
- le cadre partenarial : il était ici attendu du candidat qu'il évoque les partenaires majeurs tels que le mouvement sportif (fédérations et organes déconcentrés, mouvement olympique), les collectivités territoriales, les autres services de l'État, le secteur privé...

Les questionnements qui entourent le sujet

- Comment définir, dans un cadre donné, la notion de violence ?
- De quel(s) type(s) de violence(s) est-il question dans un cadre donné ?
- Quelle est la situation, au sein d'une fédération ou d'un territoire, en termes de violence ?
- Quels sont les moyens de lutter contre ces actes de violence ?
- Quels sont les principaux partenaires travaillant sur cette thématique ?

Les attentes autour du sujet

Il était attendu des candidats, dans un premier temps, une certaine maîtrise de la méthodologie de projet : contexte, état des lieux, planning, moyens mis en œuvre, partenariats, évaluation ...

Il était également attendu une véritable définition de la notion de violence dans ses différentes dimensions.

Les candidats devaient faire montre d'une véritable connaissance du contexte de la discipline qui va conditionner le projet :

- discipline où les faits de violence sont nombreux ;
- discipline qui a une politique forte de lutte ;
- discipline qui ne prend peut-être pas assez en compte cette thématique.

Il était également attendu une « actualité chiffrée » de la discipline dans le domaine. Cet élément semble important : nombre d'actes de violence, plan de lutte, partenariats déjà engagés...

Les candidats se devaient également de bien mettre en avant le réseau de partenaires ainsi que les moyens disponibles sur un tel projet.

2.3.3.3 Les attentes du jury

La thématique classique de conception et de conduite de projet paraissait incontournable.

En cela, le candidat ne pouvait faire abstraction d'un contexte, d'une commande, d'un état des lieux, d'une mise en œuvre dans le temps en fonction d'indicateurs, d'une mise en œuvre et d'une évaluation finale.

Le candidat pouvait enrichir son devoir avec :

- Une photographie à un instant donné de la situation de sa discipline au niveau de la lutte contre la violence ainsi que de la politique fédérale mise en œuvre ou non.
- Une présentation des difficultés à mettre en place ces actions.

- L'utilisation des évaluations au sein du projet (indices d'observation, critères utilisés, évaluation terminale...) : sur quel constat démarre le projet, quels sont les objectifs réalistes atteignables ?
- La mise en relation, durant les étapes du projet, de l'action partenariale et des moyens utilisés (humains, financiers, institutionnels...) : avec quels partenaires le projet peut-il se mettre en œuvre ? Pourquoi le choix de tel ou tel partenariat ? Quels sont les moyens, encore une fois réalistes, humains et financiers mobilisables ?
- Des remédiations possibles au projet initial : prévoir des évaluations intermédiaires, des alternatives possibles au projet de départ en fonction de critères retenus.
- Une évaluation finale montrant la réussite potentielle du projet annoncé : c'est l'étape finale du projet afin de montrer sa réussite ou son échec.

Le candidat pouvait, après un rappel des axes forts de son devoir, faire preuve de prospective quant au devenir des actions de lutte contre les actes de violence.

La mobilisation des connaissances

Il était attendu du candidat qu'il connaisse la méthodologie des projets de développement, mais également qu'il fasse preuve de connaissances institutionnelles :

- Textes réglementaires de référence.
- Code du sport.
- Connaissance du mouvement sportif.
- Actions du ministère chargé des sports dans le domaine.
- Partenaires reconnus dans le domaine.

Quelques éléments de réflexion sur le sujet

- Un des départements du ministère est en charge du dossier (bureau de la protection des publics) avec plusieurs chargés de mission sur la thématique. Il a en charge la création d'outils et de partenariats (Colosse aux pieds d'argile...)
- 2021 : année de lancement de la convention nationale sur la prévention des violences sexuelles dans le sport avec la campagne « ensemble, combattons le silence »
- Campagnes de respect envers l'arbitrage...
- Grande campagne de lutte contre les violences sexuelles menée par la ministre des sports
- Impact des médias sur le sujet

2.3.4. Analyse des résultats

Répartition des notes	0 à 6	6,5 à 8	8,5 à 10,5	11 à 13	13,5 à 15,5	16 à 20	Total
Nb notes	16	10	9	7	6	3	51
%	31,37%	19,61%	17,65%	13,73%	11,76%	5,88%	100,00%

La moyenne de l'épreuve est de 08,98, la note minimale est de 03,00 et maximale de 18,00.

3. ÉPREUVES D'ADMISSION

3.1. Épreuve orale n°1 « anglais »

3.1.1. Cadre réglementaire

« Épreuve orale de langue anglaise permettant au candidat de montrer sa capacité à participer activement à une conversation par la pratique d'un vocabulaire général et spécialisé, l'utilisation d'une syntaxe correcte et une prononciation intelligible.

À partir d'un document fourni par le jury, écrit en langue anglaise et relatif au domaine du sport, le candidat trie les informations, repère les messages les plus importants et en organise la présentation en français. Il est ensuite invité à lire un passage du texte en anglais et à utiliser cette langue lors de la conversation qui suit (durée de l'épreuve : cinquante minutes dont trente minutes de préparation : coefficient 1). »

3.1.2. Fonctionnement du jury

Concours externes et interne

Le jury était composé de 3 binômes interchangeables (2 binômes pour le concours réservé aux sportifs de haut-niveau) de manière à étalonner les notations et garantir ainsi l'homogénéité et le traitement équitable des candidats.

La coordinatrice a participé aux entretiens afin de contribuer à l'harmonisation des différents binômes.

L'harmonisation était assurée en fin de journée en présence de la coordinatrice de l'épreuve (en fin de demi-journée, pour le concours des sportifs de haut-niveau).

Les conditions matérielles d'organisation des entretiens, tant au CREPS de Reims qu'à l'INSEP pour les sportifs de haut-niveau, étaient très satisfaisantes : la proximité des lieux d'interrogation avec la salle de préparation était appréciable et les examinateurs se félicitent tous de la qualité de l'organisation générale du concours.

La grille d'évaluation et la fiche repère de notation mises à disposition pour la notation contribuent grandement à une appréciation fine et équitable des candidats.

3.1.3. Les textes

Une vingtaine (une dizaine pour le concours réservé aux sportifs de haut-niveau, différents de ceux utilisés pour le concours externe et interne) de textes d'une page au format A4 ont servi à vérifier le niveau d'anglais des candidats. L'effort est porté sur un choix de textes de difficulté à peu près égale et en lien avec le sport. Ils sont choisis pour le thème d'actualité qu'ils abordent et leur pertinence quant à l'objectif de l'épreuve.

3.1.4. Modalités d'évaluation

Conformément à ce que stipulent les textes réglementaires et l'usage, la prestation des candidats se décompose en deux temps :

Une première partie de 5 minutes qui se déroule en français, au cours de laquelle les examinateurs vérifient la compréhension du texte par le candidat sans l'interrompre. L'appréciation porte aussi sur la qualité de la présentation de l'exposé en langue française.

Une deuxième partie de 15 minutes se déroule en anglais. Le candidat est tout d'abord invité à une lecture à voix haute, d'une ou deux phrases. Le jury procède alors à l'entretien proprement dit. Des questions sont posées au candidat, portant en premier lieu sur le texte, puis relatives au sport de prédilection du candidat. Il s'agit pour le jury d'apprécier les connaissances spécifiques du candidat dans le vocabulaire spécialisé, et ses capacités à communiquer sur son sport.

En moyenne, les examinateurs posent une vingtaine de questions pendant le quart d'heure d'échange.

3.1.5. Analyse des résultats

3.1.5.1 Analyse quantitative

Concours externes et interne :

Cette épreuve a concerné 107 candidats sur les 114 inscrits.

Les notes s'échelonnent de 4,50 à 20,00 sur 20. Il convient de noter que la note de 20 était justifiée par l'aisance dont le candidat a fait preuve dans l'usage de la langue, mais aussi par les commentaires et les arguments qui témoignent d'une excellente connaissance de la culture anglo-saxonne, notamment dans le domaine du sport.

Moyenne: 12,08 sur 20.

75 candidats obtiennent une note égale ou supérieure à 10.

Concours réservé aux sportifs de haut-niveau :

Cette épreuve a concerné 14 candidats.

Les notes s'échelonnent de 5 à 19,00 sur 20.

La moyenne est de 12,25 sur 20.

10 candidats obtiennent une note égale ou supérieure à 10.

3.1.5.2 Analyse qualitative

En règle générale, les textes sont plutôt bien compris et peu de contresens sont à souligner sur ce point. L'exposé est assez bien structuré, bien qu'il arrive que des candidats se cantonnent à un exercice de traduction linéaire peu satisfaisant.

La sélection se fait surtout au passage en langue anglaise : si certains candidats communiquent et se font comprendre aisément malgré quelques erreurs linguistiques, d'autres font répéter les questions et ont du mal à formuler leurs réponses. Ils peuvent même être en difficulté quand il s'agit de décrire leur propre sport.

Un certain nombre de candidats semblent plutôt bien préparés à l'épreuve. Cela se constate notamment lorsqu'ils s'expriment avec aisance sur leur sport et en connaissent le vocabulaire spécifique.

D'autres semblent peu concernés par l'épreuve et n'en connaissent parfois même pas le déroulement. Ils n'hésitent pas à s'interrompre pour s'excuser, en français, de leur incompétence.

Le fait qu'il n'y ait plus de note éliminatoire et que le coefficient de l'épreuve soit de 1, peut sans doute expliquer ce comportement mais en aucun cas le justifier.

Les niveaux sont donc disparates.

Presque tous les candidats présentent une attitude adaptée à la fonction à laquelle ils aspirent et ont un projet professionnel bien défini : cela leur confère un positionnement clair et assuré pendant l'entretien.

Cependant, leur prestation en anglais est parfois desservie par une prononciation à améliorer.

On peut aussi déplorer un manque de culture générale sportive chez certains candidats, assorti d'une méconnaissance des termes anglais de leur discipline.

3.1.5.3 Conseils aux candidats et aux formateurs

Conseils aux candidats

L'appréhension d'une langue étrangère relève d'une préparation à long terme, qui nécessite le recours à tous supports écrits et oraux existant dans notre environnement : articles de presse généralistes, littérature sportive spécialisée, émissions de radio, internet, comptes rendus de manifestations sportives à la BBC etc.

Les opportunités sont multiples, et il serait judicieux de s'enregistrer pour corriger (ou se faire corriger) l'intonation et la prononciation. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une épreuve orale.

Il est souhaitable que les candidats aient une approche historique (voire anecdotique) de leur sport, pour agrémente leurs réponses. En connaître le vocabulaire est bien évidemment essentiel.

Il est également indispensable que les candidats connaissent les modalités de l'épreuve avant l'examen proprement dit.

Il est enfin souhaitable qu'ils évitent les parenthèses en français pendant leur prestation en recourant à des formules du type : « *désolé pour mon anglais* » !

Conseils aux formateurs

Il est recommandé aux formateurs de :

- Orienter davantage le travail sur des documents audio et perfectionner l'expression orale des candidats.
- Mettre les candidats en situation, les enregistrer pour une autocritique, par exemple.
- Veiller à ce qu'ils aient des connaissances qui leur permettent de parler de leur sport, tant sur le plan technique que culturel.

3.2. Épreuve orale n°2 « entretien »

3.2.1. Cadre réglementaire

« L'épreuve orale n°2 vise à apprécier les connaissances techniques du candidat dans le domaine du sport, ses aptitudes ainsi que sa motivation. (Durée de l'épreuve : 45 minutes dont 15 minutes de présentation maximum, coefficient 4).

Le candidat élabore un rapport (12 pages dactylographiées maximum) relatant son parcours, son expérience professionnelle ou associative dans le domaine du sport.

À partir de la présentation de ce rapport, le jury pose les questions lui permettant d'évaluer les qualités de réflexion et d'analyse du candidat ainsi que sa capacité à se projeter dans l'exercice des fonctions de professeur de sport. »

3.2.2. Fonctionnement du jury

Concours externes et interne :

Le jury de l'épreuve se compose de 7 triplettes d'examineurs plus 2 coordonnateurs : 11 femmes et 12 hommes (professeurs de sport, CTSP, inspecteurs de la jeunesse et des sports) exerçant leurs missions en service pour 11 d'entre eux (administration centrale, DRAJES ou SDJES), 7 en établissements (CREPS ou INSEP) et 5 placés auprès d'une fédération sportive. La composition des triplettes a respecté la parité, les fonctions, les origines professionnelles, les services d'affectation et la connaissance qu'ils pouvaient avoir des candidats. Les 111 candidats présents ont été répartis sur 8 demi-journées en fonction de leur filière de concours.

Les candidats CTS d'une même discipline ont été évalués par la même triplette pour assurer la hiérarchisation des prestations. Les candidats du concours CAS interne et ceux du concours CAS externe ont été répartis respectivement sur 3 et 7 triplettes en fonction de leur passage dans les épreuves vidéo, en privilégiant donc la discipline sportive choisie qui pouvait être en cohérence avec celle de candidats CAS ou CTS. Les coordonnateurs ont procédé à des harmonisations en cours et en conclusion d'épreuve.

Les 2 coordonnateurs et le président du jury se sont répartis des rôles d'observation sur les jurys, tant pour les candidats inscrits en CAS qu'en CTS.

Les candidats ne peuvent venir avec le moindre document. Les dossiers ayant été dématérialisés pour la première année, aucun exemplaire papier n'a été proposé aux candidats par le jury. Des feuilles vierges ont

néanmoins été fournies par chaque triplète au début de l'épreuve si le candidat manifestait le besoin de noter des données en cours d'entretien. Ces feuilles ont été restituées en fin d'épreuve.

Concours réservé aux sportifs de haut-niveau :

Le jury de l'épreuve se compose de 5 examinateurs et 2 coordonnateurs, répartis en 2 triplètes : 4 femmes et 3 hommes (professeurs de sport, CTPS, inspecteur de la jeunesse et des sports) exerçant leurs missions en service pour 3 d'entre eux (administration centrale ou SDJES), 2 en établissements (CREPS) et 2 placés auprès d'une fédération sportive. La composition des triplètes a respecté la parité, les fonctions, les origines professionnelles, les services d'affectation et la connaissance des candidats. Les 14 candidats présents ont été répartis sur 2 demi-journées.

Chacun des 2 coordonnateurs a pris part, alternativement par demi-journée, à une triplète. L'autre coordonnateur ainsi que le président du jury se sont répartis des rôles d'observation.

À l'instar du concours externe et interne, les candidats ne peuvent venir avec le moindre document. Les dossiers ayant été dématérialisés pour la première année, aucun exemplaire papier n'a été proposé aux candidats par le jury. Des feuilles vierges ont néanmoins été fournies par chaque triplète au début de l'épreuve si le candidat manifestait le besoin de noter des données en cours d'entretien. Ces feuilles ont été restituées en fin d'épreuve.

3.2.3. Modalités d'évaluation

En premier lieu, il convient de rappeler que le rapport écrit n'est pas noté.

Les membres du jury disposent de 3 outils utilisés conjointement pour évaluer les prestations orales des candidats :

- Une fiche d'évaluation avec 14 items notés de « *très insuffisant* » à « *très bien* » dans 4 thématiques : compréhension, connaissances utilisées, adaptabilité au contexte professionnel et forme de la prestation orale.
- Une fiche de « *repères de notation* » proposant des appréciations littérales du niveau des candidats. Reprenant les items de la fiche d'évaluation, elle permet d'affiner la note finale et de hiérarchiser les candidats.
- Une fiche synthétique permettant aux évaluateurs de garder une trace écrite des échanges avec le candidat au cours de l'entretien (questions posées, éléments de réponses apportées...).

3.2.4. Commentaires généraux sur les conditions d'organisation de l'épreuve

Les conditions de déroulement de l'épreuve sont considérées comme très satisfaisantes par les membres du jury.

La transmission des dossiers en amont de l'épreuve par les services de la DGRH en charge du concours aux membres du jury permet une organisation du travail cohérente et de qualité.

Le temps disponible entre deux candidats permet la discussion entre les membres de chaque triplète pour évaluer la prestation et la hiérarchiser par rapport à d'autres.

Le nombre de candidats à évaluer par triplète permet une hiérarchisation efficace et la diversité au sein de la triplète (lieu d'exercice, corps, genre) assure des jugements croisés, complémentaires pour effectuer l'évaluation des prestations. Les outils d'évaluation sont toujours opérationnels.

3.2.5. Analyse quantitative des résultats

Concours externes et interne :

107 candidats se sont présentés à cette épreuve dont 51 en CAS externe, 7 en CAS interne et 49 sur les différentes disciplines ouvertes au concours CTS.

53 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne, soit près de 49.53 % des notes. L'échelle de notes a été bien utilisée (de 01,00 à 19,00).

La moyenne générale de l'épreuve se situe à 09,91/20, en très légère baisse par rapport à la dernière édition du concours en 2018 (10,57). Onze candidats (soit 10,28% des notes) ont réalisé une excellente prestation en obtenant des notes allant de 16/20 à 19/20.

NOTES CAS-CTS							
	0 à 5	5,5 à 8	8,5 à 10,5	11 à 13	13,5 à 15,5	16 à 20	Total
Nb notes	15	23	24	21	13	11	107
%	16,05	24.61	25.68	22.47	13.91	11.77	100%

Concours réservé aux sportifs de haut-niveau :

14 candidats se sont présentés à cette épreuve, venant de 12 fédérations sportives différentes.

7 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne de l'épreuve (10,89), soit 50 % des notes. L'échelle de notes a été bien utilisée pour hiérarchiser les candidats (de 05,00 à 19,00).

2 candidats (soit 14,29 % des notes) ont réalisé une excellente prestation en obtenant des notes allant de 16/20 à 19/20. Cinq candidats ont obtenu une note au-dessus de 14 (35,71 %).

La répartition des notes est assez équilibrée :

NOTES CONCOURS SHN							
	0 à 5	5,5 à 8	8,5 à 10,5	11 à 13	13,5 à 15,5	16 à 20	Total
Nb notes	2	3	2	2	3	2	14
%	14.29	21.43	14.29	14.29	21.43	14.29	100%

3.2.6. Prestations des candidats

Remarques relatives au dossier

Les normes en termes de nombre de pages sont respectées par tous les candidats, même si la forme de certains dossiers mériterait d'être plus aérée pour en faciliter la lecture. Les préconisations inscrites dans les précédents rapports du jury semblent commencer à porter leurs fruits.

Remarques relatives aux prestations des candidats en référence aux critères d'évaluation

Compréhension de l'épreuve et des questions lors de l'entretien

Aucune difficulté particulière n'a été constatée, les candidats semblant connaître les conditions de déroulement de cette épreuve.

Niveau de réflexion et d'analyse

Les prestations sont hétérogènes : certains candidats parviennent à prendre du recul sur leur pratique et à transposer les compétences acquises dans les domaines d'action d'un professeur de sport. D'autres restent autocentrés et ne peuvent se détacher de leur expérience personnelle ou fédérale. Concernant le concours

réservé aux sportifs de haut-niveau, certains candidats ne peuvent s'écarter d'une posture d'entraîneur en structure de haut niveau.

Les prestations qui se détachent sont celles qui ont su faire preuve d'analyse et qui ont projeté et contextualisé leur réponse dans différentes situations professionnelles même sans les avoir vécues *a priori*.

Niveau des connaissances

Lors du concours précédent, le jury avait constaté une évolution positive du niveau de connaissance dans les différents domaines professionnels d'un professeur de sport tant en situation de CAS que de CTS. Cette affirmation est moins soutenue pour le concours 2021. Beaucoup de candidats ont des connaissances précises dans leur domaine d'activité, mais ne les ont pas élargies à l'ensemble du champ professionnel du futur professeur de sport qu'ils souhaitent devenir.

Tout comme les années précédentes, l'entretien souligne encore souvent des connaissances juridiques déficientes dans les domaines essentiels à l'exercice du futur métier, qu'il s'agisse du code du sport, du cadre d'exercice d'un professeur de sport et de l'évolution du contexte et, de manière générale, du statut d'un fonctionnaire.

Concernant le concours réservé aux sportifs de haut-niveau, une majorité des prestations ont présenté un faible niveau de connaissance des conditions d'exercice du professeur de sport, de ses missions, de ses lieux d'affectation possibles. Les connaissances institutionnelles sont la plupart du temps insuffisantes pour contextualiser et illustrer les réponses apportées lors de l'entretien.

Forme de la prestation orale

D'une manière générale, les prestations sont travaillées, structurées et organisées, même si certains candidats proposent uniquement une approche descriptive.

Les meilleures prestations ont été complémentaires au dossier transmis.

Cette année, plusieurs candidats n'ont pas utilisé les 15 minutes de présentation possiblement imparties. C'est notamment le cas d'une majorité des candidats se présentant au concours réservé aux sportifs de haut-niveau.

Certaines réponses aux questions posées sont peu structurées ou relativement courtes.

Niveau global des candidats

Les candidats préparés à l'épreuve par un centre de formation ou par les fédérations se démarquent.

Quelques candidats, au profil de « spécialistes disciplinaires », qui se présentent au concours CAS faute de places ouvertes dans leur discipline en CTS, peinent à se projeter dans la fonction.

Les membres du jury soulignent toujours un manque de curiosité sur les différentes fonctions que peut remplir un professeur de sport durant sa carrière, voire, pour les plus faibles prestations, un niveau d'analyse et de réflexion encore éloigné de celui attendu pour un fonctionnaire de catégorie A.

Les meilleures prestations ont su mettre en évidence des connaissances dans des domaines variés, mais surtout des capacités d'analyse, de réflexion et de projection dans le métier de professeur de sport.

Concernant spécifiquement le concours réservé aux sportifs de haut-niveau, il est manifeste que les candidats préparés à l'épreuve par leur fédération se démarquent, alors que les autres témoignent d'une méconnaissance des dispositifs mis en place par le ministère. Ces derniers sont souvent traités d'une manière très superficielle ce qui ne permet pas de répondre de façon opérationnelle lors de l'entretien. Par ailleurs, il faut remarquer que les candidats sont en moyenne plus âgés que les sessions antérieures, avec des parcours riches, diversifiés mais pas toujours mis en valeur dans l'entretien.

3.2.7. Conseils aux candidats et aux formateurs

Conseils aux candidats

- Exploiter les informations communiquées dans le rapport du président du jury.
- Proposer un exposé oral complémentaire au contenu du dossier. Même s'il convient de replacer le contexte global de l'expérience vécue, il est conseillé de changer d'angle de vue, d'évoquer une expérience complémentaire, par exemple.
- Prendre du recul sur sa propre pratique, faire preuve d'humilité, de sincérité et évoquer les éventuelles difficultés rencontrées ou les manques à combler en matière de formation personnelle notamment. Concernant spécifiquement le concours réservé aux sportifs de haut-niveau, il est impératif que les candidats ne se focalisent pas sur les seules notions de haut niveau et d'entraînement.
- Faire preuve de curiosité professionnelle en rencontrant les différents acteurs et partenaires du milieu sportif, afin de se projeter sur les différentes fonctions du professeur de sport : CAS, CTS, formateur.
- Être en capacité d'étoffer les réponses par des exemples concrets et opérationnels qui ne se limitent pas à une approche descriptive des dispositifs.
- Démontrer son intérêt pour les politiques publiques en vigueur, l'actualité sportive ou sociétale qui impactent les professeurs de sport dans leurs missions (priorités ministérielles, réformes territoriales, politiques fédérales, etc.).

Conseils aux formateurs

- Exploiter le rapport de jury des éditions précédentes.
- Inciter les candidats à préparer un exposé complémentaire du dossier écrit, non formaté et respectant la particularité de chaque candidat.
- Permettre la compréhension des rouages institutionnels de l'organisation du sport en France, des fondements de la culture « jeunesse et sports », des droits et obligations des fonctionnaires, des sujets d'actualité impactant le monde sportif.
- Permettre aux candidats de s'imprégner plus précisément de l'ensemble des missions potentielles d'un professeur de sport sans se focaliser sur la seule filière ou discipline choisies pour le concours.
- Organiser la rencontre des candidats avec des professeurs de sport affectés dans différents lieux d'exercice (services déconcentrés, établissements, fédérations, ligues ou comités), afin de permettre l'utilisation d'exemples concrets et opérationnels.
- Aider les candidats à prendre du recul par rapport à leur expérience et les inciter à mettre en œuvre une analyse réflexive.
- Faire comprendre aux candidats que l'autorisation de prendre des notes doit les aider à mieux répondre et échanger avec le jury, sans nuire au temps de parole. Cette prise de note doit se limiter à lister des mots clefs ou faire un bref schéma.

3.3. Épreuve orale n°3 « vidéo »

3.3.1. Cadre réglementaire

« A partir d'un document vidéo tiré au sort et portant sur la discipline ou la spécialité dans laquelle s'est inscrit le candidat, celui-ci expose au jury le résultat de son observation et de son analyse. Il fait part des enseignements qu'il peut en tirer pour fonder l'entraînement ou la réussite en compétition. Il sera amené à proposer un plan d'action à plus long terme et à justifier ses décisions. (Durée de l'épreuve : une heure quinze minutes ; coefficient 4) » (Extrait de l'arrêté du 3 octobre 2011).

3.3.2. Déroulement de l'épreuve

Cette épreuve met le candidat dans le rôle de l'entraîneur devant traiter une étude de cas dans la discipline sportive et la spécialité qu'il a choisies à l'inscription. Elle permet l'évaluation de ses connaissances dans la discipline (théoriques, scientifiques ou issues de son expérience) d'une part et de ses capacités à les mettre en œuvre pour traiter le problème qui lui est proposé d'autre part.

Le candidat tire au sort un sujet parmi une proposition d'au moins 3 choix, associé à une séquence vidéo dont la durée est comprise entre 30 secondes et 2 minutes. À noter que sur chaque fiche tirée au sort, le candidat retrouve le texte officiel concernant l'épreuve ainsi que la durée et le coefficient de celle-ci.

Le temps imparti pour l'épreuve se divise ainsi : 25 minutes de préparation à la présentation orale, 20 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien avec le jury.

Le document vidéo présente une séquence d'épreuve de compétition d'un sportif ou d'un groupe de sportifs dont le niveau de pratique est au moins de niveau national. La séquence est filmée à vitesse normale et avec une qualité d'image permettant de faire des ralentis de bonne qualité. Les images retenues le sont dans un objectif d'exploitation pour une expertise technique devant répondre aux attendus du concours.

Le candidat peut utiliser un chronomètre, un fréquencesmètre, mais tout autre matériel ou document est interdit. Il a à sa disposition dans la salle du Jury, un tableau effaçable et des feutres avec lesquels il peut également dessiner sur l'écran effaçable du moniteur.

Cette épreuve se déroule avec le support d'un ordinateur fourni par le jury.

Le système de navigation dans l'image est très simple : le candidat clique avec la souris sur des icônes reprenant les fonctions du magnétoscope. Un temps et des informations concernant la manipulation de la machine sont proposés à chacun avant le démarrage de l'épreuve.

Par ailleurs, compte tenu de la technicité de l'épreuve, un informaticien est présent en permanence à proximité des candidats pour assurer le bon déroulement tant pendant la période de préparation que pour remédier à tout éventuel dysfonctionnement lors de la présentation orale devant les jurés.

Le libellé des sujets a été harmonisé en faisant ressortir systématiquement les attendus de l'épreuve : observer, analyser, proposer, justifier, tout en respectant le mode d'expression et le vocabulaire propres à chaque discipline. Le thème de l'analyse a été énoncé de manière précise : analyse gestuelle, analyse technique, ...

Les séquences vidéo proposées sont récentes (généralement moins de 2 ans). Elles correspondent aux pratiques actuelles du haut niveau, tant sur les plans réglementaires que technico-tactiques.

Le coordonnateur de l'épreuve est responsable de l'organisation, des modalités d'évaluation et d'harmonisation de l'épreuve.

Les jurys sont composés de deux évaluateurs : un spécialiste de la discipline proposé au président du jury par la fédération sportive concernée et un interrogateur « généraliste » permanent. Cette année, le concours réservé aux sportifs de haut-niveau a réuni 13 interrogateurs des fédérations, pour les 13 disciplines, associés à deux interrogateurs permanents et le coordonnateur. Pour le concours externe et interne, 40 interrogateurs des fédérations (pour 33 disciplines) et 5 interrogateurs permanents ainsi que le coordonnateur sont intervenus. Chaque interrogateur permanent a évalué plusieurs disciplines et spécialités.

Le coordonnateur procède avant l'épreuve proprement dite à un entretien avec les interrogateurs des fédérations. Ce moment est important : c'est en effet l'occasion de réaffirmer les points clés et les attendus de l'épreuve ainsi que de préciser les modalités pratiques et déontologiques de conduite de l'entretien et de la pose de la note. Il est également précisé que l'exposé du candidat reste centré sur la problématique posée par le sujet, mais que tous les aspects liés à la réalisation de la performance sportive et aux connaissances qui s'y rattachent (techniques, biologiques, biomécaniques, psychologiques, ...) peuvent être explorés pendant les 30 minutes d'entretien.

Le coordonnateur présente également les rôles de chacun et, en particulier, celui de l'interrogateur permanent qui s'appuie davantage sur l'ouverture du questionnement vers les connaissances scientifiques, théoriques et méthodologiques de l'entraînement.

Il rappelle que l'interrogateur permanent est, par ailleurs, le garant du respect des règles du concours et qu'il veille au bon déroulement de l'épreuve dans la plus grande confidentialité ainsi qu'à l'équité et à l'impartialité du jury dans le traitement et l'interrogation des candidats.

Le coordonnateur assiste pratiquement à une épreuve de chaque discipline et visite à plusieurs reprises les différentes doublettes. Cette organisation lui permet de réguler les niveaux de notation entre les doublettes.

3.3.3. Attentes du jury

L'attribution des notes se fait sur les capacités du candidat :

- à observer et sélectionner les images signifiantes ;
- à poser un diagnostic et élaborer des objectifs à partir de son analyse ;
- à proposer des situations d'entraînement ;
- à justifier et argumenter ses réponses sur les plans théorique et scientifique ou en faisant appel à son expérience.

Pour cette épreuve la capacité à analyser les pratiques d'entraînement et de compétition du haut niveau est indispensable. Elle repose à la fois sur la maîtrise des savoirs pratiques liés à la discipline sportive et sur les connaissances théoriques et scientifiques qui permettent de comprendre les processus (physiologiques, biomécaniques, psychologiques...) justifiant les comportements des sportifs et les pratiques d'entraînement et de compétitions utilisées.

L'expression orale est, par ailleurs, prise en compte tant pour l'utilisation du vocabulaire spécifique à chaque spécialité, que pour l'aisance dans la communication et la capacité du candidat à animer son exposé et ses réponses lors de l'entretien.

Concernant les modalités d'évaluation, une grille permet de déterminer un profil relatif à la prestation de chaque candidat et, dans un second temps, de proposer une note. En effet, après l'entretien, le spécialiste et l'interrogateur permanent remplissent chacun et de manière individuelle, la grille d'évaluation selon leurs appréciations. Une fiche « repère de notation » permet de mieux situer la prestation dans l'échelle des notes. Une note est alors portée par chacun avant d'être partagée, discutée et retenue.

Lorsque tous les candidats d'un même sport ont été interrogés, une régulation générale est opérée, par l'interrogateur permanent et le spécialiste, afin que les notes définitives soient adoptées.

Une ultime régulation, s'il y a lieu, est ensuite effectuée pour l'ensemble des candidats du concours par le coordonnateur et les interrogateurs permanents dans un souci d'harmonisation et de respect de l'égalité de traitement entre les différentes disciplines sportives.

3.3.4. Analyse des prestations des candidats

3.3.4.1 Pour le concours réservé aux sportifs de haut-niveau (3 postes)

Les 14 candidats admissibles présents, relevant de 13 disciplines, ont obtenu des notes qui s'échelonnent de 9,50 à 18 avec 6 notes dans la fourchette de 16 à 20. La moyenne est en nette hausse cette année : 14,14, à comparer avec la moyenne de 12,40 en 2018. Seul 1 candidat a obtenu une note inférieure à 10, ce qui laisse à penser que la grande majorité ont su mettre en valeur les connaissances issues de leur pratique de haut niveau. Six candidats ont une note égale ou supérieure à 16. Il ne fait aucun doute que les candidats se sont aussi bien préparés méthodologiquement pour cette épreuve malgré le nombre réduit de postes à pourvoir.

3.3.4.2 Pour le concours CTS externe (12 postes au concours)

Les 49 candidats présents (3 désistements) ont obtenu des notes comprises entre 05 et 20. La moyenne est de 12,60. Elle était de 11,16 en 2018 et de 12,25 en 2017. Le niveau des candidats marque cette année une

augmentation qui le rapproche de son niveau de 2016 (13,2) avec seulement 18% de candidats en dessous de la moyenne comparativement aux 38% de 2018. Le travail réalisé, même dans l'urgence, par les candidats, les centres de formation et les fédérations apparaît comme bénéfique. Il faut également signaler qu'un candidat obtient la note maximale de 20.

La grande majorité des candidats maîtrisent correctement la méthodologie de l'épreuve. L'exposé est souvent assez complet et cohérent. Les candidats ayant des notes proches ou en dessous de la moyenne éprouvent, comme chaque année, des problèmes pour justifier leurs choix de remédiation par manque de connaissances scientifiques et techniques sur les notions de programmation d'entraînement et d'évaluation de la performance.

3.3.4.3 Concours CAS externe (22 postes)

Pour les 51 candidats présents (1 désistement), les notes s'échelonnent de 6 à 19. La moyenne est de 10,27, en diminution par rapport à 2018 (11,29) et 2017 (11,53). Comme les années passées, les candidats de ce concours ont été évalués avec le même référentiel et les mêmes attendus que ceux du concours CTS. Cette année encore, un certain nombre de candidats n'ayant pas de concours ouvert dans leur discipline, ont concouru dans le concours CAS ce qui explique l'attribution pour certains de notes élevées (6 candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 15).

Comme lors des derniers concours, l'échelle des notes est très large. On retrouve, pour les notes basses (15 candidats obtiennent une note inférieure à 10), essentiellement des candidats qui se sont présentés sans être spécialistes de la discipline choisie et sans avoir vraiment préparé cet oral. Il apparaît également que certains candidats, experts de leur discipline alors que celle-ci n'est pas ouverte au concours cette année, ont malgré tout réussi à mettre en valeur leurs connaissances et leurs compétences.

3.3.4.4 Pour le concours CAS interne (3 postes)

La moyenne des 7 candidats est de 13,21. Elle n'était que de 7,50 en 2018 et de 8,30 en 2017. Un candidat obtient la note de 20. Cette année le niveau est très nettement supérieur aux deux sessions précédentes. L'annonce tardive de la mise en place du concours a peut-être contribué à mobiliser principalement les candidats ayant un profil de technicien avec des compétences d'accompagnement de sportifs.

3.3.5. Points forts et points faibles :

3.3.5.1 Points forts

L'utilisation de l'outil informatique n'a posé aucun problème aux candidats. Le libellé des sujets ayant, à notre demande, évolué vers une plus grande précision en ce qui concerne les attentes, les candidats ont souvent proposé des analyses et des démarches d'entraînement plus ciblées. Ceux qui ont suivi une préparation à l'analyse technique à partir de l'image vidéo, dans un centre de formation ou auprès de leur fédération, ont obtenu de bons résultats. Cette démarche de préparation à la fois méthodologique et technique est un aspect très important pour bien répondre aux attentes de l'épreuve.

Les bons candidats, soit par leur pratique ou leur expérience personnelle, soit par leur démarche de formation auprès d'entraîneurs, ont acquis des connaissances actualisées de l'entraînement du haut niveau dans la discipline. Ils les réinvestissent souvent avec succès pendant leur exposé et lors des questions de justification avec le jury.

3.3.5.2 Les points faibles

Comme chaque année les candidats en difficulté ont très souvent une méconnaissance des attentes de l'épreuve.

Le traitement du sujet est parfois partiel et se limite à la description globale des images. Dans ce cas les candidats, à la suite d'une lecture incomplète du sujet, montrent qu'ils n'ont pas bien analysé la question et proposent une réponse superficielle. L'analyse des images est, pour certains, réalisée de manière peu précise

et manque de pertinence. Cette approche trop distanciée entraîne des propositions de remédiations d'entraînement souvent inadaptées au niveau des sportifs concernés dans la séquence vidéo.

Pour certains candidats le traitement du sujet est réalisé avec un mauvais référentiel sportif, souvent proche d'un niveau régional.

Une autre partie des candidats maîtrisent assez bien les connaissances spécifiques du haut niveau dans leur discipline mais ont de réelles difficultés à compléter et préciser leurs propos par des connaissances théoriques et scientifiques approfondies qui leur permettraient de justifier leurs propositions de remédiation, d'être adaptatifs et créatifs. Les propositions d'entraînement sont alors « plaquées », sans adaptation avec le niveau des sportifs ou les particularités de la situation d'entraînement. La proposition de planification s'en retrouve décontextualisée et souvent inadaptée.

L'attitude réflexive sur l'entraînement est alors faible et témoigne d'une connaissance « journalistique » qui est insuffisante dans le cadre de ce concours. Souvent, les candidats en difficulté proposent des situations de remédiation d'entraînement en utilisant des « recettes », sans en comprendre la logique et l'adéquation contextuelle. Pour certains on peut aller jusqu'à s'étonner du manque flagrant de connaissances concernant leur discipline.

3.3.6. Conseils aux candidats et aux formateurs

Il paraît incontournable, pour assurer une bonne prestation, de se préparer auprès d'un centre de formation (établissements notamment) ou auprès de la fédération concernée pour bien maîtriser la méthodologie d'analyse et les contenus d'entraînement spécifiques à la discipline. La rencontre et les échanges avec les cadres techniques de la discipline sont aussi des aspects très importants de la préparation qui apportent des informations sur les évolutions du haut niveau dans la discipline et permettent d'actualiser ses connaissances et de maîtriser les nouvelles démarches de préparation et de suivi d'entraînement. Les candidats doivent, si possible, demander à observer les entraîneurs experts lors de leurs séances, lors de compétitions ou de stages, analyser leur fonctionnement et échanger avec eux sur leur stratégie d'encadrement des athlètes afin de s'approprier une culture d'entraînement de haut niveau.

Les conseils aux candidats et aux formateurs ne varient pas beaucoup d'une année sur l'autre. Le « guide du candidat » mis en ligne (textes et vidéos) sur le site du ministère est un bon complément au rapport du jury. En particulier, les candidats, en visionnant et en étudiant les séquences vidéo présentées, pourront se faire une idée précise de l'épreuve et de ses attendus.

Les candidats doivent impérativement travailler leurs connaissances scientifiques de base concernant l'ensemble des paramètres déterminants de leur discipline. Ce sont ces connaissances qui permettront de justifier les choix énoncés et leur pertinence au regard de la situation filmée et de la question posée. Une des attentes principales de l'épreuve est de constater le niveau d'autonomie du candidat dans le rôle « d'entraîneur » au travers de sa capacité à faire des choix d'entraînement et d'évaluation, à les justifier et à les mettre en œuvre pour un public de sportifs de haut-niveau.

Les simulations d'épreuve sont incontournables. Celles-ci seront réalisées dans le respect de la durée des différentes parties avec, si possible, un interrogateur permanent accompagné d'un interrogateur spécialiste de la discipline. En effet, il ne faut pas se satisfaire de la maîtrise disciplinaire sur la partie « exposé », mais il est primordial de prendre en compte la durée de l'épreuve et la fatigue en fin d'entretien. Il est aussi important de travailler à la qualité de la prestation orale, les aspects de clarté, de persuasion, d'originalité sont à prendre en compte et à développer.

La préparation à cette épreuve se construit sur le long terme et peut difficilement se concevoir sous une forme accélérée de quelques jours.

Les fédérations sont encouragées à organiser des séquences de formation spécifiques pour les futurs candidats de leur(s) discipline(s). Ainsi elles pourront mettre à niveau technique et méthodologique ces candidats.

Conclusion

Après 3 années sans concours, cette édition 2021 aurait dû logiquement connaître un intérêt très soutenu et voir son nombre de candidats en sensible augmentation d'autant que le nombre de postes offerts était très supérieur à celui de l'édition précédente.

Manifestement, il n'en a rien été et on doit s'interroger sur la relativement faible attractivité du concours.

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées, tenant à l'annonce tardive de l'ouverture du concours, l'annonce encore plus tardive du nombre de postes ouverts, voire au changement de périmètre ministériel qui a pu rendre moins lisible la nature du métier de professeur de sport pour certains candidats.

Il importe donc d'assurer une promotion plus large de ce concours afin d'en accroître la sélectivité même si, nous l'avons vu, le niveau des candidats s'est révélé globalement très bon cette année.

Concernant l'organisation générale du concours, il est important de noter que cette année encore les modalités d'évaluation se sont avérées optimales.

C'est à mettre au crédit des femmes et des hommes qui ont manifesté, une année de plus, leur attachement au concours. Leur disponibilité et leur efficacité ont permis aux candidats d'être dans les meilleures conditions pour satisfaire aux exigences des différentes épreuves.

Il s'agit notamment des personnes en charge de l'organisation :

Direction générale des ressources humaines et son bureau de recrutement :

Nadine COLLINEAU, directrice du recrutement ainsi qu'Isabelle FRANCOIS, Amandine LORMIER et Thibault JOURD'HUI

INSEP :

Ghani YALOUZ directeur général, Audrey PERUSIN directrice générale adjointe et Léonore PERRUS.

CREPS de REIMS :

Bénédicte NORMAND, directrice par intérim, Angélique HUCHETTE, Maxime RIBERY, Jean-François COIFFE et l'ensemble du personnel du CREPS.

Qu'ils en soient ici remerciés.

Mes remerciements vont également à la vice-présidente du concours, Alexandra MERIGOT ainsi qu'aux coordonnateurs des épreuves pour leur investissement sans faille et le sérieux dont ils font preuve dans les travaux des jurys. Cette mission, bien qu'elle ne soit pas reconnue officiellement, est indispensable pour assurer une égalité de traitement des candidats dans les différents concours et entre les concours.

Coordonnateurs pour les épreuves d'admissibilité (concours externe et interne):

Épreuve n°1 : « note » : Alexandra MERIGOT (PS) et Philippe DELHAYE (CTPS) (concours externe seulement)

Épreuve n°2 : « projet » : Virginie NATAF (PS), Patrick LACOMBE (PS) et Guillaume STOECKLIN (IJS)

Coordonnateurs pour les épreuves d'admissibilité (concours réservé aux SHN)

Épreuve : « projet » : Virginie NATAF (PS), Patrick LACOMBE (PS) et Guillaume STOECKLIN (IJS)

Coordonnateurs des épreuves d'admission (tous concours):

Épreuve n°1 : « anglais » : Marie-Lyse ELLIOT (CEPJ)

Épreuve n°2 : « entretien » : Jérôme ROUILLAUD (IJS) et Audrey VALERO (PS)

Épreuve n°3 : « vidéo » : François DURAND (CTPS)

Ces remerciements s'adressent aussi bien évidemment à tous les membres et correcteurs des jurys des concours, nouveaux ou plus anciens, qui en ont parfaitement saisi les mécanismes et ont su donner le meilleur d'eux-mêmes.

Je salue enfin le travail effectué par mes prédécesseurs : Jacques DRUON, Odette JULLIEN, Roger RENEUX, Yves GRUNEISEN, Michelle VALLÉE, Georges TETAZ, Jean-Pierre BOUCHOUT, François MASSEY, Fabien CANU et France PORET. Année après année, ils ont su affiner les modalités de sélection et rendre ce concours de plus en plus juste et performant.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Arrêté du 3 octobre 2011 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement dans le corps des professeurs de sport

ANNEXE 2 : Arrêté du 3 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture du concours externe et du concours interne de recrutement de professeurs de sport

ANNEXE 3 : Arrêté du 3 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture du concours de sélection sur épreuves pour le recrutement de professeurs de sport réservé aux sportifs de haut-niveau

ANNEXE 4 : Arrêté du 20 avril 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre de postes offerts au concours externe et au concours interne de recrutement de professeurs de sport

ANNEXE 5 : Arrêté du 20 avril 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre de postes offerts au concours de sélection sur épreuves pour le recrutement de professeurs de sport réservé aux sportifs de haut-niveau

ANNEXE 6 : Sujet de la première épreuve écrite du concours externe et du concours interne de recrutement de professeurs de sport

ANNEXE 7 : Sujet de la seconde épreuve écrite du concours externe et du concours interne de recrutement de professeurs de sport

ANNEXE 8 : Sujet de l'épreuve écrite du concours de recrutement de professeurs de sport réservé aux sportifs de haut-niveau

Annexe 1

04/03/2021

Arrêté du 3 octobre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement dans le corps des professeurs de sport - Légif...



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **Légifrance**
Le service public de la diffusion du droit

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté du 3 octobre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement dans le corps des professeurs de sport

📌 Dernière mise à jour des données de ce texte : 27 décembre 2020

NOR : SPOR1116857A

JORF n°0289 du 14 décembre 2011

Version en vigueur au 04 mars 2021

Le ministre de la fonction publique et le ministre des sports,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, et notamment son chapitre III ;
Vu la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
Vu le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier des professeurs de sport ;
Vu l'arrêté du 5 septembre 1996 modifié fixant les modalités d'organisation des concours externe et interne de recrutement des professeurs de sports ;
Vu l'arrêté du 21 septembre 1999 fixant les modalités d'organisation du concours de sélection sur épreuves pour le recrutement des professeurs de sport institué par l'article 5 du décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier des professeurs de sports ;
Vu l'arrêté du 9 octobre 2002 fixant les modalités d'organisation du troisième concours de recrutement des professeurs de sport,
Arrêtent :

Article 1

La nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des professeurs de sport prévus aux articles 4 et 5 du décret du 10 juillet 1985 susvisé relatif au statut particulier des professeurs de sport sont fixés selon les modalités définies ci-après.

Article 2

Les candidats aux concours externe, interne, troisième voie et sportif de haut-niveau subissent les épreuves suivantes :

I. - Epreuves d'admissibilité

Epreuve n° 1

(A l'exception des candidats du concours réservé aux sportifs de haut niveau)

Epreuve de rédaction d'une note s'appuyant sur un dossier documentaire relatif au domaine du sport. Le traitement du sujet doit permettre de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse, de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des préconisations concrètes s'appuyant sur des connaissances scientifiques, techniques et une culture sportive (durée de l'épreuve : quatre heures ; coefficient 2).

Epreuve n° 2

(A l'exception des candidats des concours interne et troisième voie)

Epreuve permettant d'apprécier la capacité du candidat à construire, dans le domaine du sport, un dispositif et à en prévoir les modalités d'évaluation (durée de l'épreuve : quatre heures ; coefficient 3). Le candidat choisit sur table un des trois exercices suivants :

- élaboration d'un projet d'entraînement ;
- élaboration d'un projet de formation ;
- élaboration d'un projet de développement des activités physiques et sportives.

II. - Epreuves d'admission

Epreuve n° 1

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000024961630/>

1/6

Epreuve orale de langue anglaise permettant au candidat de montrer sa capacité à participer activement à une conversation par la pratique d'un vocabulaire général et spécialisé, l'utilisation d'une syntaxe correcte et une prononciation intelligible.

A partir d'un document fourni par le jury, écrit en langue anglaise et relatif au domaine du sport, le candidat trie les informations, repère les messages les plus importants et en organise la présentation en français. Il est ensuite invité à lire un passage du texte en anglais et à utiliser cette langue lors de la conversation qui suit (durée de l'épreuve : cinquante minutes dont trente minutes de préparation : coefficient 1).

Epreuve n° 2

Epreuve d'entretien visant à apprécier les connaissances techniques du candidat dans le domaine du sport, ses aptitudes ainsi que sa motivation (durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes dont quinze minutes de présentation maximum ; coefficient 4).

Le candidat élabore un rapport (douze pages dactylographiées maximum) relatant son parcours, son expérience professionnelle ou associative dans le domaine du sport. A partir de la présentation de ce rapport, le jury pose les questions lui permettant d'évaluer les qualités de réflexion et d'analyse du candidat, sa connaissance des problématiques d'actualité dans le domaine du sport ainsi que sa capacité à se projeter dans l'exercice des fonctions de professeur de sport.

Le rapport est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité à une date fixée par arrêté du ministre chargé des sports.

Seule l'épreuve orale est notée.

Epreuve n° 3

A partir d'un document vidéo tiré au sort et portant sur la discipline ou la spécialité dans laquelle s'est inscrit le candidat, celui-ci expose au jury le résultat de son observation et de son analyse. Il fait part des enseignements qu'il peut en tirer pour fonder l'entraînement ou la réussite en compétition. Il sera amené à proposer un plan d'action à plus long terme et à justifier ses décisions. L'épreuve comprend une préparation par le candidat d'une durée de vingt-cinq minutes, un exposé d'une durée de vingt minutes et un entretien avec le jury d'une durée de trente minutes (durée de l'épreuve : une heure quinze minutes ; coefficient 4).

Article 3

Le fait de ne pas participer à une épreuve, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre sa copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits lors de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier, un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévus entraîne l'élimination du candidat.

Article 4

Le nombre de places mises aux concours, leur répartition entre concours externe, concours interne, troisième voie et sportif de haut niveau ainsi qu'entre les disciplines sportives sont fixés par arrêté du ministre chargé des sports. Les dates d'ouverture des concours visés, les modalités d'inscription et les centres d'épreuves sont fixés par arrêté du ministre chargé des sports.

Article 5

Les candidats sont tenus de s'inscrire dans les conditions et les délais fixés par l'arrêté portant ouverture des concours. Ils font connaître, en même temps qu'ils déposent leur dossier de candidature, la discipline sportive ou la spécialité qu'ils ont choisie. Toute candidature dans une discipline ou spécialité ne figurant pas sur la liste incluse dans l'arrêté portant ouverture des concours ne pourra être retenue.

Article 6

Modifié par Arrêté du 23 décembre 2020 - art. 6

Le jury est ainsi composé :

- le chef de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche ou son représentant, président ;
 - le directeur des sports ou son représentant ;
 - le directeur général de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance ou son représentant ;
 - un représentant d'un centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) sur proposition du directeur des sports ;
 - le président du Comité national olympique et sportif français ou son représentant ;
 - un directeur technique national ou un directeur technique national adjoint, sur proposition du directeur des sports ;
 - des chefs de services régionaux ou départementaux des ministères sociaux ou leurs représentants, sur proposition du président du jury ;
 - des personnalités qualifiées ne relevant pas des personnels du ministère des sports, sur proposition du président du jury ;
 - des cadres techniques et pédagogiques représentant au moins la moitié des membres du jury, sur proposition du président du jury.
- Les membres du jury sont nommés par arrêté du ministre chargé des sports.
L'arrêté de nomination désigne également le membre du jury susceptible de remplacer le président en cas d'indisponibilité.
Des correcteurs, des examinateurs spécialisés peuvent en outre être adjoints au jury.

Article 7

Il est attribué à chacune des épreuves une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par son coefficient tel qu'il est fixé dans l'article 2

Article 8

Les épreuves écrites font l'objet d'une double correction.

Article 9

A l'issue des épreuves écrites, le jury détermine le nombre de points nécessaires pour être admissible et, sur ce fondement, établit par ordre alphabétique la liste des candidats autorisés à prendre part aux épreuves d'admission, discipline par discipline.
A l'issue des épreuves d'admission, le jury établit en fonction du total des notes obtenues à l'ensemble des épreuves la liste des candidats admis par ordre de mérite et, s'il y a lieu, la liste complémentaire, discipline par discipline.
En cas d'égalité en nombre de points entre plusieurs candidats, la priorité est accordée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve d'admission n° 2.

Article 10

La nature et le programme des épreuves n° 1 et n° 2 d'admissibilité et n° 3 d'admission sont précisés en annexe au présent arrêté.

Article 11

Aucune sanction immédiate n'est prise en cas de constatation de fraude lors des épreuves de sélection. Un rapport, établi par l'autorité en charge de la surveillance des épreuves, est transmis au président du jury. Après que l'intéressé a été mis à même de présenter sa défense, le jury peut prononcer son exclusion du concours.

Article 12

L'arrêté du 5 septembre 1996 fixant les modalités d'organisation des concours externe et interne de recrutement des professeurs de sport, l'arrêté du 9 octobre 2002 fixant les modalités d'organisation du troisième concours de recrutement des professeurs de sport, l'arrêté du 21 septembre 1999 fixant les modalités d'organisation du concours de sélection sur épreuves pour le recrutement des professeurs de sport institué par l'article 5 du décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier des professeurs de sport sont abrogés à l'issue des recrutements organisés par voie de concours (externe, interne, troisième voie et sportif de haut niveau) au titre de l'année 2011.

A abrogé les dispositions suivantes :

- Arrêté du 5 septembre 1996

Art. 1, Art. 2, Art. 3, Art. 4, Art. 6, Art. 7, Art. 8, Art. 9, Art. 10, Art. 11, Art. 12, Art. 13, Art. 14, Art. 15, Art. 16,
Art. 17, Art. 18, Sct. Annexes, Art. Annexe I, Art. Annexe II, Art. Annexe III

- Arrêté du 21 septembre 1999

Art. 1, Art. 2, Art. 3, Art. 4, Art. 5, Art. 6, Art. 7, Art. 8, Art. 9, Art. 10, Art. 11, Art. 12, Art. 13, Art. Annexe I, Art.
Annexe II

Article 13

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexes (Articles Annexe 1 à Annexe 2)

Annexe 1

DISCIPLINES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MENTIONNÉES DANS L'ARRÊTÉ PORTANT OUVERTURE DES CONCOURS

Alpinisme.
Athlétisme.
Aviron.
Badminton.
Base-ball.
Basket-ball.
Billard.
Bowling.
Boxe anglaise.

Boxe française.
Canoë-kayak.
Char à voile.
Course d'orientation.
Cyclisme.
Danse.
Etudes et sports sous-marins.
Equitation.
Escalade.
Escrime.
Football.
Golf.
Gymnastique.
Haltérophilie.
Handball.
Handisport.
Hockey sur gazon.
Hockey sur glace.
Judo.
Karaté.
Lutte.
Motocyclisme.
Natation.
Parachutisme.
Pelote basque.
Pentathlon moderne.
Pétanque.
Planeur ultra-léger-motorisé (PLUM).
Roller-skating.
Rugby à XIII.
Rugby.
Sauvetage.
Ski.
Ski nautique.
Spéléologie.
Sport adapté.
Sports boules.
Sports de contact.
Sports de glace.
Squash.
Surf.
Taekwondo.
Tennis.
Tennis de table.
Tir.
Tir à l'arc.
Triathlon.
Voile.
Vol à voile
Volley-ball.
Vol libre.
Wushu.
Et toutes spécialités rattachées à ces disciplines.

Annexe 2

NATURE ET PROGRAMME DES ÉPREUVES

I. - Epreuves d'admissibilité

Epreuve n° 1

Le dossier documentaire, qui peut comporter des parties littéraires, des tableaux, des éléments chiffrés ou cartographiques, n'excédera pas 30 pages.

Epreuve n° 2

Un projet ne peut être dissocié du contexte dans lequel il s'inscrit. Cet écrit doit conduire le candidat à construire et à délimiter un champ problématique à partir duquel il va devoir finaliser et développer une démarche de projet. Le candidat doit donc entrer dans une dynamique de résolution de problèmes.

Cela suppose qu'il manifeste la capacité à :

- procéder à une analyse sociale, socio-économique du contexte de départ ;

- problématiser le sujet ;
- concevoir, formaliser et opérationnaliser une démarche de projet ;
- mobiliser des savoirs de référence : savoirs scientifiques, techniques, expérientiels liés au champ d'action professionnelle (champ de la formation, de l'entraînement, du développement) ;
- justifier ses réponses, c'est-à-dire en démontrer le bien-fondé et la pertinence eu égard au diagnostic de départ et aux objectifs qui en ont découlé.

En matière d'entraînement, le candidat devra pouvoir faire référence, notamment à des domaines de connaissance relatifs à :

- la méthodologie d'élaboration d'un projet ;
- la définition des objectifs, des choix et priorités en fonction du niveau des sports et des échéances compétitives envisagées ;
- la planification de l'entraînement ;
- l'évaluation des actions et des personnes.

En matière de formation, le candidat devra pouvoir faire référence, notamment à des domaines de connaissance relatifs à :

- la méthodologie d'élaboration d'un projet ;
- les différents types de dispositifs de formation ;
- la définition des objectifs de formation, en rapport avec l'activité professionnelle ;
- les savoirs et leur mode de transmission ;
- l'évaluation des actions et des personnes.

En matière de développement, le candidat devra pouvoir faire référence, notamment à des domaines de connaissance relatifs à :

- la méthodologie d'élaboration d'un projet ;
- la stratégie de développement ;
- l'organisation, les structures, les moyens ;
- la conduite des hommes ;
- l'évaluation des actions et des personnes.

II. - Epreuves d'admission

Epreuve n° 3

L'épreuve doit permettre d'apprécier chez le candidat, à partir d'un document audiovisuel :

- les capacités d'observation et d'analyse d'une situation de jeu, d'un geste sportif ;
- la faculté d'établir un diagnostic en vue d'élaborer une situation d'entraînement propre à faire évoluer une situation initiale.

A cet effet, le jury met à sa disposition, après tirage au sort, une séquence enregistrée, dont la durée est comprise entre trente secondes et deux minutes. Ce document présente un groupe de sportifs (ou un sportif) dont le niveau ne doit pas être inférieur à la valeur nationale, filmé à vitesse normale.

Il fournit en outre les indications particulières relatives à la séquence : identification de la situation (compétition, entraînement, niveau de pratique, but de l'entraînement ; si nécessaire, conditions atmosphériques, etc.) : indication du champ de l'analyse (domaine tactique, techniques, foncier, etc).

En raison du caractère à la fois pratique et pédagogique de l'épreuve, le candidat sera apprécié sur :

- le résultat de l'observation et de l'analyse de la séquence ;
- les propositions d'intervention et les moyens de perfectionnement immédiats ;
- les perspectives envisagées à moyen et long terme.

Fait le 3 octobre 2011.

Le ministre des sports,

<https://www.legifrance.gouv.fr/oda/id/JORFTEXT000024961630/>

5/6

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
M. Kirry
Le ministre de la fonction publique,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur,
adjoint au directeur général
de l'administration
et de la fonction publique,
T. Andrieu

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 3 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture du concours externe et du concours interne de recrutement de professeurs de sport

NOR : MENH2106651A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en date du 3 mars 2021, est autorisée au titre de l'année 2021 l'ouverture du concours externe et du concours interne de recrutement de professeurs de sport dans l'option « conseillers d'animation sportive » et de concours externes dans l'option « conseiller technique sportif ». Dans l'option « conseiller technique sportif », les concours sont ouverts dans les disciplines : basket-ball, équitation, football, gymnastique, handball, lutte, natation, rugby, ski, tennis de table, voile, volley-ball.

Les épreuves d'admissibilité de ces concours auront lieu le jeudi 29 et le vendredi 30 avril 2021.

Les dates des épreuves d'admission seront fixées ultérieurement.

Les épreuves d'admissibilité de ces concours auront lieu au chef-lieu de chaque académie ou dans d'autres lieux déterminés par le recteur de l'académie.

Le lieu des épreuves est porté à la connaissance des candidats dans la convocation à subir les épreuves qui leur est adressée par le recteur de l'académie.

Pour les académies de Paris, Créteil et Versailles, les épreuves se dérouleront au service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France, 7, rue Ernest-Renan à Arcueil (94114) ou dans d'autres lieux situés dans le ressort territorial de ces trois académies. Le lieu des épreuves est porté à la connaissance des candidats dans la convocation à subir les épreuves qui leur est adressée par le directeur du service interacadémique des examens et concours.

Sont, en outre, ouverts les centres suivants :

Mata-Hutu (Wallis-et-Futuna), Saint-Pierre (Saint-Pierre-et-Miquelon), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), Papeete (Polynésie française), Dzaoudzi-Mamoudzou (Mayotte).

Les modalités d'inscription aux concours sont les suivantes :

Les inscriptions seront enregistrées par internet à l'adresse <http://www.education.gouv.fr>, rubrique : « métiers et ressources humaines », du vendredi 5 mars 2021, à partir de 12 heures, au vendredi 2 avril 2021, 17 heures, heure de Paris.

Les candidats communiquent une adresse électronique leur permettant de recevoir un courriel rappelant la date et l'heure de l'enregistrement de l'inscription, leur numéro candidat et leur numéro d'inscription.

Les candidats pourront modifier les données jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable. Le candidat ayant modifié son inscription est destinataire d'un nouveau courriel rappelant la date et l'heure de l'enregistrement de cette modification.

L'attention des candidats est appelée tout particulièrement sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire. En cas d'inscription ou de modification d'inscription le vendredi 2 avril 2021 peu de temps avant 17 heures, la connexion au service se poursuivra mais sera interrompue à 17 h 30, heure de Paris.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe. Ce courrier devra être adressé par voie postale en recommandé simple aux services académiques chargés des inscriptions, en joignant une enveloppe au format 22,9 x 32,4 cm, affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids jusqu'à 100 g et libellée au nom et l'adresse du candidat.

Le dossier dûment complété devra être renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple aux services académiques chargés des inscriptions au plus tard le vendredi 2 avril 2021, le cachet de la poste faisant foi.

Aucun dossier posté hors délai ne sera pris en compte. Les candidats devront donc veiller à demander leur dossier d'inscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement de ce dernier et à retourner le dossier complété dans le délai prescrit.

Les lieux d'inscription sont les suivants :

Les candidats s'inscrivent auprès du rectorat de l'académie dans le ressort de laquelle ils ont leur résidence administrative ou leur résidence personnelle. Les candidats des académies de Paris, Créteil et Versailles s'inscrivent auprès du service interacadémique des examens et concours (SIEC) d'Ile-de-France.

Les candidats en résidence en Nouvelle-Calédonie ou dans les collectivités d'outre-mer s'inscrivent comme suit :

- Nouvelle-Calédonie : vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie ;
- Polynésie française : vice-rectorat de Polynésie française ;
- Wallis-et-Futuna : vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie ;
- Saint-Barthélemy, Saint-Martin : rectorat de Guadeloupe ;
- Saint-Pierre-et-Miquelon : rectorat de l'académie de Normandie (Caen).

Les candidats résidant dans un pays étranger s'inscrivent auprès de l'académie de leur choix.

Les candidats au concours externe qui ne justifient pas de la licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) ou d'un autre diplôme admis en équivalence en application de l'arrêté du 5 septembre 1996 fixant la liste des diplômes admis en équivalence à la licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives en application du 1° du premier alinéa de l'article 4 du décret n° 85-720 du 10 juillet 1985, peuvent déposer une demande d'équivalence à la licence STAPS dans les conditions fixées par le chapitre III du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Le dossier de demande d'équivalence de diplôme est disponible, dès l'ouverture des registres d'inscription, sur le site internet du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et sports et dans l'espace candidat sur l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Les formulaires ».

Le dossier de demande d'équivalence de diplôme dûment complété devra être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs » au plus tard le 6 avril 2021.

Aucun dossier de demande d'équivalence de diplôme ne pourra être téléversé après cette date.

Les candidats admissibles devront transmettre pour la deuxième épreuve d'admission un dossier relatant leur parcours, leur expérience professionnelle ou associative dans le domaine du sport conforme au modèle disponible, dès l'ouverture des registres d'inscription, sur le site internet du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et dans l'espace candidat sur l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Les formulaires ».

Les candidats qui auront demandé un dossier imprimé d'inscription seront destinataires d'un dossier de présentation imprimé.

Le dossier de présentation devra être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs » au plus tard le 1^{er} juin 2021.

Aucun dossier ne pourra être téléversé après cette date.

En application des dispositions du décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, les candidats en situation de handicap qui sollicitent un aménagement d'épreuves téléversent, dans leur espace candidat sur l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs » au plus tard le 6 avril 2021, le certificat médical mentionné à l'article 2 dudit décret, mis à leur disposition dans leur espace candidat.

Aucun certificat médical ne pourra être téléversé après cette date.

Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves par un médecin agréé, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

La liste des médecins agréés établie dans chaque département est disponible auprès de la préfecture. Cette liste peut également être consultée sur le site internet de chaque agence régionale de santé, accessible à partir du portail des agences régionales de santé, à la rubrique « Votre agence régionale de santé » : <https://www.ars.sante.fr>.

Un arrêté sera pris ultérieurement pour fixer le nombre total de postes offerts au concours externe, au concours interne, ainsi que leur répartition entre les options ainsi que par discipline pour l'option conseiller technique sportif du concours externe.

ANNEXE

DEMANDE DE DOSSIER IMPRIMÉ D'INSCRIPTION
AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DE SPORT**A envoyer en recommandé simple au service académique chargé de votre inscription***Session 2021*

Identification	Adresse à laquelle seront expédiées toutes les correspondances (2)
M., Mme (1)	Résidence, bâtiment :
Nom de famille :	N° : Rue :
Nom d'usage :	Code postal : Commune de résidence :
Prénom(s) :	Ville : Pays :
	Téléphone fixe : Téléphone portable :
	Adresse électronique :
COCHER OBLIGATOIREMENT LA CASE CORRESPONDANTE AU CONCOURS ET À L'OPTION CHOISIS	
OPTION CONSEILLER D'ANIMATION SPORTIVE CONCOURS EXTERNE <input type="checkbox"/> CONCOURS INTERNE <input type="checkbox"/>	
OPTION CONSEILLER TECHNIQUE SPORTIF (CONCOURS EXTERNE) <input type="checkbox"/>	
DISCIPLINE :	

La demande de dossier d'inscription doit être adressée par voie postale et en recommandé simple, en joignant une enveloppe au format 22,9 x 32,4 cm, affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids jusqu'à 100 g et libellée au nom et à l'adresse du candidat.
Le dossier d'inscription dûment complété devra impérativement être renvoyé par voie postale et en recommandé simple au plus tard le vendredi 2 avril 2021, le cachet de la poste faisant foi.

Fait à, le

Signature

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Aucune modification de cette adresse ne pouvant être prise en compte, les candidats sont invités à s'assurer, le cas échéant, de la réexpédition de leur courrier.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 3 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture du concours de sélection sur épreuves pour le recrutement de professeurs de sport réservé aux sportifs de haut niveau

NOR : MENH2106652A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en date du 3 mars 2021, est autorisée au titre de l'année 2021 l'ouverture du concours de sélection sur épreuves pour le recrutement de professeurs de sport réservé aux sportifs de haut niveau.

L'épreuve d'admissibilité aura lieu le mardi 27 avril 2021.

Les dates des épreuves d'admission seront fixées ultérieurement.

Les épreuves d'admissibilité de ces concours auront lieu au chef-lieu de chaque académie ou dans d'autres lieux déterminés par le recteur de l'académie.

Le lieu des épreuves est porté à la connaissance des candidats dans la convocation à subir les épreuves qui leur est adressée par le recteur de l'académie.

Pour les académies de Paris, Créteil et Versailles, les épreuves se dérouleront au service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France, 7, rue Ernest-Renan à Arcueil (94114) ou dans d'autres lieux situés dans le ressort territorial de ces trois académies. Le lieu des épreuves est porté à la connaissance des candidats dans la convocation à subir les épreuves qui leur est adressée par le directeur du service interacadémique des examens et concours.

Sont, en outre, ouverts les centres suivants :

Mata-Hutu (Wallis-et-Futuna), Saint-Pierre (Saint-Pierre-et-Miquelon), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), Papeete (Polynésie française), Dzaoudzi-Mamoudzou (Mayotte).

Les modalités d'inscription aux concours sont les suivantes :

Les inscriptions seront enregistrées par internet à l'adresse <http://www.education.gouv.fr>, rubrique : « métiers et ressources humaines », du vendredi 5 mars 2021, à partir de 12 heures, au vendredi 2 avril 2021, 17 heures, heure de Paris.

Les candidats communiquent une adresse électronique leur permettant de recevoir un courriel rappelant la date et l'heure de l'enregistrement de l'inscription, leur numéro candidat et leur numéro d'inscription.

Les candidats pourront modifier les données jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable. Le candidat ayant modifié son inscription est destinataire d'un nouveau courriel rappelant la date et l'heure de l'enregistrement de cette modification.

L'attention des candidats est appelée tout particulièrement sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire. En cas d'inscription ou de modification d'inscription le vendredi 2 avril 2021 peu de temps avant 17 heures, la connexion au service se poursuivra mais sera interrompue à 17 h 30, heure de Paris.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe. Ce courrier devra être adressé par voie postale en recommandé simple aux services académiques chargés des inscriptions, en joignant une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm, affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids jusqu'à 100 g et libellée au nom et l'adresse du candidat.

Le dossier dûment complété devra être renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple aux services académiques chargés des inscriptions au plus tard le vendredi 2 avril 2021, le cachet de la poste faisant foi.

Aucun dossier posté hors délai ne sera pris en compte. Les candidats devront donc veiller à demander leur dossier d'inscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement de ce dernier et à retourner le dossier complété dans le délai prescrit.

Les lieux d'inscription sont les suivants :

Les candidats s'inscrivent auprès du rectorat de l'académie dans le ressort de laquelle ils ont leur résidence administrative ou leur résidence personnelle. Les candidats des académies de Paris, Créteil et Versailles s'inscrivent auprès du service interacadémique des examens et concours (SIEC) d'Ile-de-France.

Les candidats en résidence en Nouvelle-Calédonie ou dans les collectivités d'outre-mer s'inscrivent comme suit :

- Nouvelle-Calédonie : vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie ;
- Polynésie française : vice-rectorat de Polynésie française ;
- Wallis-et-Futuna : vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie ;
- Saint-Barthélemy, Saint-Martin : rectorat de Guadeloupe ;
- Saint-Pierre-et-Miquelon : rectorat de l'académie de Normandie (Caen).

Les candidats résidant dans un pays étranger s'inscrivent auprès de l'académie de leur choix.

Les candidats admissibles devront transmettre pour la deuxième épreuve d'admission un dossier relatant leur parcours, leur expérience professionnelle ou associative dans le domaine du sport conforme au modèle disponible, dès l'ouverture des registres d'inscription, sur le site internet du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et dans l'espace candidat sur l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Les formulaires ».

Les candidats qui auront demandé un dossier imprimé d'inscription seront destinataires d'un dossier de présentation imprimé.

Le dossier de présentation devra être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs » au plus tard le 1^{er} juin 2021.

Aucun dossier ne pourra être téléversé après cette date.

En application des dispositions du décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, les candidats en situation de handicap qui sollicitent un aménagement d'épreuves téléversent, dans leur espace candidat sur l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs » au plus tard le 6 avril 2021, le certificat médical mentionné à l'article 2 dudit décret, mis à leur disposition dans leur espace candidat.

Aucun certificat médical ne pourra être téléversé après cette date.

Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves par un médecin agréé, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

La liste des médecins agréés établie dans chaque département est disponible auprès de la préfecture. Cette liste peut également être consultée sur le site internet de chaque agence régionale de santé, accessible à partir du portail des agences régionales de santé, à la rubrique « Votre agence régionale de santé » : <https://www.ars.sante.fr>.

Un arrêté sera pris ultérieurement pour fixer le nombre de postes offerts.

ANNEXE

DEMANDE DE DOSSIER IMPRIMÉ D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE SÉLECTION SUR ÉPREUVES
POUR LE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DE SPORT RÉSERVÉ AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU**A envoyer en recommandé simple au service académique chargé de votre inscription***Session 2021*

Identification	Adresse à laquelle seront expédiées toutes les correspondances (2)
M., Mme (1)	Résidence, bâtiment :
Nom de famille :	N° : Rue :
Nom d'usage :	Code postal : Commune de résidence :
Prénom(s) :	Ville : Pays :
	Téléphone fixe : Téléphone portable :
	Adresse électronique :

La demande de dossier d'inscription doit être adressée par voie postale et en recommandé simple, en joignant une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm, affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids jusqu'à 100 g et libellée au nom et à l'adresse du candidat.
Le dossier d'inscription dûment complété devra impérativement être renvoyé par voie postale et en recommandé simple au plus tard le vendredi 2 avril 2021, le cachet de la poste faisant foi.

Fait à, le

Signature

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Aucune modification de cette adresse ne pouvant être prise en compte, les candidats sont invités à s'assurer, le cas échéant, de la réexpédition de leur courrier.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 20 avril 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre de postes offerts au concours externe et au concours interne de recrutement de professeurs de sport

NOR : MENH2112547A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en date du 20 avril 2021, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2021, aux concours pour le recrutement de professeurs de sport est fixé ainsi qu'il suit :

- concours externe, option conseiller d'animation sportive : 22 ;
- concours interne, option conseiller d'animation sportive : 3 ;
- concours externe, option conseiller technique sportif :
- basket-ball : 1 ;
- équitation : 1 ;
- football : 1 ;
- gymnastique : 1 ;
- handball : 1 ;
- lutte : 1 ;
- natation : 1 ;
- rugby : 1 ;
- ski : 1 ;
- tennis de table : 1 ;
- voile : 1 ;
- volley-ball : 1.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 20 avril 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre de postes offerts au concours de sélection sur épreuves pour le recrutement de professeurs de sport réservé aux sportifs de haut niveau

NOR : MENH2112548A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en date du 20 avril 2021, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2021, au concours de sélection sur épreuves pour le recrutement de professeurs de sport réservé aux sportifs de haut niveau est fixé à 3.

SESSION 2021

Concours externe et interne

Professeur de sport

PS

Options ouvertes :

CAS – Conseiller animation sportive

CTS – Conseiller technique sportif

Concours externe : Première épreuve d'admissibilité – CAS -CTS

Concours interne : Première épreuve d'admissibilité - CAS

Rédaction d'une note

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.



Durée 4 heures – coefficient 2

Épreuve de rédaction d'une note s'appuyant sur un dossier documentaire relatif au domaine du sport. Le traitement du sujet doit permettre de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse, de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des préconisations concrètes s'appuyant sur des connaissances scientifiques, techniques et une culture sportive.

IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 10 documents numérotés de la page 2 à 29.

La crise sanitaire de 2020, au-delà de la mise en œuvre de mesures compensatoires de soutien, invite à questionner à moyen terme le modèle de développement des associations et clubs sportifs.

Votre chef de service ou votre directeur technique national vous demande d'étudier une stratégie permettant d'accompagner les structures sportives dans une transition prenant en compte cette situation inédite et ses conséquences.

A partir des documents joints, vous rédigerez au destinataire de votre choix mentionné plus haut, une note présentant une analyse de la situation et qui fera émerger des éléments de décision et d'orientation stratégiques adaptés.

Liste des documents joints

Doc 1 : pages 2 à 5
Etude INJEP, février 2021 : « la pratique physique et sportive des Français sous le signe du premier confinement »

Doc 2 : page 6
Acteurs du sport n°214, décembre 2019 : « les modèles économiques des associations sportives »

Doc 3 : pages 7 à 10
Sport et citoyenneté : « quelle vision du sport d'ici 2030 ? »

Doc 4 : pages 11 à 12
BPI France : « les 5 clés pour gérer l'après COVID-19 pour un club »

Doc 5 : pages 13 à 16
BPCE Observatoire, février 2021 « la filière sport retient son souffle »

Doc 6 : pages 17 à 19
Site Codezero : « sport outdoor, il y aura un après COVID-19 »

Doc 7 : pages 20 à 21
Site Ministère des sports : annonce des mesures de soutien

Doc 8 : pages 22 à 23
Site Boursier.com : « le gouvernement fait le point sur les aides en faveur du monde sportif »

Doc 9 : pages 24 à 26
Jurisport n° 210 « les leviers de développement pour les associations sportives »

Doc 10 : pages 27 à 29
Etude IFOP « la pratique sportive des Français à l'ère du COVID-19 »

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours externe

Option CTS – Conseiller Technique sportive

Sur vos copies, reporter le code correspondant en fonction du choix effectué lors de votre inscription :

**En exemple CTS Basket-ball : CTSBB*

- | | | | |
|----------|---------------|-----------|-------------------|
| 1. CTSBB | : Basket-ball | 7. CTSNT | : Natation |
| 2. CTSEQ | : Equitation | 8. CTSRG | : Rugby |
| 3. CTSFB | : Football | 9. CTSSK | : SKI |
| 4. CTSGM | : Gymnastique | 10. CTSTT | : Tennis de table |
| 5. CTSHB | : Handball | 11. CTSVL | : Voile |
| 6. CTSLT | : Lutte | 12. CTSVB | : Volley-ball |

Externe	Option/choix*	Epreuve	Matière
PSE	CTSBB	101	1037

Option CAS – Conseiller animation sportive

Externe	Option/choix	Epreuve	Matière
PSE	CAS	101	1037

Concours interne

Option CAS – Conseiller animation sportive

Externe	Option/choix	Epreuve	Matière
PSI	CAS	101	1037

La pratique physique et sportive des Français sous le signe du premier confinement

38 % des Français ont diminué leur pratique sportive pendant le premier confinement. La raison première de cette baisse tient aux restrictions imposées à certaines pratiques en raison des mesures sanitaires et au fait que les pratiques à domicile ne s'y substituent pas ou imparfaitement. En deuxième lieu, les facteurs psychologiques tels que l'envie et la motivation ont joué un rôle déterminant, plus encore au cours de cette période. Au total, 53 % des Français ont pratiqué au moins une activité pendant le confinement : randonnée ou marche, footing et fitness ont été les trois activités les plus fréquentes. Cependant, malgré le coup de frein observé sur cette période, la part de pratiquants reste relativement stable puisque 65 % des Français ont pratiqué au moins une activité sportive dans l'année écoulée, contre 66 % en 2018.

Patricia Croutte, CRÉDOC
Jörg Müller, CRÉDOC

Avec la collaboration de :
Augustin Baron, CRÉDOC
Bruno Dietsch, INJEP

Les activités physiques des Français ont nettement baissé durant le confinement, à la fois en termes de fréquence et d'intensité. L'envie et la motivation ont chuté chez les pratiquants et chez les non-pratiquants. Les restrictions imposées sur certaines activités n'ont pas profité à d'autres qui restaient possibles et autorisées. C'est ce qui ressort de l'exploitation des données de l'édition 2020 du *Baromètre national des pratiques sportives*, mis en place par l'INJEP et le

ministère chargé des Sports et réalisé par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC) [encadré « Comprendre », p. 2]. Cette enquête permet de vérifier dans quelle mesure la crise sanitaire liée à la pandémie mondiale a bousculé la vie des Français. En particulier, les 55 jours du confinement imposé à la population, à partir du 17 mars jusqu'au

11 mai 2020, ainsi que les fermetures d'équipements sportifs qui ont perduré après cette date, ont fortement modifié le rythme de vie et les habitudes quotidiennes, y compris la pratique sportive individuelle. Les Français sont deux fois plus nombreux à

avoir réduit leur pratique physique qu'à l'avoir augmentée : 42 % des Français de 15 ans et plus déclarent n'avoir rien changé à leurs habitudes sportives pendant le confinement, et 38 % ont fait moins de sport pendant le confinement, tandis que 20 %, au contraire, en ont fait plus. Cette diminution déclarée de l'activité physique est concomitante avec l'augmentation du temps d'écran. Selon Santé publique France, six Français sur dix ont augmenté leur temps d'écran pendant cette première période de confinement, avec un temps moyen de 5 h par jour devant un écran et 6h 30 par

INJEP ANALYSES & SYNTHÈSES figure dès sa parution sur le site internet de l'INJEP : www.injep.fr (rubrique « publications »)

– 2 –

Tournez la page S.V.P.





comprendre

Mesurer les activités sportives

Les données présentées sont issues de la deuxième vague du *Baromètre de la pratique sportive des Français* dont le questionnaire portait sur l'activité sportive au cours des douze mois précédents. Le terrain de cette enquête a duré du 11 juin au 3 juillet 2020 et permis d'interroger un ensemble de 4 000 personnes, représentatif des personnes résidant en France métropolitaine et dans les DROM âgées de 15 ans et plus¹. Cette édition représente une reproduction quasi identique de l'enquête de 2018. Le questionnaire a cependant fait l'objet de plusieurs adaptations. Les questions relatives aux freins et motivations de la pratique n'ont pas été reconduites. En revanche, outre les questions sur l'activité en période de confinement, cette édition du baromètre se caractérise par l'insertion de questions sur le sport en entreprise, le sport sur ordonnance, mais aussi les Jeux Olympiques de Paris 2024 [4]. La prochaine édition est attendue pour 2022.

jour assis [1]. Les non-pratiquants et les personnes éloignées de la pratique sportive sont plus nombreux que la moyenne à n'avoir rien changé à leurs habitudes d'(in)activité physique pendant le confinement. Plus de neuf fois sur dix, leur niveau d'activité physique n'a pas changé ou a diminué, sans doute car ils ont réduit leurs sorties à l'extérieur du domicile. Au sein des pratiquants, l'impact du confinement est plus contrasté : si 46 % (contre 38 % en moyenne) ont diminué leur pratique, 28 % ont pu la maintenir et 26 % l'ont même augmentée [graphique 1, p. 2].

La diminution de l'activité physique varie également selon les catégories sociodémographiques, les femmes, les jeunes, les personnes peu diplômées

ou encore les habitants des communes rurales déclarent moins souvent une diminution de la pratique sportive en conséquence du confinement. À l'opposé, les diplômés du supérieur (50 % vs. 38 %), les actifs, les cadres et les habitants de villes de plus de 100 000 habitants ont plus souvent diminué leur pratique sportive pendant le confinement que l'ensemble des Français. On retrouve ici les mêmes déterminants sociodémographiques que pour la pratique d'activité physique et sportive hors confinement : les catégories plus sportives ont davantage diminué leur pratique pendant le confinement tandis que les moins sportives ont, mécaniquement, été moins affectées. Au sein des sportifs, en revanche, une analyse statistique plus fine ne permet

pas d'identifier un groupe qui aurait davantage pâti du confinement.

En moyenne, parmi les personnes qui déclaraient pratiquer au moins une activité avant le confinement, 18 % ont complètement cessé leur pratique pendant celui-ci. Dans le même temps, quasiment aucun non-pratiquant ne s'est mis au sport, ce qui entraîne une baisse du taux de pratiquants. Au total, 53 % des personnes interrogées déclarent au moins une pratique sportive pendant la période des deux mois de confinement contre 64 % sur la période précédant le confinement (10 mois).

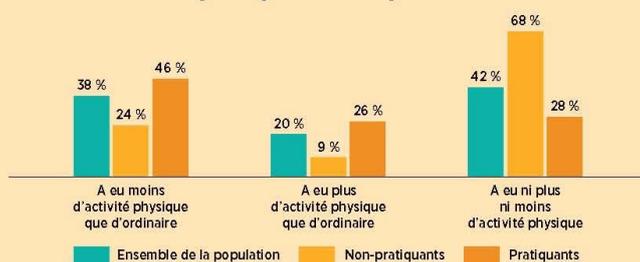
Tous les Français ne se sont pas mis à la course à pied

Si la course à pied a pu être désignée comme l'activité refuge par excellence des Français pendant le confinement, supposée toucher des pans entiers de la population jusqu'alors éloignés de cet univers, les constats du baromètre réfutent cette impression. En effet, comme toutes les autres disciplines, les trois activités sportives les plus pratiquées hors confinement et pendant le confinement – y compris la course à pied – enregistrent une baisse de pratique, même si cette baisse est moins prononcée pour la course à pied. La marche/randonnée reste en tête, mais passe de 25 % à 17 %, suivie par le footing qui passe de 16 % à 13 %. La natation, suite à la fermeture des équipements sportifs, bassins et plages, recule de 10 points (de 13 % à 3 %) et cède la troisième place au fitness avec 9 % de pratique (contre 10 % avant confinement, soit une baisse peu significative). Cette activité est la moins touchée par le confinement avec la musculation (8 %, soit -1 point). En regroupant les différentes disciplines par univers sportifs, l'univers de la course et de la marche occupe la première place avec 41 % de pratique hors confinement et 32 % pendant le confinement, suivi par les activités de la forme et gymnastique (27 % hors confinement et 24 % pendant le confinement). Les activités de cycle (vélo de course, vélo d'appartement, VTT, etc.) arrivent en troisième position avec 16 % et 9 %. Les activités de la forme et gymnastique ne perdent quant à



graphique 1

Une activité physique à la baisse pendant la période de confinement pour près d'un sportif sur deux



Source : INJEP, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, CRÉDOC – Baromètre national des pratiques sportives 2020.

Champ : ensemble de la population de 15 ans et plus résidant en France, DROM compris.

elles que peu de fidèles pendant le confinement (-3 points) en comparaison avec l'univers de la marche et de la course (-9 points) ou les activités de cycle (-8 points, soit quasiment une pratique divisée de moitié). Il s'avère en effet que la pratique de ces activités (course, marche, gym) est moins affectée par les restrictions liées au confinement : elles peuvent être pratiquées seul, sans trop de matériel, avec des cours en vidéo, etc.

Pendant le confinement les pratiquants se sont beaucoup exercés à domicile :

47 % des pratiquants indiquent avoir fait du sport notamment à la maison, contre 24 %

53 % des personnes interrogées déclarent au moins une pratique sportive pendant la période des deux mois de confinement contre 64 % sur la période précédant le confinement

pour la période hors confinement (et 18 % en 2018). Hors confinement, la principale raison avancée au choix de la pratique à domicile est la flexibilité offerte : on peut pratiquer selon l'envie et la disponibilité. De même, la pratique en plein air en ville a progressé pendant le confinement

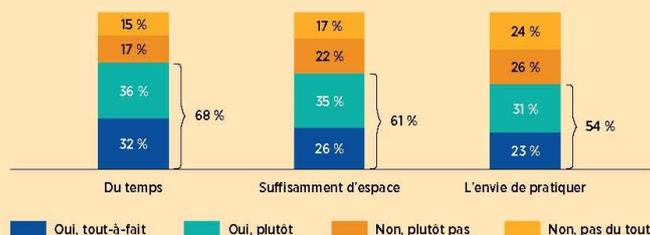
pour atteindre 16 %, contre 12 % hors confinement et 11 % en 2018. 26 % ont pratiqué dans la nature, contre 36 % pour la période hors confinement, probablement à cause des difficultés d'accès aux espaces naturels, du manque de proximité pour les populations urbaines et périurbaines, ou de l'interdiction de certaines disciplines de plein air [graphique 3, p. 4].

La durée de la pratique diminue avec les restrictions sanitaires

La proportion de Français pratiquant régulièrement leur activité principale (au moins une fois par semaine) n'a pas changé avec le confinement. En revanche, la période de confinement, et la règle selon laquelle la pratique physique et sportive à l'extérieur était limitée à une durée d'une heure, a notamment impacté les habitudes des pratiquants réguliers, dont la durée des séances a baissé significativement pendant le confinement : 40 % des pratiquants réguliers déclarent une pratique de 30 minutes par séance ou

graphique 2

Facteurs susceptibles d'influer sur la pratique d'activités physiques et sportives pendant le confinement



Source : INJEP, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. CRÉDOC - Baromètre national des pratiques sportives 2020.
Champ : ensemble de la population de 15 ans et plus résidant en France DROM compris.

moins pendant le confinement pour leur activité principale, contre 29 % hors confinement. Ce pourcentage est passé de 52 % à 74 % en ce qui concerne les séances quotidiennes d'une heure ou moins de randonnée et de marche à pied. Cette tendance à limiter la durée des séances s'applique également au fitness, discipline pourtant non contrainte par la limitation dans le temps comme les disciplines pratiquées en extérieur, soit qu'à la maison les sportifs disposent de moins d'équipements, soit que la motivation et l'émulation fassent peut-être défaut. Pendant le confinement, 88 % des séances de fitness se pratiquent d'ailleurs à domicile (+30 points par rapport à la période hors confinement). Avant le confinement, 39 % des séances de fitness duraient au maximum 30 minutes alors que cette proportion est passée à 52 % pendant le confinement. Le footing fait ici exception, car rares sont ses pratiquants s'adonnant à des séances au-delà de l'heure y compris hors confinement (dans les deux cas, 87 % des pratiquants réguliers ont des séances d'une heure ou moins). En revanche, pour cette activité pendant le confinement l'intensité de pratique déclarée est plus souvent modérée. Peut-être la motivation pour des footings intenses a-t-elle diminué du fait de l'impossibilité de pratiques pour lesquelles le footing constitue une préparation physique : sports de combat par exemple.

L'envie reste le principal vecteur de la pratique sportive

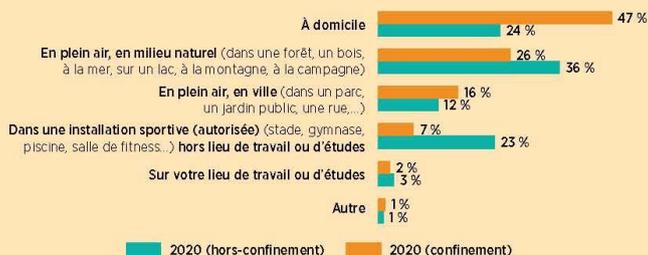
Alors qu'ils ne manquaient généralement pas de place chez eux pour faire du sport (61 % des Français estiment avoir eu suffisamment de place), ni de temps (68 % avaient suffisamment de temps), la plupart des Français ont cependant diminué leur pratique ou n'ont pas changé leurs habitudes. Au-delà de ces questions matérielles, il convient également d'invoquer une composante psychologique. En effet, l'envie de faire du sport pendant le confinement a fait défaut : seulement 54 % des Français ont eu envie de pratiquer une activité physique et sportive pendant le confinement et 23 % des non-pratiquants. Des études ont pointé les effets délétères du confinement (isolement, dégradation du sommeil, détresse psychologique...) qui ont pu peser sur la motivation [2]. À titre de comparaison, dans le Baromètre 2018, le fait de ne pas aimer le sport était invoqué comme frein à la pratique par 30 % des non-pratiquants (et 10 % des pratiquants déclaraient ne pas aimer le sport).

Au total, un tiers de la population (34 %) a déclaré avoir à la fois suffisamment d'espace, de temps et l'envie de pratiquer une activité physique et sportive pendant le confinement tandis que 15 % des Français ont déclaré n'avoir aucun des trois. Les Français ayant eu à la fois assez d'espace et de temps,

graphique 3

La pratique à domicile dopée par le confinement

BASE : PRATIQUANTS SPORTIFS



Source : INJEP, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, CRÉDOC – Baromètre national des pratiques sportives 2020.

Champ : ensemble de la population de 15 ans et plus résidant en France, DROM compris.

ainsi que de l'envie, sont donc ceux qui ont le plus fait de sport pendant le confinement (82 % ont pratiqué au moins une activité sportive), suivis des Français qui en avaient envie mais qui n'avaient soit pas assez d'espace (67 %), soit pas assez de temps (66 %), soit aucun des deux (55 %). En revanche, ceux qui avaient suffisamment de temps et d'espace mais pas envie n'ont été que 25 % à avoir une activité pendant le confinement. Les personnes n'ayant pas pratiqué durant le confinement citent davantage chacune des trois raisons comme frein à la pratique pendant le confinement. Parmi eux, 46 % n'ont pas eu suffisamment d'espace (contre 39 % des pratiquants) et 44 % n'ont pas eu de temps (contre 32 %). Les personnes

qui déclarent une baisse de la pratique pendant le confinement citent aussi plus souvent les critères matériels comme le manque d'espace ou de temps (respectivement 50 % et 34 %). Le manque d'envie est davantage cité par les personnes ayant conservé le même degré de pratique ou de non-pratique pendant le confinement (62 %).

La pratique sportive reste relativement stable sur l'année

Même si le confinement a freiné l'appétence des Français pour le sport, le taux global de pratiquants sur un an est resté relativement stable par rapport à l'édition 2018 du Baromètre [encadré « Comprendre », p. 2]. Ainsi,

65 % des Français déclarent avoir fait du sport au cours des douze derniers mois, contre 66 % en 2018. En prenant en compte les mobilités actives (déplacements quotidiens à pied, en vélo ou en trottinette y compris électrique), la proportion de pratiquants est également stable, passant de 75 % en 2018 à 76 % en 2020 (75 % hors électrique). Le succès des nouvelles formes de mobilité, pour l'instant limité surtout aux populations urbaines ou périurbaines, pourrait s'être trouvé accru par une volonté d'éviter les transports en commun durant la crise sanitaire. On aurait pu s'attendre à ce que l'expérience inédite vécue cette année nourrisse une envie de pratiquer davantage une activité sportive une fois le confinement levé. Certes, au sein des personnes qui ont dû diminuer leur pratique pendant le confinement, 25 % souhaitent pratiquer une nouvelle activité dans les douze prochains mois, contre 21 % des Français en moyenne, peut-être pour compenser la baisse de pratique subie pendant deux mois. Mais l'idée de découvrir une nouvelle discipline ou tout simplement de recommencer à faire du sport pour les non-pratiquants semble moins séduisante dans l'édition du Baromètre 2020 qu'en 2018, la crainte d'une reprise de l'épidémie jouant ici un rôle impossible à quantifier. Par exemple, seulement 12 % des non-pratiquants sur l'année déclarent avoir envie de se mettre au sport ou de découvrir une nouvelle discipline sportive, contre 20 % en 2018.

1. Enquête par quotas, échantillon stratifié par région, représentatif par région - Recueil en ligne en France métropolitaine, téléphonique pour les territoires ultramarins.

sources bibliographiques

- [1] Lemoine V., Delibéros M., Bessarion C., Champion S., *Confinement : un impact certain sur l'activité physique, le temps passé assis et le temps passé devant un écran*, communiqué de presse, Santé publique France, juin 2020.
- [2] Lambert A., Cayouette-Remblière J., Guéraud E., Bonvalet C., Girard V., Le Roux G., Langlois L., *Logement, travail, voisinage et conditions de vie, ce que le confinement a changé pour les Français*, note de synthèse, INED, mai 2020.
- [3] « L'INJEP dévoile les résultats du Baromètre national des pratiques sportives », www.injep.fr, rubrique « Mesurer », janvier 2019.
- [4] Croutte P., Müller J., *Baromètre national des pratiques sportives 2020*, INJEP Notes et rapports, 2021.



Directeur de la publication : Thibaut de Saint Pol.
Comité éditorial : Samuel James, Laurent Lardeux, Quentin Francou.
Rédacteur en chef : Roch Sonnet.

Correction : Manuela Legna.
Mise en page : Catherine Hossard.
Impression : Imprimerie Chauveau - Le Coudray.
ISSN 2555-1116.

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) www.injep.fr

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) – Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Infographie

Les modèles économiques des associations sportives

Dans une étude parue en septembre 2019 (1), l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire analyse les 364 000 associations sportives en activité en 2019.

Face à une offre de pratique sportive qui s'accroît et se diversifie pour mieux répondre aux attentes du public, les modèles économiques des associations apparaissent très variés.

LES COTISATIONS REPRÉSENTENT EN MOYENNE 43 100 EUROS PAR AN POUR LES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES CONTRE SEULEMENT 3 400 EUROS POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES SANS SALARIÉS



LA MOITIÉ DES ASSOCIATIONS SPORTIVES SANS SALARIÉS NE PERÇOIVENT PAS DE SUBVENTION PUBLIQUE



LA PART DES RECETTES D'ACTIVITÉ DANS L'ENSEMBLE DES RESSOURCES EST PLUS ÉLEVÉE PARMIS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES EMPLOYEUSES (39 %) QUE DANS LES ASSOCIATIONS SANS SALARIÉS



(1) Source : étude « Comment l'emploi salarié et le bénévolat caractérisent les associations sportives », INJEP, septembre 2019.

(2) 25 % des associations sans salariés ont 154 adhérents ou moins (premier quartile) ; 50 % des associations sans salariés ont 34 adhérents ou moins (médiane) ; 25 % des associations sans salariés ont 79 adhérents ou plus (troisième quartile).

Quelle vision du sport d'ici 2030 ?

La crise sanitaire aura de multiples impacts sur le sport. Chez Sport et Citoyenneté, nous pensons qu'elle peut être salubre, si elle permet d'accélérer un certain nombre d'évolutions. Par le biais de tribunes d'experts, nous souhaitons recommander, aux pouvoirs publics, des mesures opérationnelles destinées à lancer le sport de l'après-crise. Nous en avons déjà recensé un certain nombre dans ce [livret de propositions](#) pour la loi Sport et Société il y a quelques mois. Aujourd'hui, alors que la politique européenne du sport ne cesse de se développer, nous renforçons cet engagement en Europe et localement.



Colin Miège, Président du Comité Scientifique du Think tank Sport et Citoyenneté. Tribune publiée sur le site [Acteurs du Sport](#) la semaine dernière.

La crise sanitaire a révélé un talent de prévisionniste enfoui chez une multitude de nos concitoyens, et le domaine du sport n'y a pas échappé. On a vu ainsi fleurir récemment nombre de visions prédictives sur ce que serait le sport de l'après Covid 19, voire dans la décennie à venir. On abordera donc cet exercice de prévision avec beaucoup de prudence et de modestie, conscient de n'être ni le premier ni le dernier, et pas forcément légitime pour le faire.

Une certitude : la poursuite des tendances sociétales lourdes déjà amorcées

Point n'est besoin d'être prophète pour prédire que le vieillissement de la population va accentuer ses effets structurants sur la demande d'activités physique et sportives. Celle-ci sera orientée encore davantage vers le sport-santé et le bien-être physique, la pratique endurante non compétitive et le plein-air, sans exclure la recherche de la convivialité. Ce type de demande s'adressera principalement aux clubs non compétitifs ou multisports affinitaires (randonnée, cyclotourisme,...)

Le changement climatique nous incitera à modifier nos pratiques à venir, et à renoncer aux activités les moins acceptables quant aux émissions de gaz à effet de serre, comme les déplacements lointains pour participer ou assister à une compétition. Dans cette perspective, la viabilité du modèle économique actuel des grands événements sportifs est mise en cause, la crise sanitaire ayant révélé sa fragilité à bien des égards, et l'ayant accentué avec le risque de contagion que présente tout grand rassemblement de foule^[1].

Comme beaucoup l'ont déjà prédit, la pratique du vélo de loisir ou utilitaire devrait s'amplifier notablement, surtout si elle est soutenue par des mesures incitatives des pouvoirs publics (itinéraires dédiés, aides diverses...).

Dans ce contexte, l'individualisation des pratiques devrait s'accroître, avec une adaptation aux possibilités physiques déclinantes avec l'âge, ce qui n'empêche pas la recherche de la performance ou de l'exploit personnel. Le coaching personnel ou plus simplement les applications permettant d'élaborer programme et suivi individuels devraient encore se développer.

Des tendances conjoncturelles préoccupantes

L'accentuation des tensions sociales

– 7 –

Il n'est guère possible d'imaginer que la crise sanitaire actuelle ne laissera pas une empreinte profonde dans notre société. D'un point de vue matériel, si une partie de la population a vu ses ressources maintenues voire accrues (les actifs dans certains secteurs vitaux, les retraités...), d'autres auront perdu leur emploi ou leur entreprise. La précarité des plus démunis se sera généralement accentuée. L'inéluctable accroissement des inégalités issu de la crise devrait générer des tensions sociales accrues, dans un pays qui a imparfaitement surmonté la crise des gilets jaunes.

L'autre sujet de préoccupation majeur est la dette colossale accumulée par l'Etat, qui devrait dépasser 115 % du PIB. L'intégralité des dépenses liées à la crise est financé par l'emprunt, qui devra bien être remboursé à plus ou moins long terme (sans compter les pertes de ressources pour les finances publiques, du fait des exonérations consenties et de la chute d'activité économique). Il est difficile d'évaluer l'impact que pourra avoir cette situation d'appauvrissement général dans les différents secteurs du sport, d'autant que les processus décisionnels sont devenus incertains.

L'éclatement du processus décisionnel

L'effacement du ministère chargé des sports

La volonté de réduire la place de l'Etat dans la société a pris la forme d'une obsession depuis deux décennies : réputé trop coûteux et trop lourd, sa légitimité à définir l'intérêt général et sa capacité à fonctionner en mode participatif ont aussi été contestés. La crise sanitaire a néanmoins révélé combien les femmes et les hommes des fonctions publiques étatiques, territoriales et hospitalières pouvaient être indispensables, tout en reléguant la question du coût au second plan (au moins provisoirement).

Le cas du ministère chargé des sports est emblématique à cet égard : ses moyens et ses compétences ont été rognés par des années de réforme de l'Etat, au point que ses services déconcentrés dans les régions et les départements ont été effacés, ou sont en passe de l'être. Avec la mise en place de l'Agence nationale du sport en avril 2019, le maintien de son existence après 2024 est devenu hypothétique. Son rôle central a été récusé, et il a été sommé de devenir « plus souple et plus agile », avec des moyens restreints. En contrepartie, une gouvernance partagée du sport a été instaurée entre l'Etat, le mouvement sportif, les collectivités locales, et accessoirement le monde économique.

Après une année de fonctionnement, on peut porter un regard critique sur le fonctionnement de l'ANS, qui confirme les réserves initiales exprimées par le Conseil d'Etat, les principaux griefs étant un financement exclusivement assuré par l'Etat et une gestion proche de celle de l'ex CNDS. On peut déplorer aussi l'absence persistante au niveau territorial des conférences régionales du sport et des conférences des financeurs.

La fragmentation du mouvement sportif organisé

Sur le plan institutionnel, une partie du mouvement sportif organisé, qui a ambitionné pendant des lustres d'occuper la place de l'Etat, a pu progresser vers cet objectif avec la création de l'ANS. De fait, sa place tend à devenir prépondérante et devrait être confortée à l'avenir, avec l'effacement du ministère qui semble avoir atteint un point de non retour, et les divergences persistantes des collectivités locales. Sa nouvelle position, qui l'autorise à répartir les fonds fournis par l'Etat, peut certes procurer quelque satisfaction. Pour autant, elle masque de nombreuses faiblesses, qui pourraient s'accroître à l'avenir.

– En premier lieu, sa représentativité est très faible : à peine un quart des pratiquants sont licenciés auprès d'une fédération^[2], et il est peu probable que la tendance s'inverse, tant le club de compétition traditionnel semble éloigné des attentes multiformes d'un nombre croissant de nos concitoyens.

– Le mouvement sportif est profondément divisé entre les fédérations olympiques et non olympiques ou affinitaires, et la mise en place de l'ANS a encore accentué les clivages. La posture centralisatrice du CNOSF peut trouver des justifications, mais elle accentue le déficit de participation et de démocratie ressenti par la base^[3].

– La question de l'amélioration de la gouvernance et du renforcement de l'éthique, qui est l'indispensable contrepartie d'une autonomie renforcée, n'a toujours pas trouvé de réponse satisfaisante. Il en va pourtant de la crédibilité et de la sécurité même du mouvement sportif, dont les dirigeants sont à présent exposés à des risques accrus de conflits d'intérêts, notamment dans le processus de répartition des financements mis en œuvre par l'ANS. Or l'opinion publique accepte de moins en moins les dérives en tous genres, et son intolérance à cet égard devrait se durcir.

– Enfin, l'écart entre le sport pour tous en amateur, et le sport commercial et professionnel ne devrait pas cesser de croître. Certains commentateurs ont fustigé en particulier le triste spectacle offert par les grands clubs de football, soucieux d'abord d'arracher une improbable exception à l'impératif général de confinement, puis développant des manoeuvres individuelles pour obtenir le meilleur classement, tandis que d'autres attaquaient en justice la décision de suspendre le championnat ou leur propre relégation[4]. Le sport spectacle a évidemment le droit d'exister et de développer des stratégies de conquête commerciale et sportive, mais il semble déconnecté des réalités, et de plus en plus éloigné du sport conçu comme un bien collectif, à partager par le plus grand nombre. Cependant, la crise sanitaire a pu accentuer la conscience du caractère salubre de l'activité physique, qui pourrait déboucher sur une multiplication des mesures incitatives, notamment auprès des jeunes, pour enrayer la progression de leur sédentarité.

Une nouvelle loi sur le sport problématique

– Dans ce contexte morcelé et tendu, que peut-on attendre de la future loi « Sport et société », qui serait censé reconfigurer l'organisation du sport dans notre pays pour les années à venir ? Sur le plan de la méthode d'abord, l'ouverture d'une démarche participative, pour tenter de recueillir l'expression d'autant d'avis que possible, qui a largement fait défaut dans la période précédant la création de l'ANS. L'État ne doit pas pour autant abdiquer ses pouvoirs, et il est légitime qu'il soit porteur d'une vision du sport et de la société, pour l'instant difficile à percevoir clairement. D'un point de vue juridique, il convient de statuer enfin sur l'architecture du système qui fonde historiquement les relations entre l'État et le mouvement sportif, et notamment les notions d'agrément ministériel et de délégation de pouvoir. Il n'est guère soutenable de vouloir tout et son contraire, et de revendiquer encore plus d'autonomie, mais aussi le bénéfice de la délégation ministérielle.

Dans sa récente étude sur l'avenir de la politique du sport, le Conseil d'Etat a plaidé nettement pour le maintien de la capacité du gouvernement à déterminer une politique publique « *en matière de sport de haut niveau et de développement de la pratique pour le plus grand nombre* »[5]. On pourrait être en désaccord, et souhaiter à l'inverse un modèle d'organisation encore plus libéral, consacrant l'effacement de l'État et laissant la part belle aux initiatives de toutes sortes, au risque de confirmer un scénario d'implosion. En tout état de cause il est nécessaire d'opter et de tracer l'organisation du sport pour la décennie à venir.

– Dans le processus de clarification et de stabilisation attendu, il semble indispensable de revenir sur la compétence générale reconnue à l'ensemble des collectivités locales dans le domaine du sport, et d'aller vers une forme de spécialisation par niveau de collectivité, avec si possible la désignation d'un chef de file, qui ne devrait être que la région.

– Enfin, on pourrait souhaiter que l'Union européenne dépasse enfin ses positions accommodantes et attentistes, pour apporter une véritable plus-value dans les sujets qui méritent d'être traités au niveau supranational : l'accueil des grands événements sportifs, la promotion du sport bienfaisant pour la santé, la lutte contre le dopage, la bonne gouvernance des organisations sportives, pour n'évoquer que les principaux.

En conclusion, même si les tendances lourdes évoquées se confirment, il est délicat de préjuger du visage que pourrait présenter le sport dans sa diversité d'ici dix ans dans notre pays. Trop de paramètres entrent en jeu à différents niveaux pour que l'effort de prévision ne soit pas entaché d'une forte incertitude. Mais il est acquis que la pratique d'une activité physique ou sportive sous les formes les plus diverses deviendra un élément encore plus déterminant de notre qualité de vie, et une arme majeure pour lutter contre la sédentarité, avec son cortège de maux. Du point de vue institutionnel, il est clair aussi que nous arrivons à la croisée de différents modèles d'organisation : soit l'État cesse de dépérir et reprend la main sur un certain

nombre d'enjeux essentiels, tout en réformant ses pratiques, soit le système de la gestion partagée prospère et foisonne, sans que les partenaires impliqués soient véritablement en mesure de tracer des lignes directrices fortes, car leurs intérêts et leurs stratégies ne sont guère convergents. La nécessité de gérer la crise sanitaire et ses multiples conséquences a relégitimé l'action de l'État, mais il n'est pas sûr que les acteurs revendiquent son intervention dans la sphère sportive. Il est même vraisemblable que le régulateur sera perçu comme un gêneur, pour peu que le contexte redevienne moins dramatique. Mais si le sport doit faire l'objet d'un vaste plan de relance concerté, il faut alors que l'État en prenne l'initiative et en soit le coordonnateur. Autrement dit, faire preuve de volontarisme, et non pas seulement accompagner les évolutions.

Retrouvez toutes les tribunes de nos experts [ici](#)

[1] Il y a dix ans déjà, des experts reconnus questionnaient leur viabilité en conclusion de leur ouvrage : Eric Barguet et Jean-Jacques Gouguet, *Evènements sportifs, impact économique et social*, éd. De Boeck, 2010.

[2] INJEP, Enquête nationale sur les Pratiques Physiques et Sportives, 2018.

[3] Le conflit actuel entre le CNOSE, soutenu par une partie des fédérations olympiques et la FSGT n'est qu'une expression des multiples tensions en son sein.

[4] Cf. Le Parisien, 8 mai 2020, Dominique Séverac, « En pleine crise sanitaire, ça tacle à tout va ».

[5] Conseil d'État, *Le sport : quelle politique publique*, La Documentation française, sept. 2019, proposition n° 1.



DOCUMENT 4



Pour les entreprises comme pour les clubs sportifs, c'est l'heure de reprendre du service et de préparer la saison à venir. Autour de conseils et de plusieurs lignes directrices fortes, les membres du réseau Bpifrance vous livrent 5 clés pour repartir du bon pied. Idéal pour se relever tout en se révélant...

1- ÊTRE OPTIMISTE !

C'est l'une des valeurs clés et fondatrices de Bpifrance : l'optimisme et l'envie d'aller vers l'avant, à la conquête des géants. « *Nous sommes dans une période avec de l'incertitude. Les collaborateurs, les salariés, les joueurs vont avoir besoin d'optimisme, au quotidien. C'est à nous, dirigeant, d'incarner cette volonté d'aller de l'avant* », assure **Thierry Parienty, président des Boxers de Bordeaux**. Un optimisme contagieux comme moteur d'un état d'esprit résolument positif, c'est aussi le conseil de Sabine Guillen, présidente du Fleury Loiret-Handball : « *Il est temps de donner espoir. Plus que jamais, le sport doit être cet élément qui donne envie de se retrouver, de partager ensemble ces émotions qui nous ont tant manquées ces derniers temps* ». Être un leader inspirant, capitaine de navire avec sourire et détermination, « *de nature à redonner de la 'niaque' et de l'optimisme à la population, appuie Patrice Bégay, directeur exécutif de Bpifrance. Le sport est un lien social inaltérable, qui engendre de l'émotion. Le spectacle sportif sera d'ailleurs une excellente thérapie pour sortir de cette terrible crise. Je suis également convaincu que le sport amateur a aussi énormément à apporter au monde professionnel. On s'en rendra vraiment compte au moment du déconfinement où le monde associatif et notamment sportif va jouer un grand rôle pour notre pays* ».

2- SOUTENIR SES PARTENAIRES

Dans le monde du sport, le soutien des entreprises est aussi puissant que vital. Le mécénat comme le sponsoring, et les différentes actions de la sphère économique, permettent aux disciplines sportives et aux clubs de pouvoir exister, grandir et construire leurs plus beaux rêves. L'arrivée du Covid-19 change toutefois la donne. « *C'est clairement le moment d'inverser les rôles* », lance Sabine Guillen qui a soutenu ses partenaires. « *Nos premières actions ont été de leur proposer des initiatives pour les mettre en avant et faire connaître leur offre. Un restaurant qui propose un service à domicile, une entreprise qui dispose d'une offre exceptionnelle... On en parle, à nos supporters, aux gens qui nous suivent. Notre soutien est la première des réponses* ». Le monde du sport est le plus avisé pour connaître ces notions d'entraide, de collectif, d'équipe. Et toutes les initiatives d'accompagnement font mouche. « *Nous avons proposé à nos partenaires de pouvoir échanger leurs bonnes pratiques en cette période si particulière* », rapporte Pascal Lahousse, président du Tourcoing Lille Métropole Volley-ball. « *Et même si certaines sociétés ne venaient pas du même secteur et n'avaient initialement pas les mêmes problématiques, ces échanges ont permis de donner des idées et de l'envie. Au-delà des habituelles actions d'image que l'on trouve dans les relations de sponsoring, il me semble important de pouvoir s'adapter à la situation en proposant des choses pertinentes, nouvelles et pratiques à nos partenaires* ».

3- PENSER AU PGE

- 11 -

Bpifrance a très vite réagi au moment du Covid-19 avec la possibilité de souscrire à un Prêt Garanti par l'État (PGE). Toutes les entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliard d'euros sont en capacité d'y faire appel. *« A cet égard, je salue le travail important mené par les équipes bancaires, les experts comptables, les Régions et les élus locaux qui vont permettre de repartir ensemble encore plus fort. L'union fait la force »,* affirme Patrice Bégay. Une solution pour consolider une trésorerie qui pourrait en avoir besoin et pour préparer la saison à venir. *« La difficulté, c'est de réussir à construire un avenir avec un lot d'incertitudes, à bien des niveaux, explique Thierry Parienty. Ces incertitudes impactent l'ensemble de nos décisions présentes et à venir. Notre rôle, c'est de pouvoir les « polisser », pour réduire leurs possibles effets ».*

4- PROPOSER DES FACILITÉS DE PAIEMENT

L'autre grande mesure économique à la disposition des clubs, c'est de pouvoir mettre en place un étalement du paiement des partenariats de sponsoring. Pour cela, chaque dirigeant peut laisser libre cours à son imagination pour répondre aux besoins de ses entreprises partenaires. Patrice Bégay soumet quelques propositions : *« Par exemple, pour les renouvellements à 100 % de l'année précédente, ce serait, de la part du club, un étalement sur 12 mois. Pour les renouvellements à 80 % de l'année précédente, un étalement sur neuf mois ; pour ceux à 60 % sur six mois et enfin, pour des renouvellements à 50 %, un étalement sur trois mois. Dans ce cas de figure, les clubs et leurs partenaires bancaires pourraient renforcer leurs liens en trouvant des solutions communes ».* Franck Isaac-Sibille (Vice-Président du LOU, Rugby) prend le relais et confirme qu'il s'agit d'une action clé : *« C'est quelque chose que nous avons déjà mis en place pour certains de nos partenaires donc nous savons faire. Mais il faut être d'autant plus intelligent face à la situation car ces facilités de paiement, ces échelonnements, pourraient concerner plus d'entreprise dans les temps à venir. Et il faudrait même peut-être aller plus loin en imaginant la création d'un PGE Sport, un prêt garanti par l'État pour les entreprises qui souhaitent poursuivre leur partenariat dans le monde du sport. Une sorte de crédit à la communication dans le sport, pour soutenir les acteurs qui veulent poursuivre leur engagement ».*

5- GÉRER DES SPORTIFS ÉTRANGERS

En France, la majorité des clubs, professionnels comme amateurs, doit anticiper la question des sportifs étrangers. Beaucoup d'entre eux ont regagné leur pays d'origine au moment du confinement, afin de retrouver leurs proches. Leur retour en France devient donc une problématique, les conditions sanitaires de certains pays étant plus drastiques que d'autres. Tous les acteurs du réseau Bpifrance Excellence soulèvent d'une voix commune ce point et en font l'une des clés organisationnelles, à ne surtout pas négliger. A commencer par Thierry Parienty, aux commandes des Boxers de Bordeaux : *« La question des joueurs étrangers est centrale pour beaucoup de clubs. Ça va même être l'une de nos principales difficultés car il y a une vraie gestion à gérer, à prévoir pour que tout se passe vite et bien pour nos joueurs concernés ».* Plusieurs groupes de clubs ont même déjà entrepris des démarches pour solliciter et alerter le gouvernement sur cette problématique. C'est le cas des clubs de volley et du président du TLM, Pascal Lahousse : *« Nous avons transmis une liste de mesures au gouvernement qui nous paraissent importantes à prendre en compte pour aider les clubs à poursuivre leur projet, et pour certains à pouvoir continuer d'exister tout simplement. Et nous avons également sollicité le Ministère des Sports pour accélérer la procédure de nos joueurs étrangers. Certains pays ont pris des mesures parfois très importantes vis-à-vis du coronavirus et cela engendre des délais importants pour un retour en France. L'aide de l'État, sur ce point, est essentielle ».*

Les carnets de
BPCEL'Observatoire
ÉCONOMIE DU SPORT FÉVRIER 2021

LA FILIÈRE SPORT RETIENT SON SOUFFLE

À retrouver sur GroupeBPCE.com



Premier partenaire Premium des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Groupe BPCE publiait en février 2020, une analyse économique, comportementale et territoriale inédite visant à comprendre ce que représente la filière sport en France. La crise sanitaire a changé la donne. De quelle manière ? Avec quelles conséquences ? BPCE L'Observatoire apporte un nouvel éclairage.

Une activité économique en forte baisse

Selon les estimations de BPCE L'Observatoire, la filière sport enregistrerait une chute d'environ 21 % de son activité en 2020 par rapport à 2019, soit une récession beaucoup plus profonde que celle estimée sur l'ensemble de l'économie (-8,3 % selon l'Insee). Si l'on tient compte de la croissance qui était attendue en 2020, la perte d'activité liée à la crise sanitaire peut être évaluée à 25 %.

Les situations critiques ne sont donc pas exceptionnelles.

77 %
des entreprises du sport
ont constaté une chute
de leur chiffre d'affaires en 2020

1/4
d'entre elles déclarent
un recul supérieur à 50 %

Une récession quasi-généralisée et souvent de grande ampleur

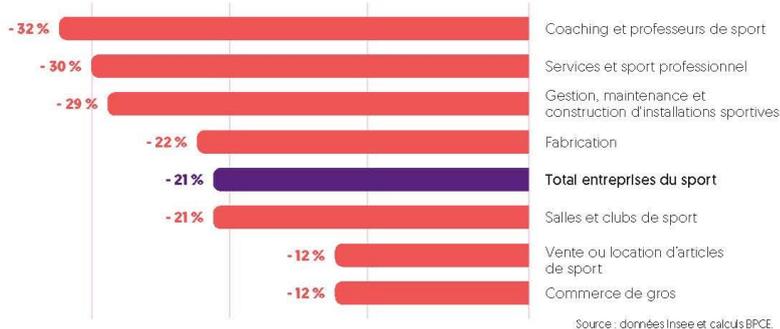
Votre chiffre d'affaires (hors taxes) pour l'année 2020
devrait-il diminuer/rester stable/augmenter par rapport à 2019 ?
Le cas échéant, estimation de la baisse en %.



Des facteurs de résilience

Paradoxe en cette période, le nombre de créations d'entreprises reste élevé (les coaches et les professeurs de sport concentrent environ deux tiers des créations d'entreprises dans la filière ces dernières années, quasi-exclusivement des entreprises sans salarié) et le nombre de défaillances, en baisse de 28 %, est à son plus bas niveau depuis 10 ans (s'expliquant par les nombreuses mesures gouvernementales mises en œuvre, en particulier au niveau de la trésorerie).

Une chute d'activité de 21 % pour la filière sport en 2020 (estimation BPCE)





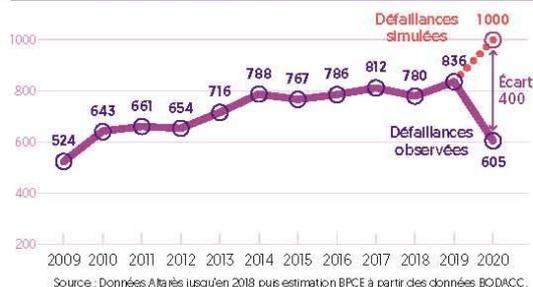
Des facteurs de résilience [suite]

La résistance à la crise diffère selon la taille des entreprises, les TPE-PME étant plus touchées, mais également selon leur stratégie de croissance. En effet, certaines ont privilégié l'endettement à la consolidation des fonds propres comme c'est le cas de certaines ETI, particulièrement des clubs professionnels (de football notamment) qui dépendent des recettes des droits TV et des billetteries.

Des créations d'entreprises en baisse mais toujours élevées



Environ 400 défaillances d'entreprises pourraient être en suspens dans la filière sport



Les associations face à des difficultés majeures

La crise de la Covid-19 n'a pas épargné les associations sportives dont la baisse moyenne des revenus est estimée à environ 30 % en 2020 par rapport à 2019.

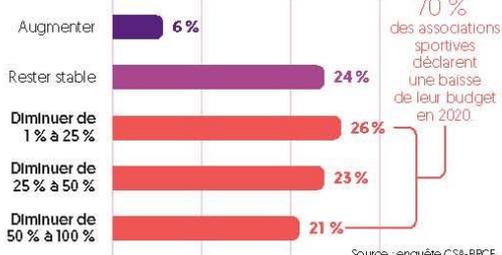
70 % d'entre elles déclarent, en 2020, une baisse de leur budget supérieure à 50 % pour 20 % d'entre elles. Cette forte sensibilité des associations sportives à la crise s'explique en partie par la structure atypique de leurs revenus. En effet, leurs ressources

reposent moins sur des subventions publiques que sur les revenus des usagers (adhésions, organisation d'événements...), ce qui les expose aux aléas de l'environnement économique et les rend donc plus vulnérables à la crise actuelle. Enfin, à l'image de la situation vécue par les entreprises, la crise est d'autant plus forte que l'association est petite.

- 30 %
c'est la baisse estimée
des revenus des associations
sportives en 2020

Estimation de l'évolution de l'activité des associations sportives en 2020

Votre budget pour l'année 2020 devrait-il diminuer / rester stable / augmenter par rapport à 2019 ? Le cas échéant, estimation de la baisse en %.



Trésorerie, la préoccupation majeure

Les deux principales difficultés rencontrées par les entreprises, du fait de la crise sanitaire sont la baisse de la demande et les problèmes de trésorerie. Les préoccupations sur l'endettement et les fonds propres restent en retrait, ce qui montre que les entreprises sont toujours marquées par l'impératif de survie. Les entités plus petites, spécialisées dans l'enseignement ou les salles et les clubs

de sport, sont plus sensibles aux questions de trésorerie tandis que les structures de taille plus importante, la fabrication et le commerce de gros, se projettent davantage dans les modalités et les incertitudes de la reprise d'activité. Interrogés sur la solvabilité de leur entreprise, 70 % des dirigeants ont un jugement réservé sur la solidité de leur bilan et 23 % le jugent fragile.

70 %
des dirigeants ont un jugement
réservé sur la solidité
de leur bilan



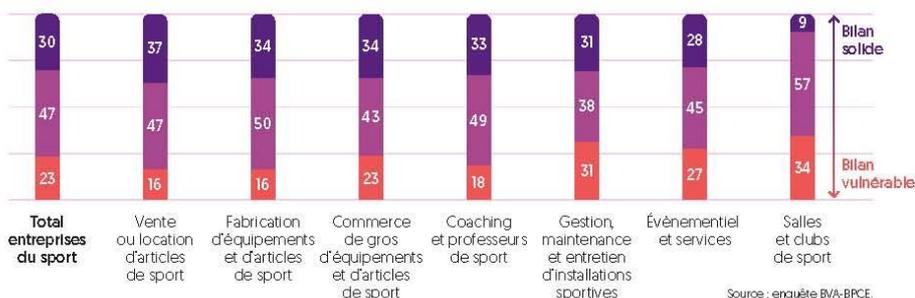
Trésorerie, la préoccupation majeure [suite]

Près d'un quart des dirigeants du sport jugent leur bilan très fragile

Si vous devez exprimer la solidité de votre bilan fin 2020, quelle note entre 0 et 10 donneriez-vous ?

Réponses en %

■ Note de 0 à 3 (forte vulnérabilité) ■ Note de 4 à 6 ■ Note de 7 à 10 (solidité)



Les aides gouvernementales jugées indispensables

La quasi-totalité des entreprises et des associations employeuses disent avoir eu recours à l'une des aides gouvernementales, la nature des aides variant en fonction de la taille de l'entreprise et dans une moindre mesure, de l'état de son bilan. La demande de Prêts garantis par l'État (PGE) croît avec le chiffre d'affaires et la solidité du bilan des entreprises, mais plus ils croissent, plus les entreprises constituent des réserves de trésorerie. Ainsi, 57 % des montants des prêts étaient encore disponibles fin 2020, selon l'enquête BVA-BPCE.

38 %
des entreprises
ont eu recours au PGE

56 %
des entreprises ont eu
recours au chômage partiel

L'accélération de la digitalisation

La Covid-19 a accéléré le processus de digitalisation des acteurs du sport dans la mesure où ces outils se sont révélés nécessaires pour assurer la continuité de l'activité de la plupart d'entre eux. Plus de la moitié des entreprises du sport étaient ainsi digitalisées à la fin de l'année 2020 et nombre d'associations sportives, peu engagées sur la voie du digital avant la crise, ont proposé du coaching à distance ou une plateforme de cours en ligne depuis la crise. La mise en place des outils digitaux et leur utilisation accrue ont ainsi été une des conditions de survie à la crise pour la plupart des acteurs du sport.

La diversification de l'offre reste limitée

Fin 2020, seulement 40 % des entreprises avaient amorcé un processus de diversification de leur offre, plutôt pour accompagner la mutation de la demande que pour répondre à la crise. Leur diversification devrait s'accélérer au sortir de la crise.

Un rapport différent au sport

Interrogés sur les évolutions à venir de la pratique sportive, les acteurs du sport anticipent une accélération des tendances déjà observées (notamment le fait que l'activité physique est davantage pratiquée aujourd'hui pour améliorer sa qualité de vie ou sa santé que par goût de la performance). Les associations sportives en particulier prévoient une hausse des pratiques sportives « à la carte » et des cours individuels, en ligne avec les attentes de flexibilité et d'autonomie des pratiquants. Si tous ne se sont pas adaptés à ces évolutions, ils ont néanmoins conscience de la nécessité de faire évoluer significativement leur offre. Pour l'ensemble des acteurs du sport, une utilisation accrue des outils digitaux devra irrémédiablement accompagner ces nouvelles tendances, que ce soit pour l'organisation d'événements sportifs avec l'utilisation d'applications digitales ou pour la pratique elle-même avec le coaching en ligne et l'utilisation accrue d'objets connectés.



L'engouement autour de Paris 2024 reste intact

82 % des associations et 89 % des entreprises considèrent que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 est une bonne chose, voire une très bonne chose pour la moitié d'entre eux. L'échéance est aussi très majoritairement envisagée comme un moment de reprise, voire de démarrage d'un

nouveau cycle du sport. En effet, 70 % des entreprises sont confiantes dans « la capacité des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 à rebooster la filière sport » après la crise, et 42 % des associations pensent qu'ils constituent « une opportunité pour pallier les conséquences de la crise sanitaire ».

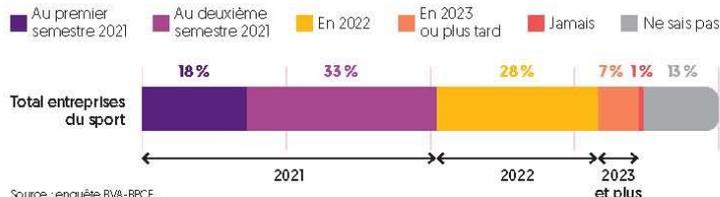
Un retour à la normale en 2022 ?

74 % des entrepreneurs du sport se déclarent confiants quant à l'avenir de leur propre entreprise et 66 % estiment que la filière dans son ensemble a la capacité de renouer avec la croissance à moyen terme. Toutefois, le degré de confiance des entreprises en l'avenir augmente avec la taille et dépend de l'intensité du choc récessif subi. Malgré ces disparités, le retour à la

normale de l'activité est envisagé pour près de 80 % des entreprises du sport au plus tard à la fin 2022. Les associations, quant à elles, sont plus nombreuses à craindre un recul qu'à envisager une hausse de leurs principales sources de financement (subventions publiques, adhésions, recettes liées à des événements et sponsoring privé) à l'horizon de la saison 2022-2023.

Un retour à la normale en 2022 ?

À quel moment envisagez-vous un retour à la normale de votre activité ?



Vers des changements de modèle...

Toutefois, pour les acteurs du sport, ce retour à une activité normale plus ou moins rapide et difficile passera le plus souvent par des changements structurels de leur activité : 44 % pensent que leur *business model* va devoir significativement s'adapter aux mutations actuelles et 15 % pensent

même qu'ils devront complètement se réinventer, surtout les clubs et salles de sport. Le sport est entré avec la crise sanitaire dans une période de turbulences probablement durable, mais les acteurs de la filière sont lucides et ont déjà entamé leur transformation.

44 %
des acteurs du sport pensent que leur *business model* va devoir s'adapter aux mutations actuelles



DOCUMENT 6



*La raison d'être de l'agence Codezero est de réfléchir au futur du sport et d'accompagner ses clients dans l'anticipation des évolutions des pratiques sportives. Notre ambition est d'imaginer le sport de demain, au sens qu'il peut porter, aux valeurs qu'il doit transmettre, à son utilité également. Au regard de ce qui se passe actuellement, parler sport peut sembler futile. Les impératifs de santé sont aujourd'hui la priorité absolue. Mais tout comme cette crise nous interroge sur nos modes de vie, elle va aussi nous amener à questionner la place du sport. Nous allons donc publier une série de réflexions sur ce thème. Franck Oddoux, spécialiste du trail, Insider Codezero depuis le début, ouvre le débat. **Bien évidemment son invitation ne vaut pas pour la période de confinement qui débute, l'heure est à la responsabilité, mais pour l'après.***

Electrochoc

Les annulations en cascades des grands événements sportifs laissent un grand vide. Ce que l'on a pris au départ pour un simple effet papillon est un vrai tsunami. La pandémie du Covid-19 impacte lourdement l'ensemble de nos sociétés et également nos pratiques sportives. Par Franck Oddoux/Test4outside

Les règles classiques des sports encadrés, de compétition, voire de masse, sont dynamitées. Devant les interdictions des rassemblements et le confinement, les sportifs alternent entre colère et résignation. Et si le Covid-19 était le meilleur ambassadeur de l'outdoor ? Et si on allait jouer dehors ? Et si on réinventait certaines règles autour de la notion de « off » ? Si on se retrouvait en bousculant la notion de compétition traditionnelle autour de pratiques sportives abordées différemment ?

Cette vision obligée de nos sports ne sera jamais un mouvement de masse, une fois la situation revenue à la normale, on retournera aux codes de la compétition. Mais à la marge, certains vont conserver le goût de l'outdoor et il faudra compter avec leur pratique qui aura radicalement changée.

Dystopie sportive

Comme un parfum de fin du monde ou de mauvaise série dystopique Netflix... Le monde du sport vit au rythme des annulations ou des reports d'épreuves : coupe du monde de ski, matchs de foot et même l'éventualité d'un report des JO de Tokyo à 2021... Sports indoor ou outdoor, tous sont impactés. Une situation incroyable que personne n'aurait imaginé il y a

– 17 –

seulement quelques semaines. Alors que l'on vient de passer du stade d'épidémie à pandémie, les précautions sanitaires imposent une vision radicalement revisitée de nos pratiques sportives. Et si l'épisode Covid19 annonçait une saison 2 pleine de créativité, de rebondissements, de grands espaces, d'efforts pleine nature à plein poumons ? Une analyse/prospective en forme de vœux pieux ?

A l'instant où l'on écrit ces lignes, face aux nouvelles règles limitant les rassemblements, les réactions sur les réseaux sociaux sont parfois disproportionnées, comme si l'annulation d'une épreuve sportive ou les simples principes de précaution signaient la fin du monde. Ça ne reste pourtant que du sport et la planète devrait continuer à tourner même si le Marathon de Paris, le Marathon des Sables et la plupart des épreuves de masse sont reportées ou annulées et certains matchs se disputent désormais à huis-clos.

Simple supposition : si les réactions sont si épidermiques et les critiques si vives vis-à-vis des organisateurs et des pouvoirs publics c'est que ces pratiquants ont réellement besoin de ces grand-messes sportives pour exister. Le magnétisme du dossard n'a jamais été si puissant, avec en filigrane cette question éternelle : fait-on du sport pour se réaliser ou pour se différencier par la performance ? La ligne de départ, le classement, le podium sont paradoxalement des valeurs cardinales alors que certaines marques vantent à rebours un marketing zende l'instant présent et du bonheur d'évoluer dans un espace naturel où le corps (et l'esprit) se ressourcent. New Balance a longtemps joué sur cette corde sensible avec son coureur fétiche voire christique : Anton Krupicka. Un soul coureur instinctif plutôt qu'un athlète nourri aux séances chronométrées.

Course vs liberté

Or, avec la crise du Covid19, le calendrier des grands rendez-vous se trouve dévasté. On peut y voir une chance unique de redécouvrir ou de réinventer les pratiques outdoor. **Il va d'abord falloir rester confiné.** Mais après ? Les sports en salle vous apparaissent comme des lieux à risque ? les courses de masse sont annulées ? Allons jouer dehors !. Certains ont flairé tout le bénéfice qu'ils pouvaient tirer de cette situation inattendue en dissipant le léger vertige de la liberté : il suffit d'inventer ses sorties, de définir les propres règles afin d'aborder différemment ses pratiques sportives.

Le champ des possibles est quasi infini : nage en eau vive, trail running en freeride, vélo sans peloton, en mode exploratoire ou pas, avec un chronomètre ou pas... Mais dans tous les cas en échappant finalement à la sainte trinité : dossard, résultat, podium. C'est l'éclosion du « off », un étrange vocable qui n'aurait jamais dû disparaître du paysage sportif, qui veut dire : je fais ce que je veux, où je veux en ré-inventant ou retrouvant ce qui fait le sel de la pratique sportive.

Ce glissement va sans doute s'opérer à la marge, dans l'esprit de certains sportifs. On va donc voir une majorité de gens déboussolés (par les annulations des grands rendez-vous) et d'autres prêts à l'exploration hors des formats très calibrés pour un outdoor créatif, en gratuité. La notion de « classement » n'est plus cardinale car dans l'optique du « off » en plein air, il ne s'agit plus d'épingler un dossard pour fouler un parcours balisé ou se conformer à des règles du jeu calibrées (combien de marathons sont ennuyeux à mourir ?).

La performance devient alors toute relative si l'on ne porte plus de dossard et que les lignes de départ et d'arrivée sont des notions floues (comme le chronomètre). La pertinence de l'instant

sportif, le bien être, le partage en petit comité, l'éloignement du monde sont subitement réactivés ; ces valeurs que le sport de compétition a tendance, parfois, à oublier.

On ajoutera que la réactivation de la beauté du milieu naturel est également un passage obligé. On va réapprendre à lever la tête pour se dépenser dans des environnements qui font tout à la fois plaisir à l'œil et au corps : ressourcement ? De quoi faire mentir un chiffre étonnant, extrait de la vaste étude Strava « Why we run » sur la pratique de la course à pied portant sur 25 000 personnes interrogées : ce qu'elles préfèrent, à 63%, c'est que la séance se termine ! Résultat étrange, il nous semblait que lorsqu'une chose est bonne, on n'espère pas sa fin...

Inventer l'après Covid

Débarassés de l'idée de performance, de classement, de confrontation, les néo sportifs de l'ère Covid-19 vont faire mentir ce pourcentage : ils vont plutôt aimer ce qui se passe pendant la course car elle aura des accents libertaires et non pas de supplice de Tantale. L'expérience de l'instant, le plaisir, le geste, la kinesthésie dans un espace sans bordures, la gratuité de l'effort seront également conjugués à des degrés divers. Bien sûr, certains vont regretter de ne pas pouvoir exhiber sur les réseaux sociaux une médaille de finisher, moyen de reconnaissance sociale en vogue : le résultat et donc les podiums ne font plus parti du spectre de la nouvelle approche.

L'absence de mise en scène sociale est alors largement compensée par le bonheur du jeu, en étant bien plus qu'un exercice physique. L'activité sportive peut se redéfinir comme voyage, comme libre circulation dans l'espace et un peu moins comme obligation fitness (ma montre indique que je brûle des calories, donc « je suis ») ou trophée social qui s'étale sur les réseaux via les classements.

Le Covid-19 est une occasion de s'extraire de la structure, on n'a pas dit « la Matrice » au sens où l'entendent Lana et Lilly Wachowski, les réalisatrices du film mythique. Il ne faut pas y voir une démarche contestataire mais une simple adaptation à la situation mondiale qui nécessite de revoir, aussi, nos pratiques sportives. Revirement historique, il devient presque de salubrité publique de délaissier momentanément les espaces clos, les gymnases, les piscines, les stades, les salles de fitness, en s'affranchissant des groupes. Ceci, pour aller voir ailleurs ou différemment, en mode free-ride. Prenons la porte.



DOCUMENT 7 : Annonce des mesures de soutien

MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

sports.gouv.fr

PRATIQUES SPORTIVES ÉTHIQUE & INTÉGRITÉ EMPLOIS & MÉTIERS ORGANISATION GRANDS ÉVÉNEMENTS

Accueil > Pratiques Sportives > COVID19 > 400 millions d'€ d'aides

400 millions d'€ d'aides

400 millions d'€ d'aides



Le Gouvernement a mis en place des dispositifs de soutien économique inédits pour accompagner l'économie française dans la crise. Le sport fait partie des secteurs les plus impactés. En complément des aides de droit commun, des dispositifs de sauvegarde sectoriels et un plan de relance ad hoc sont aujourd'hui mis en place pour soutenir les acteurs du sport.

De nouvelles mesures d'aides économiques d'urgence qui représentent plus de 400 millions d'euros d'aides pour le secteur sportif ont notamment été annoncées par le Président de la République le mardi 17 novembre lors d'une réunion avec les acteurs du monde du sport en présence du Premier ministre, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Alain Griset, ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, et Roxana Maracineanu, ministre déléguée chargée des Sports.

Ces aides sectorielles ainsi que le plan de relance pour le sport ont ensuite été présentés à l'ensemble des acteurs du mouvement sportif par Jean-Michel Blanquer, Alain Griset et Roxana Maracineanu lors d'un webinaire qui s'est tenu le mercredi 18 novembre.



Crédit photos : Hervé Hamon - Ministère des Sports

Pour le monde sportif amateur, touché par la fermeture des associations sportives et par une forte baisse des adhésions dans les clubs, le Président de la République, conscient du rôle social du sport et des difficultés majeures traversées par le secteur en raison de la crise sanitaire, a annoncé la mise en place d'une aide massive à la prise de licence sous la forme d'un « Pass'Sport » dès 2021. Cette mesure évaluée à 100 millions d'euros, doit faciliter le retour des Français dans les clubs sportifs. Elle s'adressera en priorité aux plus fragiles.

L'Etat investira 15 millions supplémentaires en 2021 sur le fonds d'urgence positionné à l'Agence nationale du sport pour continuer de venir en aide aux toutes petites associations (non employeuses) qui ne bénéficient pas des aides de droit commun. Pour rappel, ce fond est déjà doté de 19 millions d'euros pour 2020.

En complément, une partie des crédits de l'Agence nationale du sport issus de plan de relance sera consacrée à la création d'un fonds de compensation pour amortir les pertes des fédérations sportives en termes de licences.

Le Président de la République a annoncé que **5 000 postes de services civiques seraient fléchés vers le sport** et que des emplois seraient créés dans les CROS pour accompagner les petits clubs à se saisir des aides disponibles.

Enfin, le chef de l'Etat a souhaité que **le retour des mineurs dans les associations sportives puisse être effectif au mois de décembre** selon des protocoles sanitaires qui seront travaillés avec le ministère chargé des Sports et les acteurs locaux. Il devra s'accompagner **d'une campagne de communication nationale pour faire la promotion de la pratique sportive au bénéfice de la santé des Français**.

Concernant le sport professionnel, le Président de la République a confirmé la mise en place du mécanisme de **compensation de la billetterie à hauteur de 110 millions d'euros pour les clubs masculins et féminins ainsi que les organisateurs de manifestations sportives dont les fédérations**. Cette aide exceptionnelle sera calculée en fonction des pertes et de la dépendance à la billetterie des structures. Le Ministère des sports engagera début décembre les versements dont la répartition par clubs sera précisée dans les prochains jours.

Le Président a également annoncé une **exonération de cotisations sociales patronales hors retraite complémentaire et une aide au paiement des cotisations égale à 20% de la masse salariale, concernant les cotisations sociales devant être payées en octobre, novembre et décembre**. Cet effort de 105 millions d'euros bénéficiera aux clubs (de moins de 250 salariés) qui n'ont quasiment plus de recettes du fait des restrictions de jauges puis du huis clos.

En parallèle, plusieurs mesures ont été annoncées :

- L'éligibilité des clubs professionnels au dispositif des prêts participatifs de l'Etat à des taux attractifs pour consolider les fonds propres des clubs.
- S'agissant de l'accueil des spectateurs dans les enceintes sportives, le Président a demandé au Gouvernement de travailler sur un système de jauge relative, dans la perspective d'une amélioration de la situation sanitaire au début de l'année 2021.
- Enfin, le Président a demandé l'ouverture du lancement d'un groupe de travail sur le dossier du droit à l'image des joueurs. La question des loyers payés par les clubs sportifs sera discutée avec les collectivités territoriales concernées.

Concernant les loisirs sportifs marchands et le secteur événementiel, dont la durée de fermeture au cours de l'année 2020 aura été la plus longue avec les discothèques, **le fonds de solidarité sera adapté pour permettre une meilleure couverture des charges fixes des structures qui seront fermées au-delà du 1er décembre**. Le Président a précisé que des solutions seront examinées pour couvrir les salles de sport qui ont plus de 50 salariés et qui sont aujourd'hui exclues de fonds de solidarité.

Pour finir, le Président a acté l'intégration des agences de communication et des entreprises de conseil spécialisées dans le sport aux secteurs faisant l'objet du « plan tourisme ».

Retrouvez l'ensemble des mesures sur le document ci joint

Revoir le temps d'échange sur Be Sport

Télécharger la présentation du Plan de Relance pour le sport

Télécharger le communiqué de presse

Télécharger le tableau des mesures d'aides économiques d'urgence et du Plan de relance pour le sport



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Infos site

Plan du site
Accessibilité du site
Mentions légales / Crédits
Exporter nos services
Plan d'accès - ministère des sports
Saisine par voie électronique
Marché public
Données personnelles et cookies

Thématiques

Rapports IGJS
Sports de nature
Sport et développement durable
Sport, santé, bien-être
Sport et handicaps
Délégation interministérielle aux grands événements sportifs

Sites publics

Service-Public.fr
Legifrance
Gouvernement.fr
Associations
Service civique
Jeunes
Data.Gouv
Découvrir nos pôles ressources nationaux

Accueil » Actualités » Economie » Consultation

Le gouvernement refait le point sur les aides en faveur du monde sportif

Claude Leguilloux, publié le 15/03/2021 à 09h07



Pour lutter contre les effets de la crise sanitaire...



Crédit photo © Reuters

Boursier.com) — Roxana Maracineanu, ministre déléguée chargée des Sports, a dressé un **état des lieux de l'action de l'Etat en soutien du monde sportif encore fortement impacté par la crise sanitaire.**

Annoncées par le Président de la République en novembre dernier, **des aides concrètes** au monde sportif sont déjà déployées ou en cours de déploiement par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, et Roxana Maracineanu, ministre déléguée chargée des Sports, en complément des aides de droit commun déjà mises en place par le gouvernement...

Fonds d'urgence pour les fédérations sportives

Directement impactées par la baisse des prises de licences et des difficultés financières, les fédérations sportives, notamment des sports de contact de salles, sont en difficulté... L'Etat débloque donc un fonds d'urgence de 20 ME (dont 10 déjà prévus en 2021) pour les soutenir.

Lors du Conseil d'Administration du jour, la répartition d'une première enveloppe de 3 millions a été actée dès le mois d'avril sur la foi d'un examen de la situation financière de chaque structure opéré par l'Agence. **Une enveloppe de 7 millions sera déployée au moins de juin 2021.**

Pass'Sport

– 22 –

Tournez la page S.V.P.

Promise par le Président, **cette aide massive** à la prise de licence pour venir au soutien des associations et des fédérations sportives va permettre à 1,8 millions de bénéficiaires d'accéder aux clubs sportifs grâce à un soutien financier de l'Etat, complémentaire à celui des collectivités.

Le mécanisme du versement de cette aide est en cours de finalisation avec l'appui de l'Agence nationale du Sport. Son déploiement sera assuré par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports à l'attention des familles les plus fragiles économiquement dès l'été 2021.

Fonds de compensation de perte de billetterie

Un budget de 107 ME a été consacré au soutien des associations et sociétés sportives, ligues professionnelles, fédérations, organisateurs de manifestations sportives contraints d'évoluer à jauge réduite puis à huis clos. Cette aide est capée à 5 ME par structure.

A date, le ministère chargé des Sports a reçu 305 dossiers et engagé plus de 75% de l'enveloppe. Le solde leur sera versé après la clôture de leurs comptes (date limite au 31 octobre pour le dépôt des dossiers sur la foi des comptes certifiés).

Plan de relance

Dès la rentrée 2020, le Premier ministre avait annoncé la sanctuarisation pour le sport d'une enveloppe de **120 ME sur les crédits du Plan de Relance du Gouvernement**. Ce budget est destiné à financer notamment de l'emploi sportif (40 ME), de la rénovation énergétique du bâti sportif (50 ME) et un plan de transformation numérique des fédérations sportives (8 ME).

A l'occasion du Conseil d'Administration, l'Agence a voté **une délibération qui permettra de soutenir financièrement les collectivités territoriales** qui souhaitent **moderniser ou verdir leurs équipements sportifs** en vue de réduire de 30% leur consommation d'énergie. Pour être financés, les travaux doivent être notifiés avant le 31 décembre 2021 et terminés au 31 décembre 2022.

Les dossiers devront être déposés auprès des Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux Sports (SDJES) ou des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES). Les projets situés en territoires carencés seront prioritaires...

Autres mesures

Parmi les autres mesures évoquées, le ministre a également rappelé que les associations sportives sont éligibles :

- A partir d'un salarié, au fonds de solidarité de l'Etat jusqu'à 10.000 euros par mois ou 20% du CA
- Au fonds territorial de 15 ME placé à l'Agence nationale du Sport (notamment les non employeuses)

Le ministre a également rappelé qu'un travail est en cours avec le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance pour adapter au mieux les dispositifs d'aides économiques aux spécificités de chaque secteur, notamment celui des loisirs sportifs marchands, avec l'objectif de mieux couvrir leurs charges fixes...

©2021, Boursier.com

BOURSIER.COM

URL : <http://www.boursier.com/>

PAYS : France

TYPE : Web Pro et Spécialisé

► 12 mars 2021 - 08:26

– 23 –

Comprendre les tendances lourdes et les enjeux sectoriels constitue une clé de développement économique pour les associations sportives. Elles sont des pistes de réflexion à explorer en fonction du niveau de structuration du club, de ses besoins ou encore de son projet et de ses objectifs.

LES NOUVEAUX MARCHÉS : VERS UNE DIVERSIFICATION DES RESSOURCES

La captation de nouveaux marchés apparaît comme une opportunité majeure pour diversifier les ressources des clubs. Entre attraction de nouvelles catégories de pratiquants, diversification des modalités de pratique ou encore développement de nouveaux services, les pistes sont multiples.

La diversification des publics

D'après l'Organisation mondiale de la santé, plus de 3,2 millions de décès dans le monde seraient imputables à la sédentarité¹. Pour ses effets sur la prévention de certaines maladies², la pratique d'une activité physique est une problématique de santé publique. Les actifs sédentaires, mais aussi les personnes atteintes de pathologies, les séniors et les personnes en situation de handicap sont des publics encore peu accueillis dans les clubs alors qu'ils manifestent un intérêt réel pour la pratique sportive. Les fédérations ont saisi l'importance de développer des activités pour ces publics et sont nombreuses à proposer des offres adaptées. La loi³ a également ouvert de nouvelles perspectives en permettant aux médecins traitants de prescrire sur ordon-

nance des activités physiques adaptées aux patients atteints d'affection de longue durée (ALD). Pour la pratique des séniors, les expériences locales de clubs auprès d'EHPAD ou de maisons sport-santé présentent un caractère duplicable pouvant répondre à l'actuel vieillissement de la population. Enfin, la pratique des personnes en situation de handicap représente un enjeu important. Si des financements et des outils existent, ils restent encore peu exploités. Les Jeux paralympiques de Paris 2024 pourront être un accélérateur intéressant.

De nouvelles modalités d'offres de pratique

Pour répondre à l'évolution des modes de consommation et permettre aux associations sportives de s'adapter aux nouvelles

LES LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les pistes de réflexion pour appréhender le développement des associations sportives sont diverses : la captation de nouveaux marchés, leur transition numérique... Il n'existe pas une règle qui régit l'ensemble des associations, tant les paramètres sont multiples.

tendances, la réflexion autour de la flexibilité des modes de pratiques peut constituer un levier de développement opportun. En effet, la demande sociétale de disposer d'une offre de loisir doit pouvoir s'exprimer dans toutes ses dimensions au sein des clubs. Ainsi, la pratique en entreprise constitue un levier à fort enjeu comme en témoignent certaines études présentant les bénéfices du sport sur la productivité et le bien-être des salariés. Si des initiatives existent et si des verrous ont été levés⁴, il est encore souvent difficile pour les associations de déployer une offre spécifique. Des freins demeurent et méritent d'être travaillés collectivement comme l'accès aux installations, le risque d'accident sur le temps de travail, ou la réticence de certains employeurs. Dans un autre registre, les offres à destination ●●●

1. La sédentarité : un problème de santé publique mondial, Organisation mondiale de la Santé, Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé. https://www.who.int/dietphysicalactivity/factsheet_inactivity/fr/.

2. Activité physique – Prévention et traitement des maladies chroniques, INSERM, Éditions EDP Sciences, 2019.
3. L. n° 2016-41 du 26 janv. 2016 de modernisation de notre système de santé.

4. Ministère des solidarités et de la santé, Ministère de l'action et des comptes publics, circulaire ayant pour objet d'accorder aux employeurs le droit de mettre à disposition de leurs salariés des espaces ou équipements visant à favoriser la pratique sportive en entreprise, 12 déc. 2019, <http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/insdss170485sallesport1219.pdf>.

DOSSIER

●●● des « parents accompagnateurs » permettent de proposer une pratique en parallèle de celle de leur enfant et de consolider les effectifs jeunes et adultes au sein du giron fédéral. Enfin, pour répondre à l'évolution de la demande et faire face à un public vu comme de plus en plus zappeur, les offres sans engagement compétitif, « à la carte », tout comme les offres mutualisées se sont aussi développées. Certaines fédérations réfléchissent ainsi à l'opportunité de coopérer pour proposer des offres croisées. Néanmoins, cette mutualisation pose plus largement la question des modalités de décompte des licences. Mais est-ce un vrai problème ?

Les segments complémentaires à l'offre de pratique

La perspective de consolidation économique des clubs peut également s'inscrire dans une recherche de diversification des revenus issus de services et produits connexes. En ouvrant leur champ d'activités, les associations élargissent également leur environnement souvent centré sur les acteurs sportifs pour collaborer avec des secteurs périphériques (tourisme, acteurs éducatifs, secteur sanitaire et social, monde de l'entreprise, etc.).

Les pistes de diversification sont multiples : prestations de services basées sur des animations hors les murs auprès de publics non adhérents comme les publics en milieu carcéral, scolaire ou périscolaire, en maisons de retraite, etc.

Au-delà du développement de ressources, l'enjeu d'adaptation de l'offre de pratique s'est imposé aux associations sportives lors

de la crise sanitaire de covid-19. En plein confinement, le mouvement associatif sportif a su trouver des solutions dématérialisées pour maintenir le lien avec ses adhérents. Cette expérience peut ainsi constituer un axe à consolider à l'appui des outils digitaux.

LE DIGITAL ET LA TRANSITION NUMÉRIQUE

Si la conquête de nouveaux marchés est une solution pour diversifier les financements des clubs, leur transition numérique peut faciliter la gestion au quotidien et ainsi optimiser leur temps et leurs ressources.

Le numérique au service de l'organisation

La gestion d'une association sportive est complexe, revêt des formes très diverses, et se révèle particulièrement chronophage. Les tâches administratives participent à la pénibilité de la gestion d'une association et peuvent menacer sa pérennité. Les solutions digitales offrent de nombreux recours pour faciliter le quotidien des dirigeants et ainsi optimiser le temps consacré au développement de la structure. Diverses plateformes existent. Elles permettent de dématérialiser les inscriptions et de gérer de manière sécurisée le paiement des cotisations. Par extension, des outils sont aussi développés pour faciliter la vie des clubs, depuis la création d'un site internet jusqu'à l'organisation de compétitions en passant par la gestion comptable. Facilitateur, le numérique se révèle également « formateur » ou « animateur de ressources »

permettant aux bénévoles de monter en compétences *via l'e-learning* ou d'échanger entre eux et partager de bonnes pratiques. Catalyseur des initiatives et des volontés, le digital peut ainsi soutenir le bénévolat et contribuer à reconnaître l'engagement de ces personnes indispensables au fonctionnement des associations sportives en France.

Le numérique au service des pratiquants

Outre l'appui organisationnel, la fidélisation et le recrutement de licenciés est un enjeu de transition numérique non négligeable.

Acteurs du dynamisme et de la vitalité financière de l'association, les pratiquants sont porteurs d'attentes diverses parfois éloignées de l'offre traditionnelle des clubs. Dans ce contexte, l'adaptation aux nouveaux modes de « consommation » du sport peut passer par les outils digitaux, contribuant à mieux se faire connaître, à toucher de nouveaux publics, et ainsi opérer une mutation qui apparaît souvent nécessaire.

Les nouvelles technologies jouent un rôle clé dans l'évolution des comportements individuels, tant pour lever certains freins à la pratique sportive, que pour offrir aux consommateurs de sport une expérience sur mesure et optimale. Ainsi, de nombreuses applications accompagnent l'encadrement des activités, permettent la réservation d'une séance, d'un équipement ou d'un coach, donnent accès à tout type d'informations, de géolocalisation de sites, etc.

Le numérique pour animer et communiquer

Le digital permet aussi de faciliter la vie des équipes, défi permanent en matière d'organisation. Animer la dynamique collective d'un groupe de pratiquants comme celle d'une équipe d'encadrants, les fonctionnalités digitales ne manquent pas et permettent la diffusion de contenus qualifiés et à forte valeur ajoutée comme l'accès à des séances pour les entraîneurs ou à des informations relatives aux rencontres sportives.

Qu'il s'agisse de recruter de nouveaux adhérents ou de faire parler de soi pour favoriser les partenariats, les associations sportives disposent d'un panel de solutions numériques leur offrant davantage de visibilité et renforçant leur attractivité.

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE AUX MULTIPLES FACETTES : ENTRE VIGILANCE ET OPPORTUNITÉ

Si les opportunités en matière de consolidation voire de développement économique sont significatives, aucune règle ne peut être établie pour l'ensemble des associations sportives. La prise en compte de plusieurs paramètres doit nécessairement être établie.

Quel sens pour l'association ?

Si le développement économique de certains clubs passe par la diversification de leurs ressources, particulièrement via l'offre de prestations, la question de la perte de l'objet et de l'ADN associatifs semble se poser comme une menace potentielle. En effet, au-delà des incidences juridiques et fiscales réelles que peuvent induire le dé-

veloppement massif d'activités à caractère commercial auxquelles les associations ne sont pas toujours préparées, la question du sens donné à l'action de l'association peut être posée par rapport à son objet social.

De même, si la tendance actuelle est à la diversification des activités, certains dirigeants peuvent se montrer réticents à l'idée de s'éloigner de l'image du club compétitif pour s'ouvrir à de nouvelles pratiques, moins ancrées dans les normes fédérales originelles mais pourtant sources de pratiquants et de revenus supplémentaires. Les nouvelles pratiques, et notamment les pratiques loisirs, cristallisent parfois cette peur de dénaturer l'esprit sportif compétitif traditionnel.

Enfin, un certain nombre de clubs ne souhaite pas se développer et le revendique. Pour certains, garder une petite taille est un moyen de préserver leurs valeurs, une certaine convivialité et l'idée d'une proximité avec leurs adhérents qu'ils ont peur de perdre en se développant. Se développer peut s'accompagner de contraintes administratives et financières que beaucoup de bénévoles n'ont pas l'envie, ni la capacité de supporter. Le modèle économique repose ici sur la recherche de stabilité et de préservation du projet initial : s'associer pour pratiquer dans un cercle restreint.

La mutualisation comme enjeu d'optimisation

Piste classique, la mutualisation paraît être une solution à envisager dans un certain nombre de domaines pour réduire des postes de dépenses de l'association.

Sous son volet « RH », elle permet de partager du temps « humain » sur des missions ne nécessitant pas une présence en temps plein au sein de l'association. Sous son volet logistique, la mutualisation du siège social constitue une source de rationalisation des dépenses. Envisagées au niveau territorial ou au sein même du réseau fédéral, ces opportunités de coopération peuvent s'avérer déterminantes, particulièrement pour les petits clubs, pour optimiser et pérenniser les activités ou les emplois.

Enfin, à l'échelle d'un même territoire, l'opportunité pour les clubs partageant les mêmes enjeux d'adopter une stratégie commune pour dialoguer avec les acteurs publics apparaît porteuse de sens. Avec la nouvelle gouvernance du sport, le mouvement sportif est invité à porter une vision partagée de son développement où les expériences et solutions collectives y sont encouragées. Ici repose l'enjeu pour mouvement sportif fédéré de renforcer ses collaborations au service du bien commun qu'est le sport associatif. ■



AUTEUR
TITRE

Elise Morel
Consultante chez Olbia Conseil



EN PARTENARIAT AVEC 

DOSSIER SPÉCIAL

29/05/2020

La pratique sportive des Français à l'ère du COVID-19

*Enfermement, invasion de joggers dans les rues et pénurie de matériel sportif : le confinement a-t-il révolutionné l'activité physique des Français ? Comment voient-ils leur corps après deux mois d'assignation à résidence ? Le sport dans l'après-confinement reprendra-t-il comme avant ou sera-t-il marqué par les changements opérés au plus fort de la pandémie ? L'étude Ifop pour *Fitness Magazine*, réalisée quelques jours à peine après le déconfinement, questionne les Français sur leur rapport à l'activité sportive, dresse le bilan de cette période inédite et dessine le panorama des prochains mois, alors que l'été darde déjà l'hexagone de ses premiers rayons.*

« Miroir, dis-moi qui est la plus belle... » : une France coupée en deux

Au sortir du confinement, les Français se divisent en deux catégories quasiment égales : 50% se disent satisfaits de leur corpulence (contre 50% d'insatisfaits) et 45% de leur musculature ou du niveau de fermeté de leur corps (contre 55%). Dans le détail, les plus satisfaits de leur stature se trouvent notamment parmi les hommes (à 56% satisfaits de leur poids et 52 de leur musculature), les plus jeunes (56 à 61% de satisfaction chez les 18-24 ans) ainsi que chez les habitants de Bourgogne-Franche-Comté et d'Auvergne-Rhône-Alpes (toujours nettement au-dessus de la moyenne nationale). Attention néanmoins : bien que la moitié de la population soit « satisfaite » de son apparence, seuls 5 à 7% s'en disent « très satisfaits », preuve que peu de gens se voient comme Vénus ou Adonis.

Sport et confinement : une mutation plus qu'une révolution

Interrogés au moment du déconfinement sur la fréquence de leur activité sportive depuis deux mois, les Français répondent presque exactement de la même manière qu'au même moment de l'année précédente : 59% déclarent pratiquer une activité physique ou sportive au moins une fois par semaine (61% en 2019), 18% moins souvent (contre 24%) et 23% jamais (contre 15%). Si la part des sportifs quotidiens augmente légèrement (en passant de 10% à 14%), la comparaison des chiffres de 2019 et de 2020 suggère que, **d'avantage qu'un phénomène massif de bonnes résolutions en matière de sport, les Français les plus sportifs ont accentué leur pratique pendant le confinement alors que les moins physiques ont**

maintenu ou ralenti leur rythme – bref, ce sont toujours les mêmes (l'analyse détaillée montre que, comme en 2019, on retrouve les sportifs les plus assidus chez les hommes, les plus jeunes, les CSP+ et les personnes présentant un indice de masse corporelle normal ou inférieur). Or, si la révolution de l'activité physique n'a pas eu lieu, la façon de la pratiquer a subi d'importantes mutations pour s'adapter au nouveau contexte sanitaire.

Si, en moyenne, les Français font autant de sport aujourd'hui comme hier, le confinement a pu donner l'impression d'une plus large diffusion de sa pratique parce qu'il est devenu plus visible. Plus visible car les sportifs ont été poussés à se rendre tous au même moment dans les rares endroits où était possible pour eux de se dépenser, en témoigne l'exemple emblématique des joggers à Paris. Ainsi, parmi les Français pratiquant une activité sportive, **la moitié (46%) est allée s'exercer en extérieur pendant le confinement.** Cet appétit pour le grand air apparaît par ailleurs plus fort chez les hommes (52%), les plus âgés (52% des 65 ans et plus) ainsi que... chez les habitants de logements d'une surface de plus de 150 m². **S'ils sont devenus plus visibles dans le paysage, les sportifs l'ont aussi été en raison de nouvelles pratiques : un quart d'entre eux (24%) s'est ainsi mis aux cours de sport, fitness ou musculation en ligne, sachant qu'il s'agissait d'une nouveauté pour 15% d'entre eux !** Ce phénomène de dématérialisation des cours collectifs s'est notamment intégré au répertoire des sportives (35%, contre 15% chez les hommes), des moins de 35 ans (45%, contre seulement 6% chez les 65 ans et plus)... et des habitants de logements avec une surface inférieure à 50 m². Au niveau géographique, l'Ile-de-France, les Hauts-de-France et les Pays-de-la-Loire s'imposent comme les régions où cette pratique a gagné le plus de terrain.

Autre élément qui a concouru à la visibilité des sportifs : le fait que des non-sportifs se soient eux aussi aventurés à l'extérieur, venant ainsi gonfler leurs rangs sans pour autant les rejoindre dans leur pratique. En effet, au cours du confinement, un quart des Français (24%) a utilisé le sport comme prétexte pour sortir pour un autre motif ! Les resquilleurs sont principalement représentés parmi les hommes (26%), les plus jeunes (32% des 18 à 24 ans) et, sans surprise, chez les habitants de petits logements (30% dans 50 m² ou moins) et en région Ile-de-France (29%).

Activité sportive et crise du COVID-19, le grand déclic... pour une petite partie de la population

Quel bilan tirer de cette séquence ? **Par rapport à leur pratique sportive avant le confinement, deux tiers des Français (67%) n'ont rien changé depuis le 11 mai**, les deux mois passés en intérieur n'ayant été au mieux qu'une parenthèse qui vient de se refermer ; **et alors que 12% disent faire désormais plus de sport, 21% ont dans le même temps réduit la voilure.** On notera néanmoins que certaines populations ont, plus que la moyenne, vu dans la crise du COVID-19 un déclencheur pour augmenter leur pratique sportive : les plus jeunes (pour 25% d'entre eux), les habitants de petits logements (16%), les obèses (14%) ainsi qu'en Hauts-de-France (19%), en Ile-de-France (18%), en PACA (16%) et en Pays-de-le-Loire (15%). Dans des proportions similaires, **14% des Français ont l'intention de suivre des cours de sport, fitness ou musculation en ligne au cours des prochaines semaines**, dont 9% pour qui ce sera une nouveauté, un déclic. Le sport en couple, davantage envisagé (27%), promet lui aussi de conquérir un nouveau public (7%), davantage que

l'inscription dans une salle de sport (4%) ou le recours à un coach sportif (3%), des « bonnes résolutions » plus classiques... et peut-être moins sincères ?

Si elle a pu faire muter les pratiques sportives des Français, la crise du COVID-19 n'aura pas inspiré de révolution en la matière. Le constat est particulièrement flagrant en matière de motivations, les Français faisant aujourd'hui du sport pour sensiblement les mêmes raisons qu'au printemps dernier : rester en bonne santé (pour 75%, -1 point), se défouler (4%, +4), se divertir (29%, -4), mincir (25%, +4) ou se muscler (24%, stable). **Plus criant encore : alors que les conditions des vacances d'été demeurent encore très incertaines dans un contexte où le coronavirus continue de circuler, plus de la moitié des sportifs motivent leur pratique par le souhait d'être à leur avantage sur la page (54%)**, en forme pour les activités physiques de vacances (53%)... et 29% pour être les plus séduisants possibles en vue de rencontres estivales (jusqu'à 64% chez les plus jeunes).

Le point de vue de l'Ifop

Assurément, le confinement n'aura pas été pour tous la parenthèse romantique et hors du temps dépeinte par certains : tout le monde n'a pas arrêté de travailler, tout le monde ne s'est pas ennuyé... et tout le monde n'a pas chamboulé son quotidien avec de nouveaux loisirs. Cela vaut notamment pour la pratique sportive ! Ni le confinement dans un espace réduit, ni le temps libéré pour certains... ni même la prise de poids d'une majorité de la population (cf. sondage Ifop pour Darwin Nutrition, mai 2020) n'ont poussé les Français à augmenter significativement leur activité sportive. Alors que la crise se caractérise par des événements brutaux et soudains, l'après se nourrit des ajustements, des inventions et des mutations trouvés par les individus. En matière de sport, par de révolution non plus, mais de nouvelles tendances appelées à se développer, comme le suivi de cours en ligne ou le changement de partenaire (sa moitié !), dans un contexte où la pandémie n'a pas entamé les attentes des Français en matière de sport : avec ou sans COVID-19, on se dépense pour rester en bonne santé, se défouler... et séduire !

Pour en savoir plus sur les enseignements de cette étude ou pour obtenir des informations quant aux conditions de réalisation d'un sondage visant à accroître le référencement naturel de votre site dans une logique S.E.O., vous pouvez contacter directement [François Kraus](mailto:Francois.Kraus) au 0661003776 (francois.kraus@ifop.com)

Votre interlocuteur



Jean-Philippe Dubrulle
Directeur d'études - Opinion & Stratégies d'Entreprises

ENVOYEZ UN EMAIL

LIRE SES AUTRES PUBLICATIONS

Jean-Philippe Dubrulle Directeur d'études - Opinion & Stratégies d'Entreprises

[Envoyez un email](#)

[Lire ses autres publications](#)

SESSION 2021

Concours externe

Professeur de sport

PS

Options ouvertes :

CAS – Conseiller animation sportive

CTS – Conseiller technique sportif

Concours externe : Deuxième épreuve d'admissibilité

Composition sur l'élaboration d'un projet

Sujet au choix :

- A. Projet d'entraînement
- B. Projet de formation
- C. Projet de développement des activités physiques et sportives

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Le candidat indique sur la première page de sa copie le sujet choisi

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Durée 4 heures – coefficient 3

Épreuve permettant d'apprécier la capacité du candidat à construire, dans le domaine du sport, un dispositif et à en prévoir les modalités d'évaluation. Le candidat choisit sur table un des trois exercices suivants :

- A. *Élaboration d'un projet d'entraînement*
- B. *Élaboration d'un projet de formation*
- C. *Élaboration d'un projet de développement des activités physiques et sportives*

Rappel : Le sujet traité doit être mentionné sur la première page de la copie

Sujets

A. Projet d'entraînement

La préparation physique fait partie intégrante de l'entraînement sportif.

Responsable d'une structure sportive de haut niveau inscrite dans le projet de performance fédéral de votre discipline, vous êtes sollicité(e) par la direction technique nationale pour élaborer et mettre en œuvre un projet annuel d'entraînement pour les plus jeunes prenant en compte cette dimension.

En justifiant votre démarche, présentez l'élaboration de votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.

B. Projet de formation

Depuis 2001, la formation à distance est une modalité reconnue de la formation professionnelle. Elle est mise en œuvre dans des actions réalisées en partie ou totalement à distance.

Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national vous demande d'élaborer un projet de formation qui intègre cette modalité et la positionne comme un point fort.

En justifiant votre démarche, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.

C. Projet de développement

Le renforcement de la pratique sportive des seniors est un axe fort porté par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national vous demande d'élaborer, en partenariat, un projet qui réponde à cet objectif.

En justifiant votre démarche et en la contextualisant, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.

– 2 –

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Option CAS – Conseiller animation sportive

Choix A : *Elaboration d'un sujet d'entrainement*

Externe	Option	Sujet	Epreuve	Matière
PSE	CAS	A	109	0551

Choix B : *Elaboration d'un sujet de formation*

Externe	Option	Sujet	Epreuve	Matière
PSE	CAS	B	109	0551

Choix C : *Elaboration d'un sujet de développement des activités physiques et sportives*

Externe	Option	Sujet	Epreuve	Matière
PSE	CAS	C	109	0551

Option CTS – Conseiller Technique sportive

Sur vos copies, reporter l'un des 12 codes correspondants en fonction du choix effectué lors de votre inscription, dans la rubrique intitulée « **OPTION/SECTION** » :

- | | |
|------------------------|-----------------------------|
| 1. CTSBB : Basket-ball | 7. CTSNT : Natation |
| 2. CTSEQ : Equitation | 8. CTSRG : Rugby |
| 3. CTSFB : Football | 9. CTSSK : SKI |
| 4. CTSGM : Gymnastique | 10. CTSTT : Tennis de table |
| 5. CTSHB : Handball | 11. CTSVL : Voile |
| 6. CTSLT : Lutte | 12. CTSVB : Volley-ball |

Le codes CTS se décompose comme suit :

**En exemple pour le CTS BASKET BALL écrire CTS BB*

Choix A : *Elaboration d'un sujet d'entrainement*

Externe	Option	Discipline*	choix sujet	Epreuve	Matière
PSE	CTS	BB	A	109	0551

Choix B : *Elaboration d'un sujet de formation*

Externe	Option	Discipline*	choix sujet	Epreuve	Matière
PSE	CTS	BB	B	109	0551

Choix C : *Elaboration d'un sujet de développement des activités physiques et sportives*

Externe	Option	Discipline*	choix sujet	Epreuve	Matière
PSE	CTS	BB	C	109	0551

SESSION 2021

Concours professeur de sport

Réservé

S H N
Sport de haut niveau

Concours réservé : épreuve d'admissibilité

Composition sur l'élaboration d'un projet

Sujet au choix :

- A. Projet d'entraînement
- B. Projet de formation
- C. Projet de développement des activités physiques et sportives

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Le candidat indique sur sa copie le sujet choisi

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Durée 4 heures – coefficient 3

Épreuve permettant d'apprécier la capacité du candidat à construire, dans le domaine du sport, un dispositif et à en prévoir les modalités d'évaluation. Le candidat choisit sur table un des trois exercices suivants :

- A. *Élaboration d'un projet d'entraînement*
- B. *Élaboration d'un projet de formation*
- C. *Élaboration d'un projet de développement des activités physiques et sportives*

Rappel : Le sujet traité doit être mentionné sur la première page de la copie

Sujets

A. Projet d'entraînement

Les conditions sanitaires liées à l'épidémie de la COVID-19 vous conduisent à repenser votre projet d'entraînement.

Responsable d'une structure de haut niveau, vous êtes chargé(e) par la direction technique nationale de proposer un projet d'entraînement qui tienne compte de cette situation.

En justifiant votre démarche, présentez l'élaboration de votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation, pour une période située à l'approche d'une compétition de référence.

B. Projet de formation

L'adaptation du processus de formation doit permettre d'accueillir, au sein d'une session, des stagiaires aux contraintes, compétences et statuts divers (sportifs de haut niveau, demandeurs d'emploi, salariés, ...).

Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national vous demande de concevoir un projet de formation prenant en compte cette exigence d'adaptation.

En justifiant votre démarche, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.

C. Projet de développement

La lutte contre les violences dans le sport est un axe fort porté par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national vous demande d'élaborer, en partenariat, un projet qui réponde à cet objectif.

En justifiant votre démarche et en la contextualisant, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.

– 2 –

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Choix A – *Elaboration d'un sujet d'entraînement*

Externe	Option/choix	Epreuve	Matière
P S H	S H N A	1 0 1	0 5 5 1

Choix B : *Elaboration d'un sujet de formation*

Externe	Option/choix	Epreuve	Matière
P S H	S H N B	1 0 1	0 5 5 1

Choix C : *Elaboration d'un sujet de développement des activités physiques et sportives*

Externe	Option/choix	Epreuve	Matière
P S H	S H N C	1 0 1	0 5 5 1

SG/DGRH
Sous-direction du recrutement
Décembre 2021
www.education.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*